

La force des
régions
Un maillon essentiel
de notre économie

La force des régions

***Un maillon essentiel de notre
économie***

***Stratégie de développement
économique des régions
ressources***

PRÉSENTATION

Par la Vice-Première ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances

Au cours des dernières années, le Québec a connu des transformations profondes de son économie, lui permettant de diversifier ses activités, d'être plus productif et de remporter des succès remarquables sur les marchés extérieurs.

Bien que la croissance économique qui en est résultée ait profité à toutes les régions du Québec, les régions ressources, celles dont l'économie est fortement liée à l'exploitation des ressources naturelles, subissent encore des écarts de chômage relativement importants avec les autres régions du Québec.

Ces écarts, qui ne sont pas nouveaux, s'expliquent par toute une série de raisons, d'ordre géographique autant qu'économique. Une telle situation est cependant inacceptable, et cela d'autant plus que les régions ressources offrent des potentiels de développement très importants. La valorisation de ces potentiels permettrait aux régions ressources de bénéficier d'une croissance économique plus forte, d'une création d'emplois plus vigoureuse et, ainsi, de contribuer davantage à la richesse collective.

*Le **Discours sur le budget 2001-2002** est l'occasion de donner, à cet égard, un vigoureux coup de barre. Avec le **Budget 2001-2002**, le gouvernement met en effet en place des outils efficaces pour que les régions ressources puissent effectivement assumer le rôle qui leur revient dans la création collective des richesses. Le gouvernement présente une ambitieuse stratégie et un ensemble de mesures adaptées aux besoins et priorités des régions ressources. Au total, c'est près de 800 millions de dollars que le gouvernement du Québec met ainsi à la disposition de ces régions, au cours des trois prochaines années.*

Ces actions prolongeront et renforceront significativement les initiatives importantes prises au cours des dernières années en faveur du développement régional. Elles appuient une stratégie ambitieuse qui devrait, j'en suis convaincue, avoir des effets rapides sur la vitalité des régions ressources du Québec.

En s'engageant dans ces actions majeures, le gouvernement prend les moyens pour accélérer le développement économique des régions ressources, afin que ces régions rejoignent l'ensemble du Québec. Tous les acteurs économiques régionaux sauront saisir cette occasion et s'impliquer résolument dans l'effort que le gouvernement propose ainsi d'entreprendre.

PAULINE MAROIS

Sommaire

SOMMAIRE

Des efforts importants ont été consentis par le gouvernement, au cours des dernières années, afin de mettre à la disposition des régions ressources des outils de développement appropriés. Le **Discours sur le budget 2001-2002** est l'occasion, pour le gouvernement, de les renforcer significativement, en procédant à un vigoureux effort en leur faveur.

Un portrait du Québec et des régions ressources

Sept régions sont considérées comme faisant partie du groupe des régions ressources. Il s'agit de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Mauricie. Ces régions forment un ensemble géographique et économique comportant des caractéristiques et des problématiques communes.

Des écarts de revenu et de taux de chômage au détriment des régions ressources sont observés au Québec depuis très longtemps. Même s'ils ont eu tendance à s'amoinrir au fil des années, ils demeurent toujours significatifs.

Des problématiques communes qui freinent leur développement économique

Les régions ressources sont confrontées, au plan économique, à trois difficultés principales :

- L'économie des régions ressources est insuffisamment diversifiée. Entre autres, les activités manufacturières y sont moins développées que dans l'ensemble du Québec.
- Dans le secteur de l'exploitation des ressources, les régions sont confrontées à un contexte mondial difficile qui se répercute de façon spécifique dans les secteurs forestier et minier.
- Les entreprises implantées dans les régions ressources ou qui souhaiteraient y investir ne disposent pas de certains outils adaptés à leurs besoins, particulièrement en matière de financement.

Ces problématiques renforcent et nourrissent d'autres difficultés, d'ordre démographique notamment.

Les initiatives déjà prises

Le gouvernement a déjà mis en œuvre des moyens importants afin de soutenir le développement des régions. Deux énoncés politiques majeurs sont venus renouveler l'action gouvernementale à cet égard, le gouvernement procédant à un renforcement des organismes locaux de développement économique, avec la mise en place des Centres locaux de développement (CLD).

Les réseaux de financement local et régional ont été améliorés, avec la création des Fonds régionaux de solidarité, des Sociétés locales d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE) et de la Société de diversification économique des régions (SDER).

La révision du rôle et de l'organisation des sociétés d'État d'investissement et de capital de risque – Société générale de financement, Investissement Québec, Innovatech Régions ressources – a également eu un impact direct sur l'économie régionale.

À l'occasion du *Discours sur le budget 2000-2001*, des sommes importantes ont été engagées par le gouvernement pour soutenir le développement des régions. Un certain nombre de mesures fiscales spécifiques ont par ailleurs été définies, tels les Carrefours de la nouvelle économie (CNE), le crédit d'impôt remboursable pour la Vallée de l'aluminium et le crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et certaines régions maritimes.

Ces différentes initiatives ont eu des résultats tangibles sur la création d'emplois et les investissements. Elles doivent cependant être prolongées et amplifiées, si l'on veut réduire davantage l'écart de développement qui sépare les régions ressources du reste du Québec.

Les trois axes d'intervention privilégiés

La stratégie de développement économique des régions ressources, dans le cadre duquel ont été définies les actions engagées par le gouvernement, s'articule autour de trois grands axes d'intervention :

- En premier lieu, le gouvernement intervient pour augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification de l'économie des régions ressources, cet effort nécessitant notamment l'atteinte d'une masse critique plus importante en matière d'industries manufacturières.
- En deuxième lieu, des actions sont engagées pour assurer la croissance du secteur des ressources naturelles.

- En troisième lieu, le gouvernement met à la disposition des régions un certain nombre d'outils additionnels, en matière financière notamment, répondant directement à leurs besoins.

La mise en œuvre de la stratégie de développement économique et des axes d'intervention qui la définissent sera assurée en impliquant les différents organismes et autorités concernés. Le présent document décrit les mesures d'application générale mises en œuvre par le gouvernement dans l'ensemble des régions ressources. Au cours des prochaines semaines, les initiatives spécifiques concernant chacune des régions ressources seront présentées dans la région concernée.

Premier axe : Augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification de l'économie

Ce premier axe d'intervention comprend des mesures budgétaires et fiscales visant :

- le soutien aux activités manufacturières;
- l'appui à la deuxième et troisième transformation des ressources;
- la diversification par l'implantation de nouvelles activités et le développement de créneaux d'excellence.

▪ *Impôt zéro pendant dix ans pour les petites et moyennes entreprises (PME) manufacturières*

Une mesure fiscale majeure, l'impôt zéro pour les PME manufacturières, est instaurée immédiatement, afin de renforcer le tissu manufacturier et d'appuyer les développements industriels à venir.

Les PME¹ du secteur manufacturier installées dans les régions ressources éloignées bénéficieront d'un congé fiscal applicable à l'impôt sur le revenu, à la taxe sur le capital et à la taxe générale sur la masse salariale.

Ce congé fiscal est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2010. Il vise ainsi les PME réalisant des activités de fabrication et de transformation. Cette mesure correspond à une injection au cours des trois prochaines années de 147 millions de dollars en faveur des entreprises des régions ressources.

¹ Il s'agit des entreprises dont le capital versé est au maximum de 10 millions de dollars. Entre 10 et 15 millions de dollars, les entreprises pourront profiter du congé fiscal de façon décroissante.

▪ ***La deuxième et troisième transformation***

Une deuxième mesure fiscale majeure est instaurée, le crédit d'impôt remboursable pour les activités de fabrication et de transformation dans les régions ressources. Ce crédit d'impôt diminuera de façon significative le coût de la masse salariale des entreprises s'engageant dans certaines activités identifiées, et cela durant une période de cinq ans. Le crédit d'impôt aura pour effet d'injecter quelque 65 millions de dollars en trois ans dans l'économie des régions.

Le gouvernement apporte par ailleurs un soutien budgétaire aux investissements visant à accroître la valeur ajoutée des produits locaux. Cet appui est défini notamment en faveur de la transformation et de la valorisation des produits agricoles en région.

▪ ***Planter de nouvelles activités, développer des créneaux d'excellence***

Plusieurs actions budgétaires sont engagées par le gouvernement pour accélérer la diversification par l'implantation de nouvelles activités. Le gouvernement consacrera près de 142 millions de dollars à ces initiatives au cours des trois prochaines années. Les entrepreneurs seront ainsi encouragés à investir dans de nouvelles avenues de développement. La mise en valeur de nouveaux produits touristiques sera stimulée.

Des mesures spécifiques sont définies pour concrétiser le développement de créneaux d'excellence sur le territoire des régions ressources, ou pour en bâtir de nouveaux. Un fonds pour soutenir le développement de créneaux d'excellence est mis en place à cette fin.

Deuxième axe : Des mesures pour assurer la croissance du secteur des ressources

Deux mesures budgétaires majeures sont définies afin de soutenir le développement durable des ressources forestières. Le gouvernement consacrera à cette fin des crédits budgétaires de 126 millions de dollars.

Ces actions seront mises en œuvre dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier et du Programme de création d'emplois en forêt.

Le gouvernement s'engage par ailleurs dans un ensemble d'actions fiscales et budgétaires afin d'encourager l'exploration minière. Un crédit d'impôt remboursable pour les entreprises d'exploration minière est défini, permettant d'injecter 34 millions de dollars annuellement en

faveur de ce secteur d'activité. Ce nouveau crédit d'impôt remplace l'ancien régime des actions accréditives.

En partenariat avec le Fonds de solidarité FTQ, le gouvernement crée un Fonds de diversification de l'exploration minière. Le gouvernement renouvelle et élargit aux autres régions le programme d'assistance financière à l'exploration minière dédié en 2000-2001 à l'Abitibi-Témiscamingue. D'autres mesures budgétaires visant ce même secteur d'activité sont également mises en œuvre.

Dans le secteur des ressources halieutiques, c'est-à-dire des ressources provenant des activités de pêche, la relance de l'exploitation est engagée, avec l'octroi de fonds pour la modernisation des bateaux de pêche.

Troisième axe : Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises

Le gouvernement investira 170 millions de dollars au cours des trois prochaines années, afin de faciliter le financement des PME et la création d'entreprises dans les régions ressources.

Des fonds seront ainsi affectés au renforcement de la capacité d'action des CLD ainsi qu'à l'entrepreneuriat féminin. D'autres actions sont engagées pour la rétention et l'expansion des entreprises, ainsi que l'embauche de jeunes diplômés.

Les régions ressources doivent également disposer d'outils financiers mieux adaptés à leurs besoins. Le gouvernement étend donc à l'ensemble des régions ressources le Programme de soutien aux projets économiques (PSPE).

Des crédits budgétaires seront affectés au Programme d'aide aux entreprises œuvrant dans la gestion des matières résiduelles ainsi qu'au soutien au financement des améliorations locatives apportées aux immeubles industriels.

Le gouvernement instaure par ailleurs une importante mesure fiscale pour soutenir la mise en place du fonds Capital régional et coopératif Desjardins. Cet outil de capitalisation visera à la fois les PME et les coopératives, et aura des obligations minimales à remplir en terme d'investissement dans les régions ressources.

Un appui majeur au développement économique des régions ressources

Au total, le gouvernement consacrera un montant de **788 millions de dollars** au cours des trois prochaines années, afin de mettre en œuvre les trois axes d'intervention retenus.

Le tableau ci-après présente le sommaire de l'impact financier de ces différentes mesures pour le gouvernement.

- Les mesures programmées pour les trois prochaines années auront un impact financier de **461 millions de dollars** pour ce qui est des mesures budgétaires et de **327 millions de dollars** en ce qui concerne les mesures fiscales.
- Dans le cas des mesures fiscales, il faut souligner que lorsqu'elles auront atteint leur plein effet, elles feront bénéficier les régions ressources d'un appui de **178 millions de dollars par année**.

IMPACT FINANCIER DES MESURES FISCALES ET BUDGÉTAIRES EN FAVEUR DES RÉGIONS RESSOURCES (en millions de dollars)

Mesures	2001-2002*	2002-2003	2003-2004	Total
Valeur ajoutée et diversification de l'économie				
Impôt zéro pour les PME manufacturières**	41	52	54	147
Crédit d'impôt pour la deuxième et troisième transformation	7	21	37	65
Diversification de l'économie et créneaux d'excellence	41	64	38	142
Assurer la croissance des ressources naturelles				
Appui au développement des ressources forestières	61	33	33	126
Soutien à l'exploration minière	36	51	51	138
Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises	51	64	55	170
Total	237	284	267	788

Note : La somme des montants peut ne pas correspondre au total puisque les montants ont été arrondis.

* Incluant les mesures budgétaires totalisant 40,3 millions de dollars en 2000-2001.

** Il s'agit des entreprises dont le capital versé est au maximum de 10 millions de dollars. Entre 10 et 15 millions de dollars, les entreprises pourront profiter du congé fiscal de façon décroissante.

TABLE DES MATIÈRES

LA FORCE DES RÉGIONS	1
<i>Présentation</i>	<i>i</i>
<i>Sommaire.....</i>	<i>v</i>
<i>Introduction.....</i>	<i>3</i>
PARTIE I - LE QUÉBEC ET SES RÉGIONS RESSOURCES	5
<i>Le Québec et ses régions ressources.....</i>	<i>7</i>
<i>Chapitre 1 – Le territoire du Québec.....</i>	<i>11</i>
<i>Chapitre 2 – L’évolution de l’économie du Québec et des régions</i>	<i>17</i>
2.1 Une expansion économique bénéfique pour l’ensemble du Québec.....	17
2.2 Des signes de convergence entre les régions	19
2.3 Malgré les progrès, des écarts structurels importants persistent entre les régions	25
2.4 La situation particulière des milieux ruraux en difficulté	27
<i>Chapitre 3 – Des problématiques communes aux régions ressources.....</i>	<i>31</i>
3.1 Une valorisation et une diversification insuffisantes	31
3.2 Les difficultés rencontrées dans le secteur de l’exploitation des ressources.....	36
3.3 La disponibilité insuffisante de certains outils de développement.....	42
3.4 La tendance à la baisse du poids démographique des régions ressources.....	45
<i>Chapitre 4 - L’action gouvernementale en région : une brève rétrospective</i>	<i>53</i>
4.1 Les diverses formes d’appui du gouvernement du Québec au développement des régions	53
4.2 Le renforcement des organismes locaux et régionaux de développement économique.....	54
4.3 Les réseaux locaux et régionaux de financement.....	55
4.4 Les sociétés d’État	57
4.5 Les actions ciblées du <i>Discours sur le budget 2000-2001</i>	59
4.6 Les mesures fiscales définies à l’intention des régions.....	60
PARTIE II - LA STRATÉGIE : TROIS AXES D’INTERVENTION PRIVILÉGIÉS.....	63
<i>Chapitre 5 – La stratégie : trois axes d’intervention privilégiés</i>	<i>67</i>
5.1 Les axes d’intervention	68
5.2 Un appui majeur au développement économique des régions ressources	70
5.3 La mise en œuvre de la stratégie.....	72

PARTIE III - LES ACTIONS EN FAVEUR DES RÉGIONS RESSOURCES.....	75
<i>Chapitre 6 – Augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification de l'économie</i>	<i>81</i>
6.1 Soutenir les activités manufacturières : impôt zéro pour les PME	82
6.2 Stimuler la deuxième et troisième transformation	85
6.3 Favoriser l'essor de nouvelles activités	93
6.4 Favoriser l'émergence et le développement de créneaux d'excellence	97
<i>Chapitre 7 – Assurer la croissance du secteur des ressources</i>	<i>103</i>
7.1 Favoriser le développement durable des ressources forestières.....	103
7.2 Encourager l'exploration minière	105
7.3 Appuyer la modernisation des bateaux de pêche	114
<i>Chapitre 8 – Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises</i>	<i>119</i>
8.1 Des mesures de soutien à l'entrepreneuriat.....	119
8.2 Des outils financiers mieux adaptés	123
<i>Conclusion.....</i>	<i>137</i>
ANNEXES.....	139
<i>Annexe 1 – Les mesures fiscales déjà en place à l'intention des régions</i>	<i>143</i>
<i>Annexe 2 – Impact financier des mesures budgétaires</i>	<i>149</i>
<i>Annexe 3 – Impact financier des mesures fiscales</i>	<i>153</i>
<i>Liste des tableaux.....</i>	<i>157</i>
<i>Liste des graphiques.....</i>	<i>159</i>
<i>Liste des tableaux en annexe</i>	<i>161</i>

Introduction

INTRODUCTION

Bien que toutes les régions du Québec aient bénéficié de l'amélioration des conditions économiques au cours des dernières années et aient vu leur taux de chômage diminuer, celui-ci demeure encore à des niveaux inacceptables dans certaines régions. Dans les régions qui exploitent et produisent les ressources naturelles, des écarts significatifs de chômage et de développement économique sont toujours observés. Des progrès ont certes été enregistrés, des rattrapages ont été effectués, mais ils demeurent encore insuffisants.

Les régions ressources du Québec sont en fait confrontées, au plan économique, à plusieurs difficultés. Leur économie, fondée en bonne partie sur l'extraction et la première transformation des richesses naturelles, souffre actuellement d'une tendance structurelle qui affecte l'ensemble du marché des ressources naturelles à l'échelle mondiale. Les activités de deuxième et troisième transformation et, plus globalement, le secteur manufacturier n'occupent pas la place qu'ils devraient détenir dans ces régions. À cette diversification insuffisante, s'ajoutent des carences en matière d'accès à certains outils de développement – que l'on parle de financement ou d'entrepreneuriat.

Des efforts importants ont été consentis par le gouvernement, au cours des dernières années, afin de mettre à la disposition des régions – et notamment des régions ressources – des outils de développement appropriés. Le **Discours sur le budget 2001-2002** est l'occasion, pour le gouvernement, de les renforcer, en procédant à un vigoureux effort en leur faveur. L'objectif est de faire pleinement bénéficier ces régions de la prospérité actuelle, en appuyant sur leurs potentiels de développement le nécessaire rattrapage qu'elles doivent réaliser. Il s'agit ainsi tout à la fois de renforcer les assises économiques actuelles, d'encourager l'émergence de nouveaux secteurs d'activité et de trouver des moyens supplémentaires d'accroître les innovations, les investissements et les exportations.

Le gouvernement annonce donc, dans le cadre du budget, une stratégie de développement économique et un ensemble d'actions, à la fois budgétaires et fiscales, conçues à l'intention des régions ressources. Le but du présent document est d'expliquer la nature et la logique des mesures mises en œuvre par le gouvernement, après avoir décrit la situation qu'il s'agit de corriger et avoir expliqué les axes d'intervention que cette situation impose.

Ce document comprend ainsi trois parties distinctes :

- La première partie présente un portrait des régions ressources du Québec, en abordant en particulier les problèmes auxquels ces

régions sont confrontées ainsi que les moyens déjà mis en œuvre par le gouvernement pour y remédier.

- La deuxième partie est consacrée à la stratégie de développement économique que le gouvernement a définie.
- La troisième partie a pour objet de présenter et d'expliquer les différentes actions annoncées dans le **Budget 2001-2002** aux fins de la stratégie de développement des régions ressources. Ces actions, regroupées selon chacun des axes d'intervention identifiés, constituent des initiatives majeures dont l'impact sur les économies régionales devrait être rapide et significatif.

Au total, le but de l'intervention gouvernementale est d'accélérer le développement économique des régions ressources. Celui-ci doit être bien réparti dans l'ensemble des régions non seulement pour des raisons d'équité, mais aussi parce que la création de richesse et le développement de l'économie du Québec ne sauraient être complets sans que chacune de ses régions y participe.

Partie I

Le Québec et ses régions ressources

LE QUÉBEC ET SES RÉGIONS RESSOURCES

Les régions ressources du Québec forment un ensemble géographique et économique comportant des caractéristiques et des problématiques communes. Les quatre chapitres ci-après rappellent ces caractéristiques et problématiques, avant de présenter les actions déjà mises en place par le gouvernement afin de soutenir le développement des régions.

- Le premier chapitre, consacré au territoire du Québec, décrit brièvement les régions ressources et les replace dans l'ensemble québécois.
- Le deuxième chapitre présente une analyse de l'économie du Québec et des régions couvrant la dernière décennie. Cette analyse aborde en particulier l'évolution des disparités régionales.
- Le troisième chapitre dégage les problématiques communes aux régions ressources – des problématiques qui freinent leur développement économique.
- Le quatrième chapitre rappelle les diverses formes d'appui mises en place par le gouvernement du Québec en faveur des régions, et en particulier des régions ressources, afin de stimuler leur développement.

1 ***Le territoire du Québec***

CHAPITRE 1 – LE TERRITOIRE DU QUÉBEC

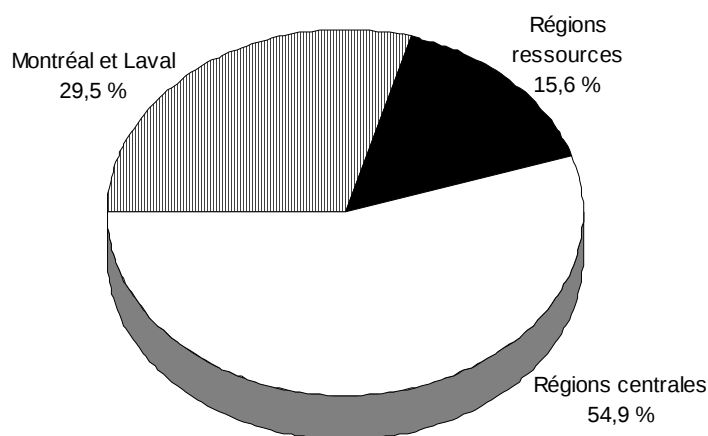
Le Québec compte actuellement dix-sept régions administratives. À l'exception de la Mauricie et du Centre-du-Québec, créées en 1997 en subdivisant en deux la région Mauricie-Bois-Francs, les limites de ces territoires ont été établies en 1987. Le poids démographique et la superficie des régions administratives sont très variés, tel qu'indiqué au tableau 1 à la page suivante.

Les régions administratives du Québec peuvent être regroupées en trois grands blocs, qui se démarquent nettement les uns des autres par leur structure économique et leurs conditions de développement :

- les régions ressources comprennent la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'Abitibi-Témiscamingue et la Mauricie;
- les régions centrales regroupent la Capitale-Nationale, l'Outaouais, l'Estrie, Chaudière-Appalaches, le Centre-du-Québec, les Laurentides, Lanaudière et la Montérégie;
- les régions de Montréal et de Laval forment enfin un ensemble distinct.

GRAPHIQUE 1

POIDS DÉMOGRAPHIQUE DES BLOCS RÉGIONAUX – 2000 (en pourcentage)



Source : Institut de la statistique du Québec.

Les régions ressources regroupent 15,6 % de la population et 13,7 % des emplois du Québec. L'économie y est particulièrement tributaire de l'extraction et de la première transformation des ressources, dont la production est acheminée en majorité à l'extérieur du Québec. Toutes proportions gardées, les emplois manufacturiers y sont moins nombreux qu'ailleurs au Québec, de même que les emplois dans les services plus spécialisés.

Avec 54,9 % de la population québécoise, les régions centrales ont, de leur côté, des économies relativement bien diversifiées. Le secteur manufacturier y occupe généralement une place plus importante que dans les autres régions du Québec.

Enfin, les régions de Montréal et de Laval se distinguent des autres régions au plan économique par un faible pourcentage d'emplois dans le secteur primaire, une forte proportion d'emplois manufacturiers à haute intensité technologique et une place prépondérante du secteur tertiaire dans la structure économique.

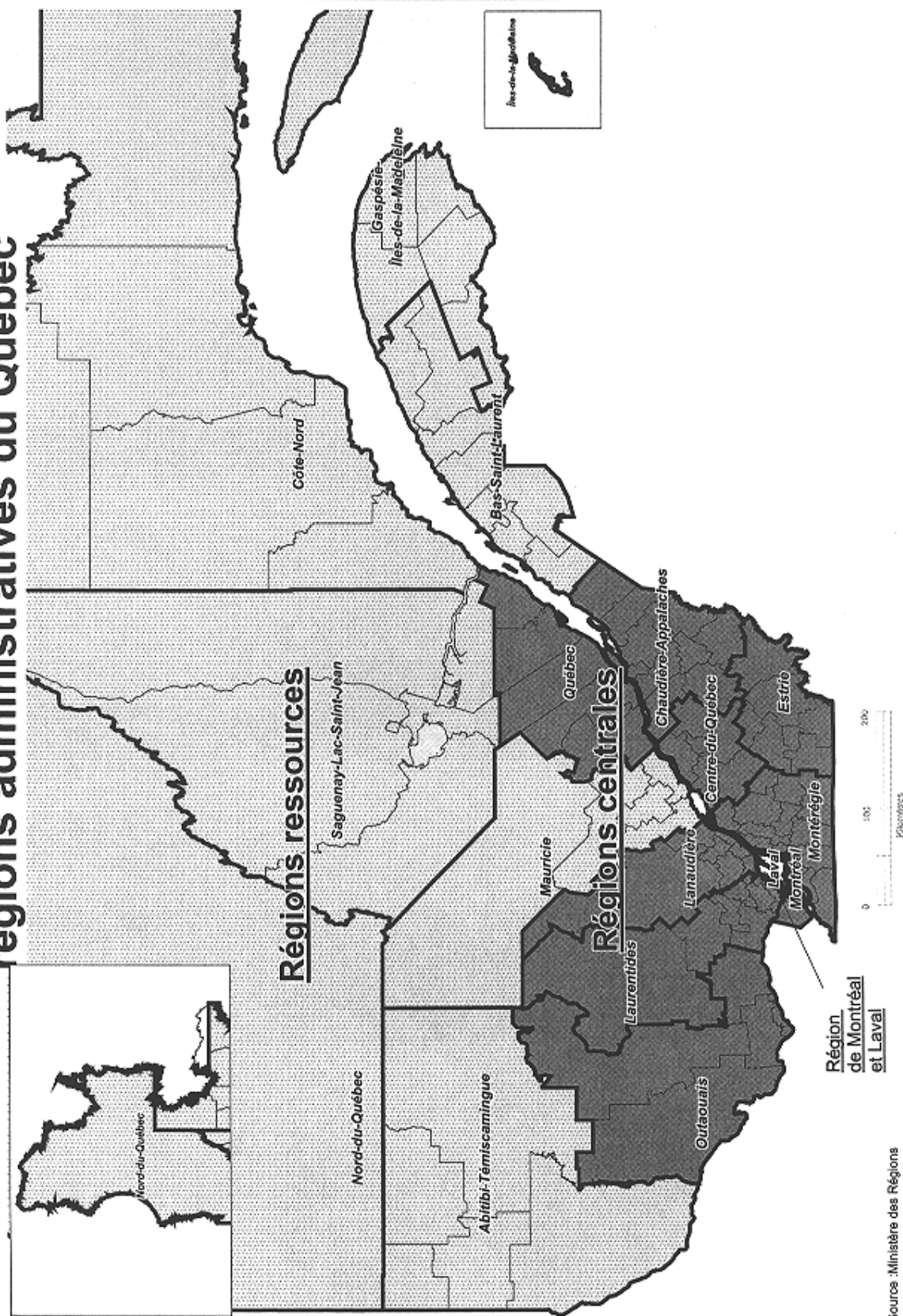
TABLEAU 1

**POPULATION ET SUPERFICIE DES RÉGIONS ADMINISTRATIVES
DU QUÉBEC – 2000**

Régions	Population (nombre)	Poids démographique (en %)	Superficie (km ²)	Densité (habitants par 100 km ²)
1. Bas-Saint-Laurent	204 308	2,8	22 404	912
2. Saguenay–Lac-Saint-Jean	286 665	3,9	104 018	276
3. Capitale-Nationale	646 218	8,8	19 312	3 346
4. Mauricie	262 212	3,6	39 736	660
5. Estrie	288 530	3,9	10 145	2 844
6. Montréal	1 825 527	24,8	499	365 837
7. Outaouais	319 879	4,3	32 946	971
8. Abitibi-Témiscamingue	152 549	2,1	65 143	234
9. Côte-Nord	102 146	1,4	298 471	34
10. Nord-du-Québec	39 450	0,5	839 696	5
11. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	101 793	1,4	20 621	494
12. Chaudière-Appalaches	389 578	5,3	15 136	2 574
13. Laval	349 172	4,7	245	142 519
14. Lanaudière	397 112	5,4	13 499	2 942
15. Laurentides	468 912	6,4	21 587	2 172
16. Montérégie	1 317 163	17,9	11 176	11 786
17. Centre-du-Québec	221 234	3,0	6 986	3 167
Ensemble du Québec	7 372 448	100,0	1 521 620	485
- Régions ressources	1 149 123	15,6	1 390 089	83
- Régions centrales	4 048 626	54,9	130 787	3 096
- Montréal et Laval	2 174 699	29,5	744	292 298

Source : Institut de la statistique du Québec.

Les blocs régionaux et les régions administratives du Québec



2 *L'évolution de l'économie du Québec et des régions*

CHAPITRE 2 – L'ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC ET DES RÉGIONS

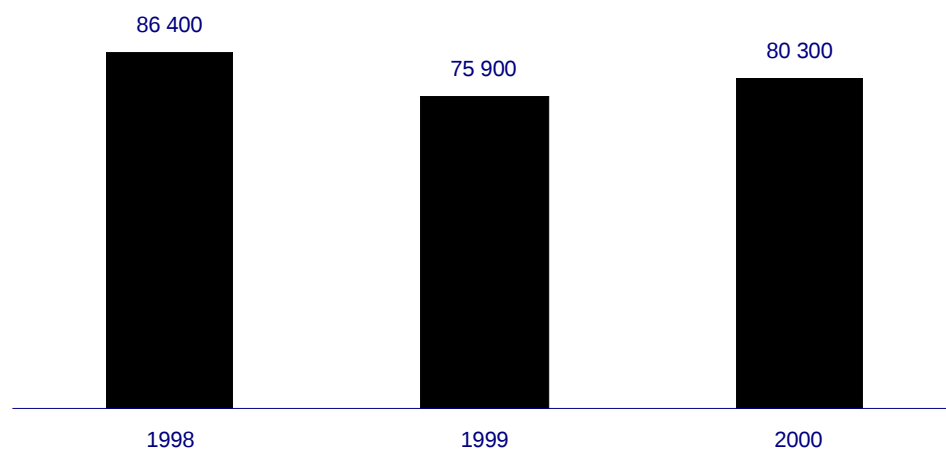
2.1 Une expansion économique bénéfique pour l'ensemble du Québec

À l'instar des autres économies nord-américaines, le Québec a connu jusqu'à présent sa plus longue période de croissance économique ininterrompue d'après-guerre. Le rythme de croissance s'est également accru de 1997 à 2000, la progression de l'économie ayant atteint 3,8 % par an en moyenne, soit environ le double du rythme de croissance moyen observé depuis vingt ans.

Cette croissance économique vigoureuse s'est traduite par la création d'un peu plus de 80 000 emplois par an en moyenne au Québec depuis 1998. Il s'agit de la meilleure performance de création d'emplois sur une période de trois ans depuis le milieu des années quatre-vingt.

GRAPHIQUE 2

FORTE CRÉATION D'EMPLOIS AU QUÉBEC DEPUIS 1998 (nombre)



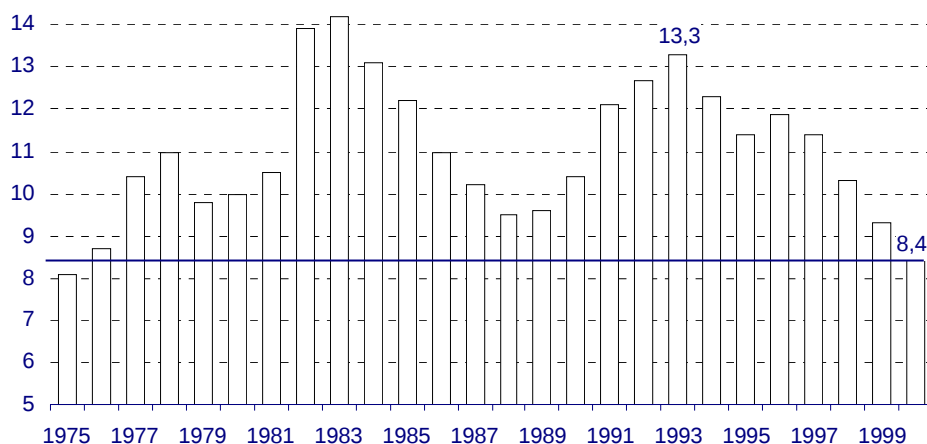
Source : Statistique Canada.

L'économie du Québec est ainsi aujourd'hui en bien meilleure position qu'elle ne l'a jamais été depuis plus d'une décennie. Parmi les signes qui témoignent des progrès économiques réalisés, deux des principaux indicateurs du marché du travail sont particulièrement éloquentes :

- Le taux de chômage est à son niveau le plus bas en 25 ans.

GRAPHIQUE 3

TAUX DE CHÔMAGE AU PLUS BAS NIVEAU DEPUIS 1975
(en pourcentage)

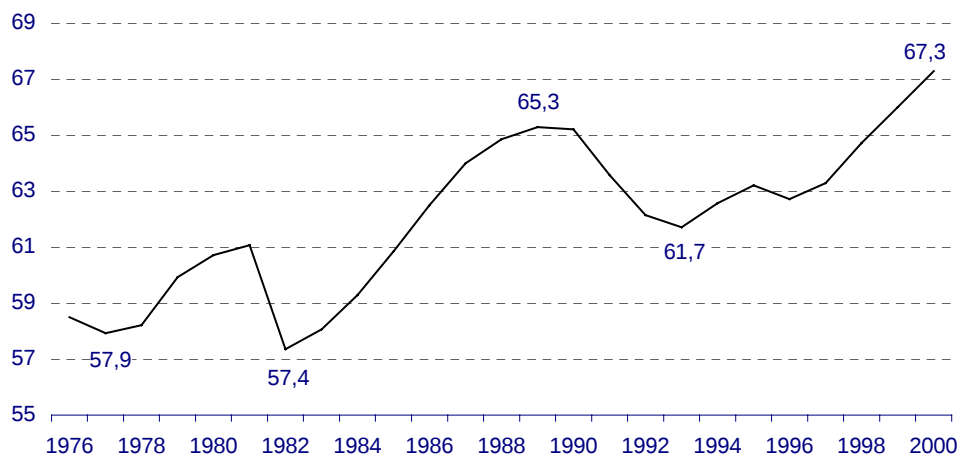


Source : Statistique Canada.

- Le taux d’emploi des 15-64 ans – le pourcentage de la population de ce groupe d’âge qui détient un emploi – s’est établi à 67,3 % en 2000, dépassant ainsi de deux points de pourcentage le précédent sommet, enregistré en 1989.

GRAPHIQUE 4

TAUX D’EMPLOI DES 15-64 ANS À UN NIVEAU RECORD
(en pourcentage)

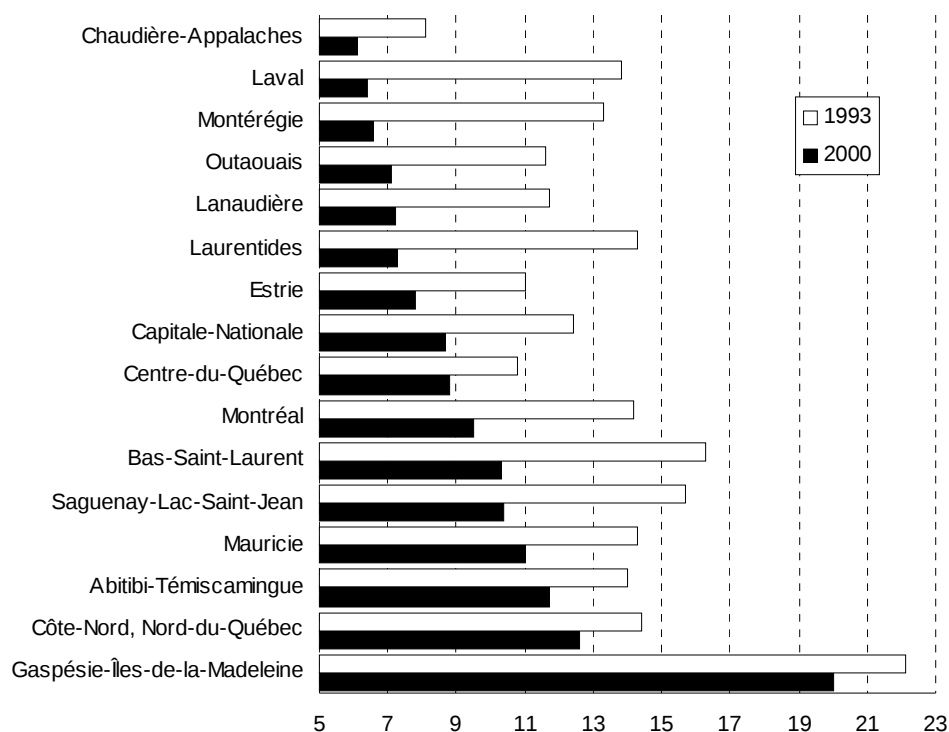


Source : Statistique Canada.

Toutes les régions ont bénéficié de l'amélioration de la situation économique au Québec. Une baisse marquée du chômage a en effet été observée dans l'ensemble des régions du Québec au cours des dernières années.

GRAPHIQUE 5

BAISSE MARQUÉE DU TAUX DE CHÔMAGE DANS TOUTES LES RÉGIONS DEPUIS 1993 (en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

Les réductions de taux de chômage les plus importantes depuis 1993 ont été observées dans les régions de Laval (-7,4 points de pourcentage), des Laurentides (-7,0), de la Montérégie (-6,7), du Bas-Saint-Laurent (-6,0) et du Saguenay-Lac-Saint-Jean (-5,3).

2.2 Des signes de convergence entre les régions

Pour diverses raisons, tant historiques que climatiques, géographiques ou économiques, des écarts de développement économique, souvent importants, existent entre les différents territoires d'un même pays, au Québec comme ailleurs. Des écarts de revenu et de taux de chômage entre les régions sont observés au Québec depuis très longtemps. Toutefois, ils ont eu tendance à s'amoindrir au fil des années.

Convergence du revenu personnel disponible per capita

Le revenu personnel disponible par habitant² est l'un des principaux indicateurs généralement utilisés pour comparer le niveau de vie des populations de plusieurs régions.

▪ *Les écarts de revenu*

Au début des années soixante, les écarts de revenu entre les régions du Québec étaient relativement importants : le revenu disponible par habitant variait d'un minimum de 55 % à un maximum de 122 % de la moyenne québécoise, respectivement dans le Bas-Saint-Laurent–Gaspésie et dans la grande région de Montréal.

TABLEAU 2

DES ÉCARTS DE REVENU PERSONNEL DISPONIBLE ENTRE LES RÉGIONS QUI S'OBSERVENT DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES
(revenu disponible per capita, Québec = 100)

	1961	1971	1981	1989	2000*
Régions ressources	66	76	86	86	88
- Bas-Saint-Laurent et Gaspésie	55	65	69	82	82
- Saguenay–Lac-Saint-Jean	72	77	91	86	89
- Abitibi-Témiscamingue	68	82	88	92	94
- Côte-Nord et Nord-du-Québec	92	96	111	87	91
Autres régions	107	104	101	102	102
- Mauricie–Bois-Francs	77	86	84	91	91
- Grande région de Québec	81	96	88	98	99
- Estrie	77	91	85	93	96
- Outaouais	83	90	95	98	92
- Grande région de Montréal	122	110	108	106	104

* Estimation préliminaire de l'Institut de la statistique du Québec.

Sources : Office de planification et de développement du Québec, Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Depuis lors, ces disparités se sont amoindries : le revenu de la plupart des régions, et en particulier celui des régions ressources, s'est rapproché de la moyenne québécoise. La Côte-Nord et le Nord-du-Québec représentent à cet égard la seule exception. Le revenu y a fluctué davantage d'une période à l'autre au gré des grands projets d'exploitation des ressources naturelles – dont les projets hydroélectriques – et des fluctuations du marché des matières premières. Globalement, l'écart par rapport à la moyenne du Québec varie aujourd'hui entre 82 % et 104 %.

² Cet indicateur tient compte des revenus après impôts et cotisations sociales.

■ *L'amélioration au cours de la dernière décennie*

Au cours de la dernière décennie, quatre des cinq régions qui étaient les moins riches³ en 1989 ont vu le sort de leurs habitants s'améliorer relativement à la moyenne du Québec. Il s'agit du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay–Lac-Saint-Jean, du Centre-du-Québec et de Chaudière-Appalaches. Ces régions, de même que la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, accusaient un retard de 10 % ou plus par rapport à la moyenne québécoise en 1989.

En Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, le revenu disponible par habitant a cependant un peu moins progressé qu'ailleurs au Québec, en raison principalement de conditions plus difficiles pour l'exploitation des ressources forestières, halieutiques et minières.

TABLEAU 3

AMÉLIORATION RELATIVE DU REVENU DISPONIBLE PER CAPITA DANS QUATRE DES CINQ RÉGIONS LES MOINS RICHES EN 1989

DANS QUATRE DES CINQ RÉGIONS LES MOINS RICHES EN 1989					
Région	Revenu disponible		Indice		Variation (en points de %)
	per capita (en \$)		(Québec = 100)		
	1989	2000*	1989	2000*	
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	12 061	14 763	79,8	78,6	-1,2
Bas-Saint-Laurent	12 517	15 744	82,8	83,8	1,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	13 001	16 705	86,0	88,9	2,9
Centre-du-Québec	13 481	17 748	89,2	94,5	5,3
Chaudière-Appalaches	13 580	18 339	89,8	97,6	7,8
Ensemble du Québec	15 118	18 787	100,0	100,0	—
Moyenne des cinq régions	13 090	17 098	86,6	91,0	4,4

* Estimation préliminaire de l'Institut de la statistique du Québec.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Des écarts de chômage moindres que dans le passé

Les disparités de développement économique entre les régions se reflètent dans leurs écarts relatifs de chômage, lesquels s'observent également depuis une très longue période dans les régions ressources.

³ Le Nord-du-Québec a été exclu en raison d'un écart trop grand au niveau du nombre de personnes par ménage (3,3) qui fausse la comparaison par rapport aux autres régions du Québec (2,4). Par ailleurs, les dernières données indiquent que la Mauricie se classait elle aussi, en 2000, parmi les régions où le revenu disponible per capita est inférieur de 10 % ou plus à la moyenne québécoise, soit à 88,6 %, comparativement à 92,1 % en 1989. Cette région a entre autres été touchée par les restructurations dans l'industrie des pâtes et papiers durant cette période.

Le rapport du taux de chômage des régions ressources à celui des autres régions du Québec s'établissait à 147 en 2000. Bien que légèrement plus élevé qu'à la fin des années quatre-vingt, ce taux relatif est moins prononcé que celui qui était généralement observé durant les décennies précédentes.

TABLEAU 4

DES ÉCARTS DE CHÔMAGE ENTRE LES RÉGIONS QUI S'OBSERVENT DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES

(taux de chômage, en %)

	1961	1971	1981	1989	2000
Régions ressources	8,3	14,5	15,0	12,8	12,0
- Bas-Saint-Laurent et Gaspésie	8,3	16,0	17,6	15,5	13,4
- Saguenay–Lac-Saint-Jean	8,6	15,4	13,4	12,0	10,4
- Abitibi–Témiscamingue	8,7	12,8	15,8	11,0	11,7
- Côte-Nord et Nord-du-Québec	7,2	11,0	13,0	11,1	12,6
Autres régions	3,8	9,5	9,9	9,2	8,1
- Mauricie–Bois-Francs	4,8	12,2	15,8	10,7	10,0
- Grande région de Québec	3,7	8,7	10,6	7,4	8,7
- Estrie	3,7	9,3	11,3	9,0	7,8
- Outaouais	5,0	9,2	12,0	8,6	7,1
- Grande région de Montréal	3,6	9,4	9,3	9,5	7,9
Le Québec	4,4	10,1	10,3	9,6	8,4
Régions ressources en pourcentage des autres régions du Québec	218	153	152	140	147

Sources : Office de planification et de développement du Québec et Statistique Canada.

La convergence du taux d'emploi des 15-64 ans

Historiquement, ce sont les régions ressources qui ont à la fois le taux de chômage le plus élevé et le taux d'emploi le plus bas au Québec. Ce dernier indicateur traduit notamment la capacité avec laquelle les économies régionales parviennent à procurer des emplois à leur population en âge de travailler.

■ La progression du taux d'emploi

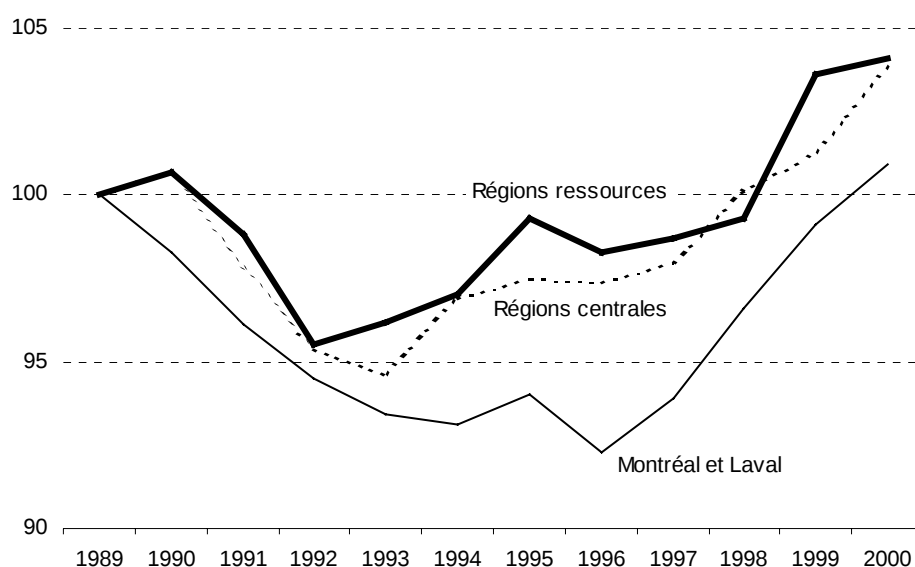
Bien que les régions ressources aient, encore aujourd'hui, un taux d'emploi inférieur à celui des autres régions du Québec, la dernière décennie a vu cet écart s'amoinir. Entre 1989 et 2000, le taux d'emploi des 15-64 ans s'est accru de 4,1 % dans les régions ressources, comparativement à 2,8 % dans l'ensemble des autres régions du Québec.

La progression du taux d'emploi dans les régions ressources a notamment été supérieure à celle des régions de Montréal et de Laval (0,9 %) – des régions où les entreprises ont connu une période de

restructuration de leurs activités dans les secteurs de la construction, de la fabrication, du transport et du commerce entre 1989 et 1996.

GRAPHIQUE 6

HAUSSE DU TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS DANS LES TROIS GRANDS BLOCS RÉGIONAUX
(indices : 1989 = 100)



Source : Statistique Canada.

■ ***L'augmentation du taux de participation au marché du travail***

Une telle amélioration du taux d'emploi dans les régions ressources aurait dû se traduire par une réduction du taux de chômage plus marquée dans ces régions que dans le reste du Québec. Cela n'a pas été le cas cependant, car c'est également dans les régions ressources que l'on observe la plus forte augmentation du taux de participation au marché du travail.

Partant d'un taux initialement plus bas en 1989, les régions ressources sont parvenues à réduire partiellement leur écart de participation au marché du travail au cours de la dernière décennie, comparativement aux autres régions du Québec.

TABLEAU 5

AUGMENTATION PLUS FORTE DU TAUX DE PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL DANS LES RÉGIONS RESSOURCES
(en pourcentage)

	1989	2000	Variation en points de %
Taux d'activité des 15-64 ans			
Régions ressources	65,5	67,5	2,0
Autres régions du Québec	73,6	74,7	1,1
Écart	8,1	7,2	-0,9
Taux d'emploi des 15-64 ans			
Régions ressources	57,2	59,6	2,4
Autres régions du Québec	66,9	68,8	1,9
Écart	9,7	9,2	-0,5

Source : Statistique Canada.

Comparaison avec quelques pays européens

Même s'il existe des disparités économiques régionales significatives au Québec, celles-ci ne sont pas aussi prononcées que celles que l'on observe ailleurs dans le monde.

▪ *Le PIB des cinq régions les moins riches*

En effet, dans plusieurs pays européens et aux États-Unis, le PIB per capita des cinq régions les moins riches ne dépassait pas 80 % de la moyenne nationale en 1996, comparativement à 82 % au Québec⁴. Ce ratio était ainsi de :

- 65 % en Italie;
- 75 % aux États-Unis;
- 76 % en Allemagne⁵;
- 78 % au Royaume-Uni;
- 79 % en France;
- 80 % en Belgique.

⁴ En raison de l'absence de données régionales de PIB au Québec, l'indicateur utilisé est le revenu personnel par habitant avant transferts.

⁵ Excluant les régions de l'ex-Allemagne de l'Est.

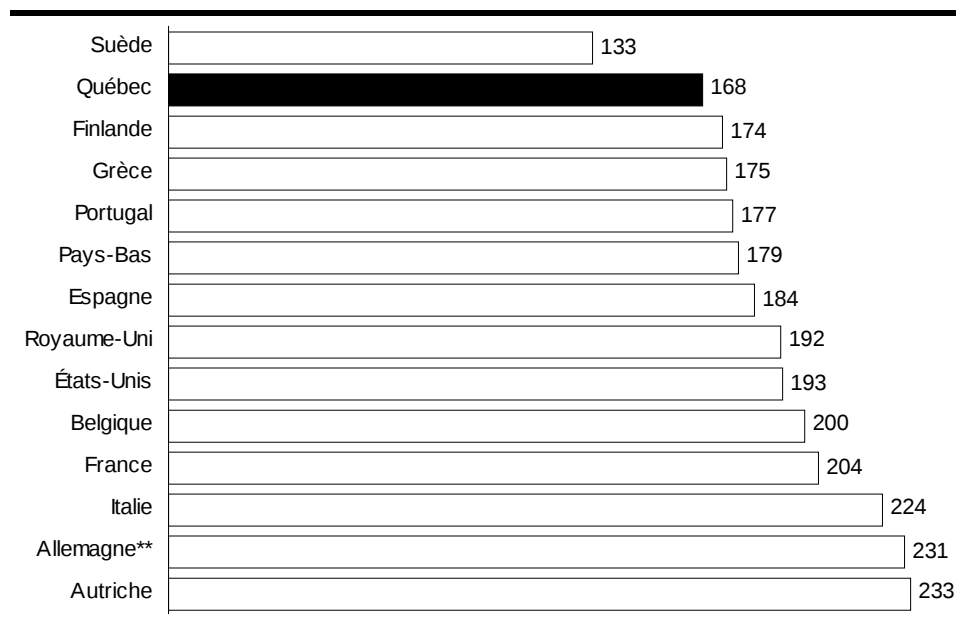
▪ ***L'écart entre la région la plus riche et la région la plus pauvre***

De manière générale, l'écart entre la région la plus riche et la région la plus pauvre est moins prononcé au Québec que dans la plupart des pays européens et aux États-Unis.

GRAPHIQUE 7

COMPARAISON INTERNATIONALE DES DISPARITÉS RÉGIONALES – 1996

(région la plus riche en pourcentage de la région la plus pauvre*)



* Sur la base du PIB par habitant, sauf pour le Québec où l'indicateur utilisé est le revenu personnel par habitant avant transferts en raison de l'absence de données régionales de PIB.

** Excluant les régions de l'ex-Allemagne de l'Est.

Sources : Commission européenne, *Sixième rapport périodique sur les régions*, Institut de la statistique du Québec et Industrie Canada.

2.3 Malgré les progrès, des écarts structurels importants persistent entre les régions

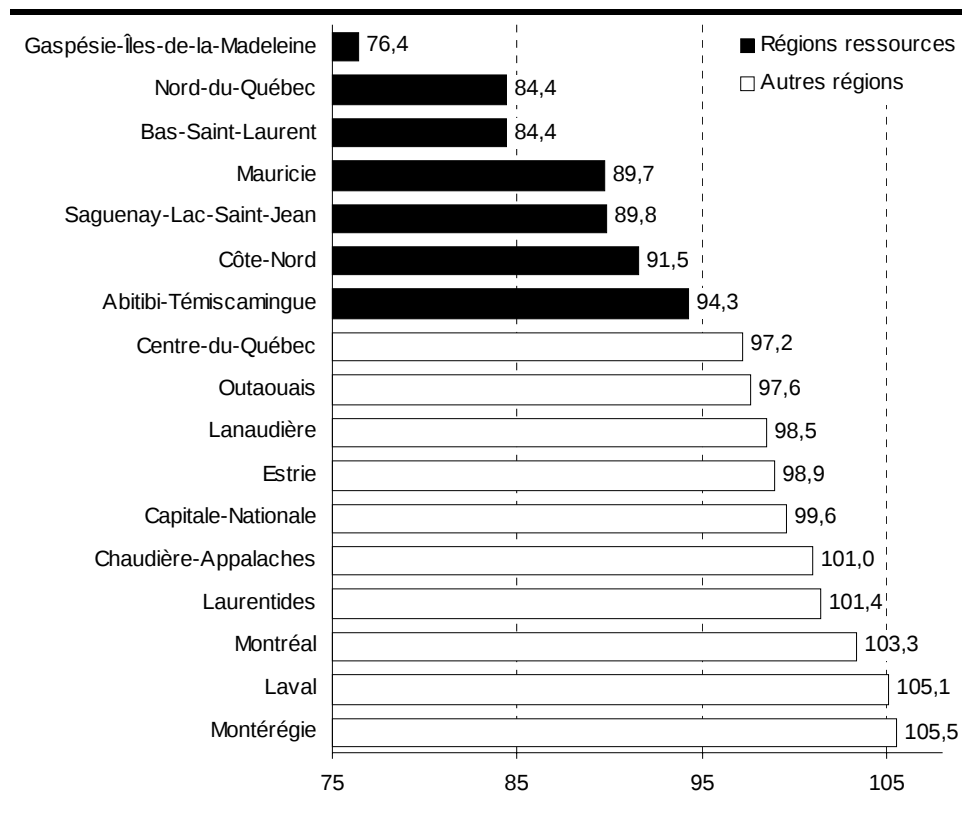
Malgré les progrès économiques et les rattrapages partiels qui ont été réalisés au cours des dernières années, des écarts de chômage et de développement économique toujours significatifs persistent entre les régions du Québec.

Pour pallier l'absence de données de PIB permettant d'évaluer le niveau relatif de développement économique de chaque région par rapport à la moyenne québécoise, un indice global a été construit en combinant les

deux grands indicateurs économiques que sont le revenu personnel disponible per capita et le taux d'emploi de la population âgée entre 15 et 64 ans.

GRAPHIQUE 8

INDICE DES DISPARITÉS RÉGIONALES DE DÉVELOPPEMENT – 2000
(Ensemble du Québec = 100)



Note : Moyenne des indices du revenu personnel disponible per capita et du taux d'emploi de la population âgée entre 15 et 64 ans en 2000.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Régions.

Sur la base de cet indice, les sept régions ressources sont les régions qui continuent de se démarquer, en présentant un niveau de développement inférieur de 5 % ou plus à la moyenne québécoise. Les dix autres régions sont regroupées, quant à elles, dans un intervalle restreint de plus ou moins 5 % autour de la moyenne québécoise.

2.4 La situation particulière des milieux ruraux en difficulté

Les régions ressources ne sont pas homogènes. Plusieurs collectivités, principalement rurales, connaissent une situation économique particulièrement difficile.

À partir d'un indice de développement, le ministère des Régions a identifié plus de 250 municipalités rurales en difficulté dans les régions ressources. Ces municipalités en difficulté se caractérisent par un taux de scolarité de la population inférieur à l'ensemble du Québec, une part élevée des revenus provenant de transferts gouvernementaux, un revenu moyen par ménage sous la moyenne québécoise et un taux de chômage très élevé.

TABLEAU 6

PORTRAIT COMPARÉ DES MUNICIPALITÉS RURALES EN DIFFICULTÉ DANS LES RÉGIONS RESSOURCES – 1996 (en pourcentage)

Indicateurs	Municipalités rurales en difficulté	Le Québec
Variation de la population (1991-1996)	-1,0	3,6
Revenu moyen par ménage privé*	77,8	100,0
Taux de chômage des 15 ans et plus	27,7	11,8
Part des transferts gouvernementaux dans le revenu des ménages	32,8	16,2
Rapport emploi/population des 15 ans et plus	36,8	55,0
Population de 15 ans et plus qui possède moins qu'une 9 ^e année	31,8	18,1

* Indice en pourcentage du Québec.

Source : Statistique Canada, recensement de 1996.

3 *Des problématiques communes aux régions ressources*

CHAPITRE 3 – DES PROBLÉMATIQUES COMMUNES AUX RÉGIONS RESSOURCES

Les régions ressources doivent faire face à un certain nombre de problématiques qui freinent leur développement économique. Ces problématiques peuvent être regroupées autour de trois difficultés principales :

- En premier lieu, l'économie des régions ressources est insuffisamment diversifiée. Entre autres, les activités manufacturières y sont moins développées que dans l'ensemble du Québec.
- En deuxième lieu, dans le secteur de l'exploitation des ressources – qui constitue une des assises fondamentales de leur économie – les régions sont confrontées à un contexte mondial difficile. Celui-ci touche particulièrement les secteurs forestier et minier.
- En troisième lieu, les entreprises implantées dans les régions ressources ou qui souhaiteraient y investir ne disposent pas de certains outils correspondant à leurs besoins, en matière de financement particulièrement.

Ces difficultés contribuent par ailleurs à nourrir d'autres problèmes, d'ordre démographique notamment.

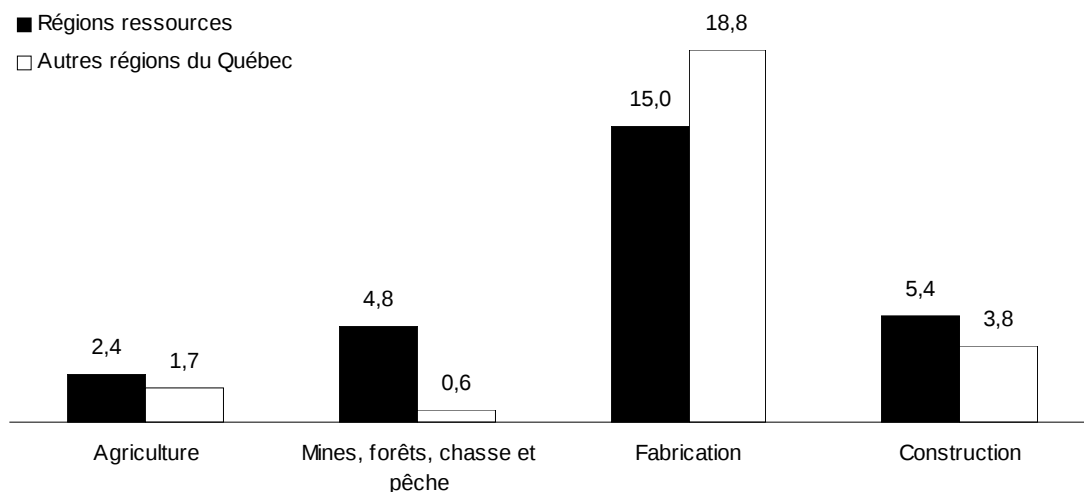
3.1 Une valorisation et une diversification insuffisantes

La première difficulté commune aux régions ressources provient d'une valorisation insuffisante et d'une concentration trop grande des activités qui y sont implantées.

L'analyse de la répartition des emplois dans les régions ressources impose un constat : les activités manufacturières sont moins développées dans ces régions que dans le reste du Québec.

Comme l'illustre le graphique 9, les activités de fabrication représentaient, en 2000, 15 % des emplois totaux dans les régions ressources, comparativement à près de 19 % dans les autres régions du Québec.

GRAPHIQUE 9

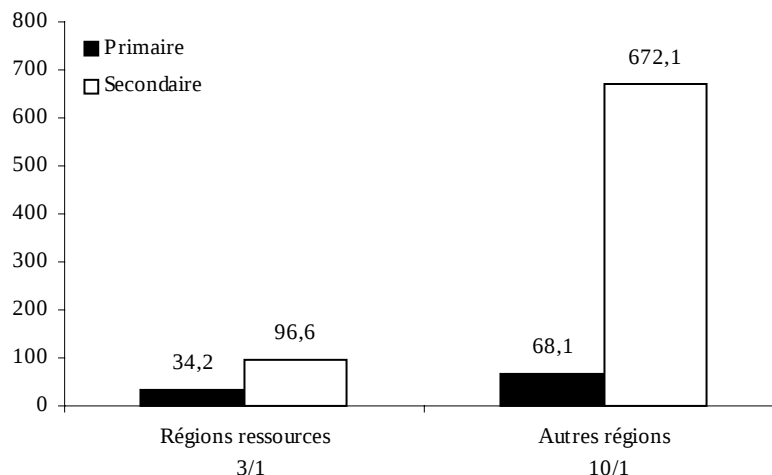
RÉPARTITION DE L'EMPLOI DANS LES SECTEURS PRIMAIRE ET SECONDAIRE – 2000
(en pourcentage de l'emploi total)

Source : Statistique Canada.

La relative faiblesse des activités de fabrication, dans les régions ressources, est en fait beaucoup plus préoccupante lorsque l'on fait le lien avec les activités du secteur primaire.

Si l'on compare, dans chaque région, l'importance relative du secteur primaire et du secteur secondaire, on constate qu'en 2000, on dénombrait dix fois plus d'emplois dans le secteur secondaire que dans le secteur primaire dans les régions autres que les régions ressources, alors que ce rapport n'était que de un pour trois dans les régions ressources.

GRAPHIQUE 10

EMPLOIS DES SECTEURS PRIMAIRE ET SECONDAIRE SELON LES RÉGIONS – 2000
 (en milliers)


Source : Statistique Canada.

▪ ***Un contexte souvent défavorable***

Le secteur secondaire n'a donc pas la place qu'il devrait avoir, dans l'économie des régions ressources, surtout lorsque l'on prend en compte l'existence d'un secteur primaire très actif.

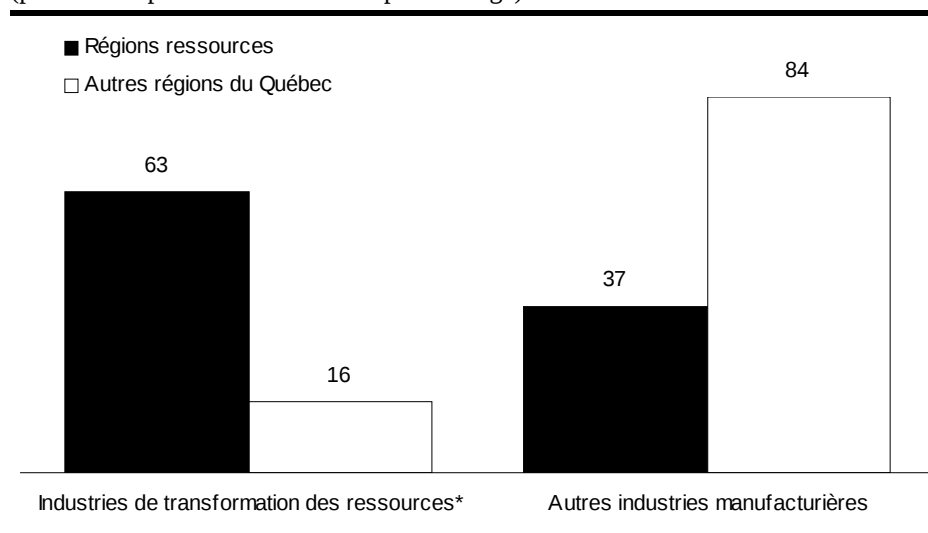
Dans les régions ressources, les entreprises manufacturières – et on fait ici surtout référence aux PME – doivent surmonter des difficultés spécifiques : l'éloignement, un accès plus limité aux services, aux fournisseurs et aux réseaux de distribution ainsi que l'attrait exercé sur la main-d'œuvre potentielle par les grands centres sont autant de contraintes qui nuisent à la croissance des entreprises existantes et limitent les nouveaux investissements.

■ ***Un secteur manufacturier bâti surtout sur les activités de première transformation des ressources***

Ce secteur manufacturier insuffisamment développé est avant tout bâti autour des activités de première transformation des ressources.

GRAPHIQUE 11

DES ACTIVITÉS MANUFACTURIÈRES AXÉES SUR LA TRANSFORMATION DES RESSOURCES – 2000
(part de l'emploi manufacturier en pourcentage)



* Bois, papier et produits connexes, première transformation des métaux et fabrication de produits minéraux non métalliques.

Source : Statistique Canada.

Le graphique 11 ci-dessus permet ainsi de constater qu'en 2000, dans les régions ressources, plus de 60 % des emplois du secteur manufacturier étaient liés à la transformation des ressources, comparativement à seulement 16 % dans les autres régions du Québec.

En fait, le niveau de concentration des activités manufacturières est très élevé dans les régions ressources : la part des emplois concentrée dans les quatre premières industries manufacturières y représentait en 2000 près de 70 % des emplois manufacturiers, comparativement à seulement 39 % dans les autres régions du Québec.

TABLEAU 7

CONCENTRATION DES EMPLOIS MANUFACTURIERS
(part dans l'emploi manufacturier en pourcentage)

	1989	2000	Variation en points de %
Emplois dans les quatre principales industries manufacturières*			
- Régions ressources	73,3	68,7	-4,6
- Autres régions du Québec	41,7	38,6	-3,1

* Pour les régions ressources : bois, papier, première transformation des métaux et aliments et boissons. Pour les autres régions : aliments et boissons, vêtements et cuir, matériel de transport et produits informatiques et électroniques.

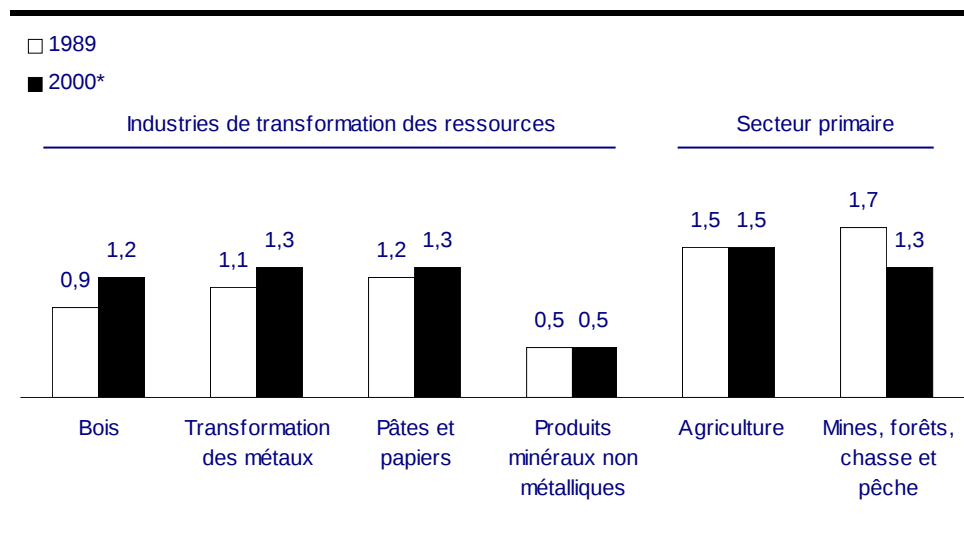
Source : Statistique Canada.

■ ***Une part croissante des activités de transformation dans le PIB***

Globalement, pour l'ensemble du Québec, on a assisté au cours de la dernière décennie à une progression sensible du volume d'activité des industries axées sur la transformation des ressources naturelles.

GRAPHIQUE 12

IMPORTANCE ACCRUE DES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES AXÉES SUR LA TRANSFORMATION DES RESSOURCES AU QUÉBEC
(en pourcentage du PIB réel québécois)



* Estimation préliminaire.

Source : Institut de la statistique du Québec.

Entre 1989 et 2000, la part des industries de transformation des ressources dans le PIB réel du Québec est en effet passée de 3,8 % à 4,3 %. Cette croissance s'explique essentiellement par les bonnes performances de l'industrie du bois et de la première transformation des métaux.

Les poids économiques de ces deux industries se sont accrus respectivement de 0,9 % à 1,2 % et de 1,1 % à 1,3 %. L'industrie des pâtes et papiers a également accru sa part dans le PIB, celle-ci étant passée de 1,2 % à 1,3 %.

Comme cette tendance l'indique, il existe dans les régions ressources des potentiels importants de développement des activités de deuxième et troisième transformation. Dans le cadre de leur planification stratégique régionale, les Conseils régionaux de développement (CRD) des régions ressources ont identifié un ensemble de secteurs cibles, parmi lesquels sont explicitement mentionnés la deuxième et troisième transformation de produits forestiers, de produits miniers – tel l'aluminium – et de produits de la mer.

3.2 Les difficultés rencontrées dans le secteur de l'exploitation des ressources

Deuxième problématique commune aux régions ressources, les activités d'exploitation et de mise en valeur des matières premières qu'elles produisent – qui constituent une des assises fondamentales de leur économie – sont confrontées à des difficultés importantes depuis plusieurs années.

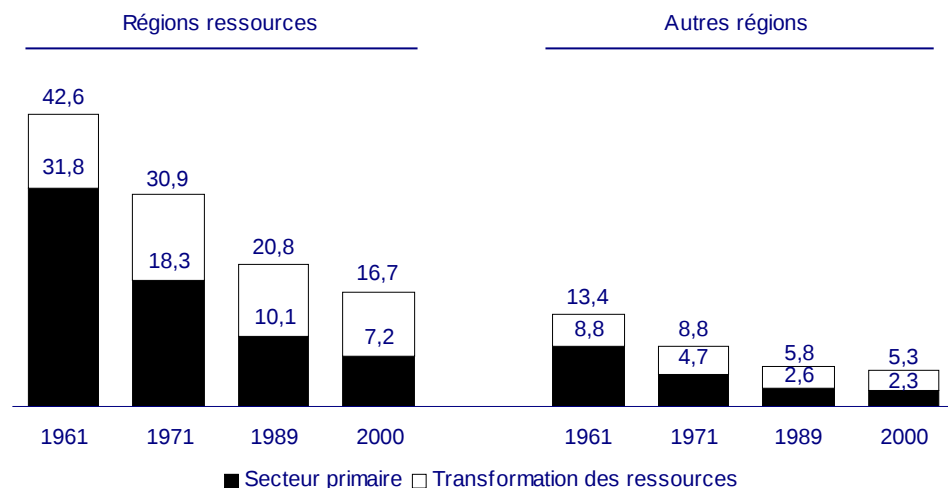
Le secteur des ressources naturelles dans son ensemble

Actuellement, 17 % des emplois dans les sept régions ressources sont liés directement à l'exploitation des ressources naturelles⁶, comparativement à 5 % ailleurs au Québec. Il s'agit d'un chiffre très important, même s'il marque une forte diminution de la place relative des ressources naturelles dans l'économie des régions par rapport à la situation qui prévalait dans les années soixante.

⁶ Comprenant le secteur primaire (extraction minière, exploitation forestière, agriculture, chasse et pêche) et les industries de transformation suivantes : bois, papier et produits connexes, première transformation des métaux et fabrication de produits minéraux non métalliques.

GRAPHIQUE 13

**ÉVOLUTION DE L'IMPORTANCE RELATIVE DES EMPLOIS DIRECTS
DU SECTEUR DES RESSOURCES NATURELLES**
(part de l'emploi total en pourcentage)



Sources : Office de planification et de développement du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

▪ ***La diminution des prix mondiaux***

On a assisté depuis le début des années quatre-vingt à une forte diminution des prix mondiaux des ressources en terme réel, c'est-à-dire en terme de pouvoir d'achat de biens de consommation.

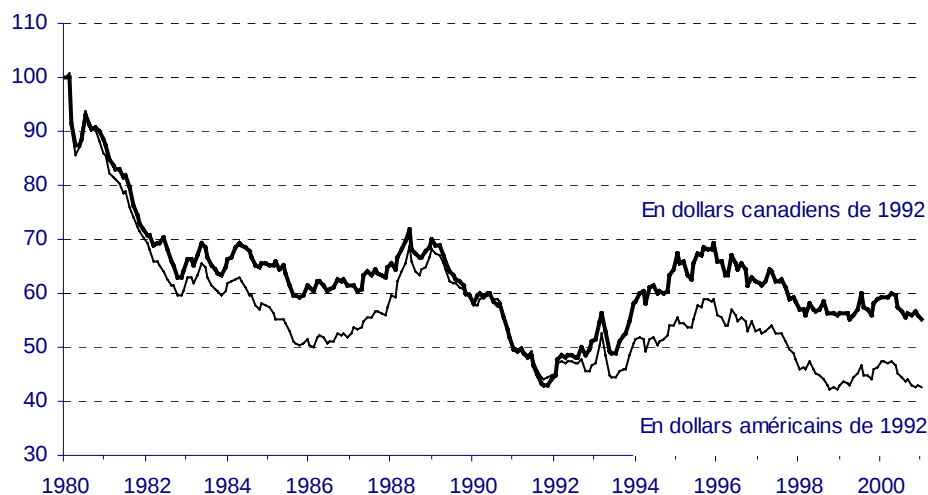
Plusieurs facteurs expliquent une telle chute :

- L'arrivée de nouveaux producteurs, notamment dans les pays en voie de développement, a accru l'offre mondiale.
- Dans certains pays producteurs, de faibles salaires sont versés aux travailleurs des secteurs concernés.
- Les technologies se sont améliorées, permettant de réduire les coûts de production et les besoins en main-d'œuvre.
- Des substituts aux matières de base ont été mis au point, ce qui a réduit la consommation de ces matières.

GRAPHIQUE 14

DIMINUTION DE 45 % DU PRIX RELATIF DES MATIÈRES BRUTES HORS ÉNERGIE DEPUIS 1980

(indices : janvier 1980 = 100)



Sources : Statistique Canada et Banque du Canada.

Dans un tel contexte, la plupart des entreprises du secteur des ressources naturelles ont dû réaliser des efforts importants de modernisation pour demeurer compétitives sur les marchés internationaux. Certaines d'entre elles ont été forcées de cesser leurs activités, faute d'une rentabilité suffisante. De plus, les régions ressources ont continué d'être affectées par la tendance à la baisse des emplois dans le secteur primaire – une tendance observée depuis près d'un siècle.

Au total, depuis 1989, 14 000 emplois liés aux ressources naturelles ont été perdus dans les régions ressources. Les pertes ont été concentrées, en majeure partie dans les mines (-7 400) et l'agriculture (-2 500).

L'industrie forestière

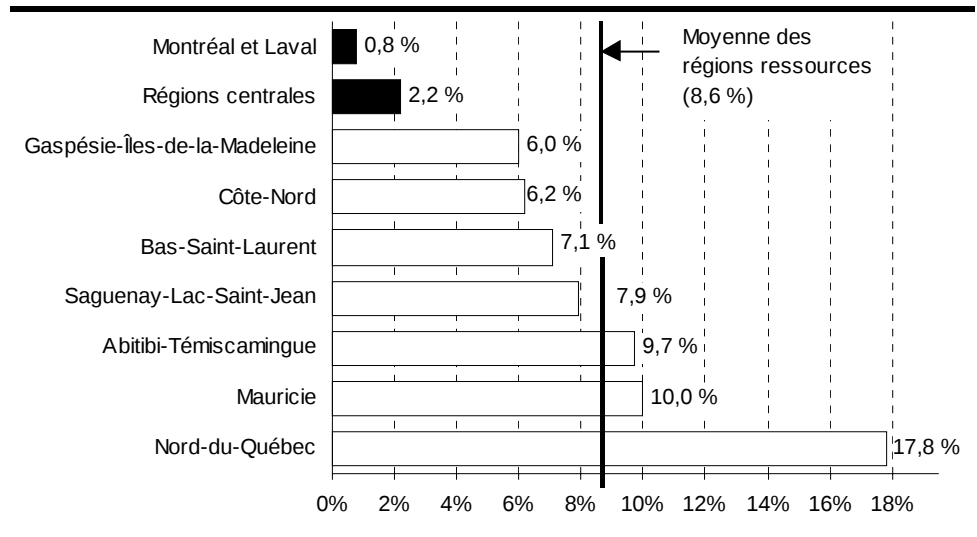
S'ajoutant à ces difficultés globales, les régions ressources du Québec sont affectées par les problématiques touchant spécifiquement l'exploitation forestière.

- ***L'exploitation forestière : une activité majeure dans les régions ressources***

L'industrie forestière dans son ensemble soutient directement plus de 40 000 emplois dans les régions ressources du Québec. La part des emplois concernés varie de 6,0 % en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine à 17,8 % dans le Nord-du-Québec.

TABLEAU 8

IMPORTANCE DES PRODUITS FORESTIERS SELON LES RÉGIONS – 1999
(part dans l'emploi total en pourcentage)



Sources : Ministère des Ressources naturelles du Québec et Statistique Canada.

▪ ***Le caractère crucial de l'aménagement forestier***

Cette industrie dépend, à la base, d'une ressource épuisable – la ressource forestière – dont la survie à long terme doit être assurée. Des efforts constants d'aménagements forestiers, de mise en valeur des ressources et de travaux sylvicoles doivent donc être consentis, année après année, pour assurer à l'industrie sa pérennité. À cet égard, il est essentiel de maintenir l'intensité de ces travaux afin de garantir l'exploitation à terme de la ressource forestière.

Cette exigence se heurte ici à une autre problématique, celle de la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et disponible. En fait, le développement de la main-d'œuvre reliée aux travaux sylvicoles constitue un sujet de préoccupation pour toute l'industrie. Malgré les efforts consentis à cette fin, on constate dans plusieurs régions une forte pénurie de main-d'œuvre formée et spécialisée.

Le secteur minier

Le secteur minier est lui aussi confronté à une conjoncture délicate. Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, l'industrie minière mondiale traverse une période difficile, marquée par la chute des prix des métaux.

▪ ***L'impact de la conjoncture mondiale sur l'exploitation et sur l'exploration***

Cette conjoncture affecte directement plusieurs régions ressources du Québec, dont une partie de l'économie est justement fondée sur l'exploration et l'exploitation minières.

Pour ces régions, la baisse des prix mondiaux a d'abord pour conséquence d'entraîner la fermeture d'un certain nombre de mines, dont les coûts d'exploitation sont trop élevés par rapport aux prix internationaux. Les pertes d'emplois qui en résultent sont d'autant plus dommageables que les postes concernés sont en général très bien rémunérés.

Simultanément, on assiste à une réduction significative des activités d'exploration, ce qui entraîne également une diminution du nombre d'emplois, tout en remettant en cause, à terme, plusieurs des activités minières concernées. En l'absence d'investissements suffisants dans l'exploration, le risque est grand, en effet, que les mines fermées ne soient pas remplacées par de nouvelles exploitations.

▪ ***La chute des dépenses d'exploration***

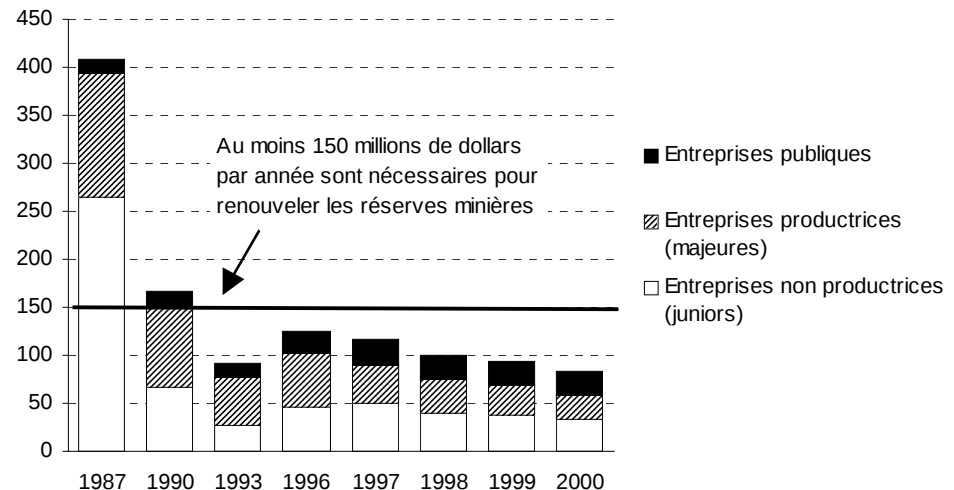
En fait, entre 1987 et 2000, les dépenses d'exploration et de mise en valeur du secteur minier au Québec ont diminué des trois quarts, passant de plus de 400 millions de dollars à moins de 100 millions de dollars. Depuis 1996, ces dépenses sont en diminution constante. Les investissements des entreprises productrices, les « majeures », comme ceux des entreprises non productrices, les « juniors », n'ont cessé de décroître. Seules les activités d'exploration assurées par le secteur public se sont maintenues.

On estime que ces dépenses devraient s'établir au minimum à 150 millions de dollars annuellement, pour assurer le renouvellement des sites d'exploitation. On est actuellement bien en deçà de ce niveau.

La conjoncture mondiale présente dans le secteur minier est ainsi source de difficulté pour les régions ressources concernées, la réduction de l'effort d'exploration constituant en particulier une importante préoccupation, en raison de son impact pour l'avenir.

GRAPHIQUE 15

**ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'EXPLORATION ET DE MISE EN VALEUR
DU SECTEUR MINIER AU QUÉBEC***
(en millions de dollars)



* Dépenses hors d'un site minier.

Source : Ministère des Ressources naturelles du Québec.

■ ***Des enjeux majeurs pour le Québec, l'un des grands producteurs miniers du monde***

Pour le Québec, les enjeux sont majeurs. Le Québec se classe parmi les dix plus grands producteurs miniers au monde, et les activités minières représentent environ 10 000 emplois⁷ dans les régions ressources, soit un peu plus de la moitié des emplois de l'industrie minière au Québec. Les activités d'exploration sont essentielles si l'on veut s'assurer du maintien de cette position et d'une reprise rapide des activités, une fois que l'industrie minière mondiale sera sortie du creux du cycle actuel.

La réalité géologique du Québec justifie une telle reprise : dans plusieurs régions ressources, il existe des possibilités intéressantes d'exploration et donc d'exploitation. De récentes découvertes de zinc et de cuivre, dans les environs de Matagami, ont confirmé le potentiel minéral des régions minières actuelles. De plus, des sites ont été identifiés – surtout par des entreprises « juniors » – dans les territoires de la Baie James, de l'Ungava et de la Baie d'Hudson. Ils pourraient contenir des platinoïdes, du diamant et du nickel, qui sont des ressources inexploitées ou peu exploitées actuellement au Québec. Ces

⁷ Emplois calculés en personnes année.

nouveaux sites représentent ainsi, à bien des égards, l'avenir de l'industrie minière du Québec.

3.3 La disponibilité insuffisante de certains outils de développement

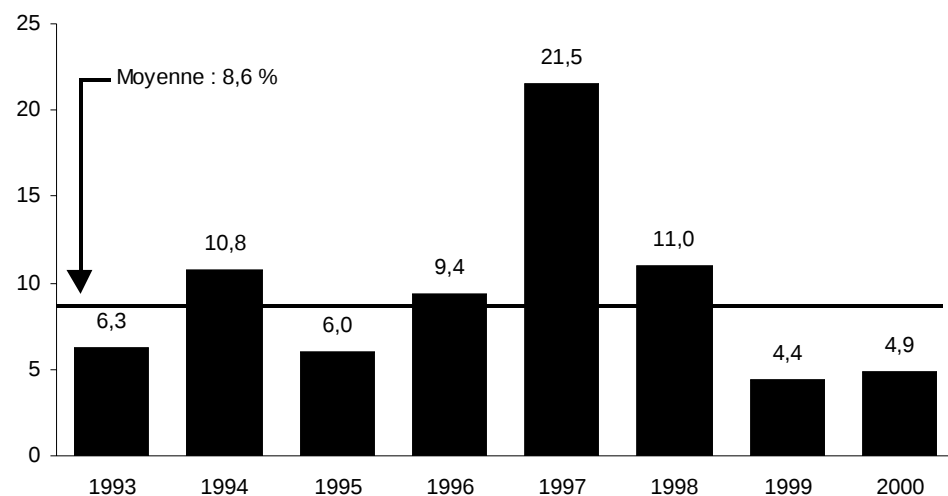
Troisième problématique commune aux régions ressources, les entreprises implantées dans ces régions ne disposent pas de certains outils adaptés à leurs besoins. On pense spécifiquement au capital de risque investi dans les régions et au soutien à l'entrepreneuriat.

Le faible niveau du capital de risque investi dans les régions ressources

Depuis 1993, 8,6 % du capital de risque au Québec a été investi dans les régions ressources. Cette proportion se situe à 6,7 % si on exclut 1997, année où le capital de risque investi dans les régions ressources a été exceptionnellement élevé.

GRAPHIQUE 16

PART DU CAPITAL DE RISQUE INVESTI DANS LES RÉGIONS RESSOURCES DU QUÉBEC
(en pourcentage)



Source : MacDonald and Associates Limited.

▪ ***Une disparité par rapport au poids démographique des régions ressources***

Cette disparité par rapport au poids démographique des régions ressources – 16 % de la population totale du Québec – illustre la faiblesse du capital de risque prêt à s'y investir, et souligne ainsi l'une

des difficultés auxquelles sont actuellement confrontées ces régions dans leur développement.

La faiblesse du capital de risque investi dans les régions ressources est un élément du véritable cercle vicieux auquel ces régions sont confrontées : les difficultés économiques qu'elles traversent, pour des raisons en bonne partie liées à la conjoncture internationale, ralentissent le déclenchement de projets d'investissement. Des projets alternatifs ne peuvent être engagés en raison d'un manque de capital de risque disponible aux entrepreneurs, ce manque étant lié lui aussi aux difficultés économiques rencontrées.

▪ ***Un problème qui touche également les régions : le besoin de capitalisation des coopératives***

La faible mobilisation du capital de risque n'est pas le seul problème d'ordre financier auquel les régions ressources sont confrontées. Une autre difficulté provient du besoin de capitalisation des coopératives, qui a des répercussions directes sur l'économie des régions.

Les coopératives jouent un rôle stratégique dans le développement des régions ressources. Elles forment une bonne partie du tissu économique de ces régions et assurent ainsi une fraction importante des investissements des entreprises. À l'heure actuelle, le quart des coopératives québécoises sont implantées dans les régions ressources. Ces coopératives connaissent une croissance rapide qui contribue directement à l'enrichissement de l'économie québécoise et en particulier de l'économie des régions.

Cette croissance est cependant limitée par une insuffisance de capitaux propres.

- Les capitaux propres des coopératives n'augmentent pas au même rythme que leurs investissements, le taux de capitalisation des coopératives étant ainsi inférieur au taux de capitalisation moyen des entreprises privées. Cette sous-capitalisation a un effet immédiat sur le financement des investissements, puisqu'elle limite la capacité d'intervention directe des coopératives.
- L'insuffisance de capitaux propres a également un impact indirect sur le financement des investissements, car elle limite les possibilités de faire appel à l'emprunt. Les entreprises s'appuient sur leurs capitaux propres pour emprunter, bénéficiant à cet égard d'un véritable effet de levier. Dans le cas des coopératives, la faible capitalisation limite cet effet de levier.

Des initiatives doivent donc être prises pour mobiliser des fonds qui pourraient être dédiés en partie au financement des investissements des

coopératives, soit pour mieux les capitaliser, soit pour être mis à la disposition des coopératives sous forme de prêts.

Un soutien insuffisant à l'entrepreneuriat

Le soutien à l'entrepreneuriat devrait être mieux adapté aux besoins des régions. Le développement de l'économie repose de plus en plus sur le dynamisme entrepreneurial des citoyens, c'est à dire sur leur capacité de monter de nouveaux projets et de créer de nouvelles entreprises, de nouveaux produits, et donc de nouveaux emplois.

▪ *Un dynamisme qui s'exprime au niveau des PME*

Le dynamisme entrepreneurial s'exprime d'abord par le nombre et la vitalité des PME. Il ne faut pas oublier que ce sont ces dernières qui créent la majorité des emplois, même si l'on ne doit pas sous-évaluer pour autant le rôle stratégique des investissements majeurs consentis par la grande entreprise.

Pour des raisons diverses, les régions ne témoignent pas toutes d'un dynamisme entrepreneurial équivalent. Par exemple, dans les régions ressources, la présence de grandes entreprises qui dominent l'activité régionale a pour effet d'attirer vers elles les meilleures compétences. La difficulté vient de ce que dans les secteurs concernés, on n'a pas assisté – comme dans les autres régions du Québec, pour ce qui est des industries plus légères – à un véritable essaimage d'entreprises de petite dimension, créées afin de profiter de la présence des entreprises majeures.

▪ *Des problèmes de financement, mais aussi d'information et d'expertise*

Cette réalité des régions ressources est en partie imputable aux problèmes de financement précédemment soulignés : les promoteurs des projets d'entreprises et les PME des régions ressources devraient avoir accès à des outils de financement adaptés à leur réalité.

Mais il faut également que ces entrepreneurs puissent bénéficier d'un réseau d'information et d'expertise approprié, afin de les soutenir tout au long du cycle de croissance de leur entreprise, et cela dès la phase de leur prédémarrage. Il arrive qu'un tel réseau ne soit pas facilement accessible pour les entrepreneurs des régions ressources.

3.4 La tendance à la baisse du poids démographique des régions ressources

Les écarts de développement des régions ressources par rapport à l'ensemble du Québec expliquent partiellement d'autres difficultés auxquelles elles sont confrontées, en particulier d'ordre démographique.

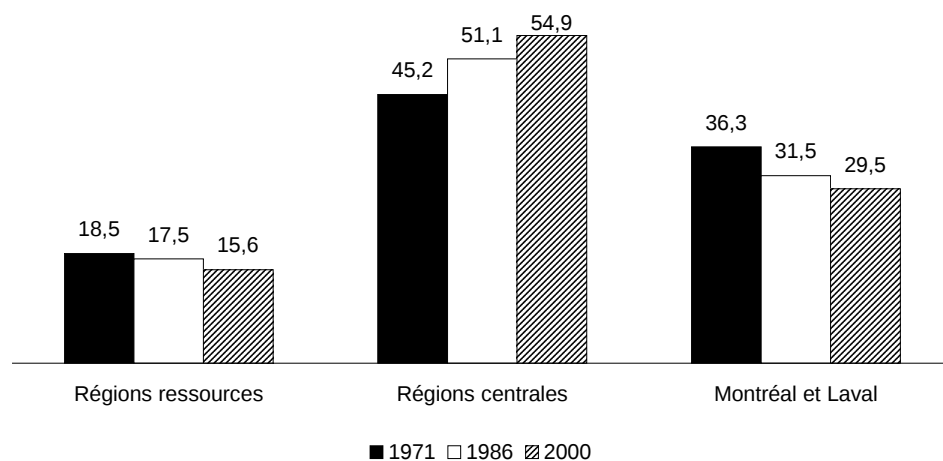
■ *Un poids démographique en constante régression*

Depuis 1971, le poids démographique de la plupart des régions ressources est en constante régression. Le taux de croissance de la population de ces sept régions n'a été que de 3,2 % depuis 1971, comparativement à 22,3 % pour le Québec. Depuis 1991, on constate de plus une diminution nette de la population dans six des sept régions ressources, le Nord-du-Québec demeurant quant à lui une région à forte croissance démographique. Cette tendance provient :

- d'un faible taux de fécondité (sauf dans le Nord-du-Québec);
- d'un faible apport de l'immigration internationale;
- d'un solde migratoire interrégional négatif, en particulier chez les jeunes de 15 à 29 ans.

GRAPHIQUE 17

POIDS DÉMOGRAPHIQUE DES BLOCS RÉGIONAUX (en pourcentage)



Source : Institut de la statistique du Québec.

▪ ***Des jeunes qui quittent pour les grands centres***

L'évolution du nombre de jeunes dans les régions ressources est une des questions majeures pour l'avenir de ces régions. Entre 1986 et 2000, la population des moins de 30 ans a diminué de 24,8 % dans les régions ressources, une diminution nettement plus prononcée que celle observée dans l'ensemble du Québec (-11,5 %). La proportion de jeunes dans les régions ressources est maintenant presque à égalité avec la moyenne québécoise (38 %) alors que dans le passé, la population des régions ressources était nettement plus jeune que celle des autres régions.

Si la faible fécondité, observée dès la fin des années soixante, est une cause importante du vieillissement de la population dans la plupart des régions du Québec – le Nord-du-Québec étant une exception – les régions ressources, particulièrement les milieux ruraux de ces régions, sont également touchées par la tendance des jeunes à quitter les régions au profit des grands centres.

Le départ des jeunes peut être illustré en suivant un même groupe d'âge sur deux périodes de recensement : les jeunes âgés entre 15 et 19 ans en 1986 et ceux qui sont âgés entre 25 et 29 ans en 1996. Une telle comparaison indique qu'après dix ans les régions ressources ont perdu 21,3 % de leurs jeunes, en bonne partie au profit des régions de Montréal et de Laval.

Ces départs ont plusieurs effets : ils réduisent le nombre d'adultes en âge d'avoir des enfants, ils privent les régions ressources des éléments les plus dynamiques et les mieux formés et ils diminuent la densité de population ainsi que les possibilités de développer des services adéquats.

TABLEAU 9

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JEUNES ÂGÉS DE MOINS DE 30 ANS

	Régions ressources	Régions centrales	Montréal et Laval	Ensemble du Québec
Population âgée de moins de 30 ans – 2000	440 111	1 542 113	796 509	2 778 733
Poids dans la population totale en % – 2000	38,3	38,1	36,6	37,7
Taux de variation 1986 – 2000 (en %)	-24,8	-5,5	-13,9	-11,5
Cohorte des 25-29 ans en 1996 par rapport à celle des 15-19 ans en 1986 – Variation en %	-21,3	1,4	22,7	3,5

Source : Institut de la statistique du Québec.

▪ ***Un taux de chômage élevé chez les 15-29 ans***

Parmi les divers facteurs pouvant expliquer la tendance des jeunes à quitter leur milieu d'origine, il faut inclure le contexte économique qui ne leur a pas été favorable dans les régions ressources. En effet, entre 1989 et 2000, leur situation sur le marché du travail ne s'est pas améliorée, contrairement à ce que l'on a observé dans les autres régions au Québec. En 2000, le taux de chômage chez les 15-29 ans était de 17,3 % dans les régions ressources, comparativement à 11,0 % dans les autres régions. Un jeune sur deux travaillait comparativement à trois jeunes sur cinq ailleurs au Québec.

Pour inciter les jeunes à demeurer en région, un renforcement de la base économique est donc nécessaire afin d'accroître leurs possibilités d'emploi dans leur milieu d'origine.

TABLEAU 10

ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU TRAVAIL DES 15-29 ANS
(en pourcentage)

		Régions ressources	Régions centrales	Montréal et Laval	Le Québec
Taux de chômage	1989	15,9	11,3	11,7	12,1
	2000	17,3	11,0	11,0	11,8
Taux d'emploi	1989	55,2	65,6	66,9	64,4
	2000	51,0	63,5	60,3	60,6

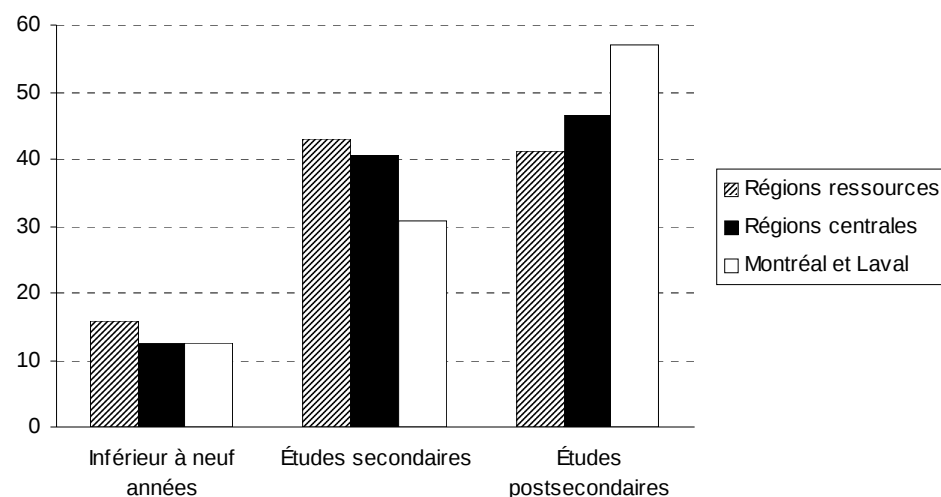
Source : Statistique Canada.

■ *Un taux de scolarité plus bas que dans les autres régions*

Par ailleurs, et bien que la fréquentation scolaire se soit considérablement accrue au cours des dernières années, les régions ressources présentaient encore, en 1996, la plus forte proportion de la population âgée de 20 à 64 ans ayant moins qu'une 9^e année de scolarité (15,7 %) et la plus faible proportion de diplômés d'études postsecondaires (41,2 %).

GRAPHIQUE 18

TAUX DE SCOLARITÉ DES 20-64 ANS – 1996 (en pourcentage)



Source : Institut de la statistique du Québec.

■ *Une problématique “circulaire”*

Les régions ressources sont en fait confrontées à une problématique que l'on peut qualifier de circulaire.

- Les jeunes n'optent pas pour des niveaux de formation plus avancés en raison du type d'emplois disponibles dans leur région ou, s'ils le font, ils doivent généralement quitter leur milieu d'origine pour se former.
- Il leur est souvent difficile de retourner en région par la suite faute d'emplois correspondant à leur niveau de formation.
- Le départ des éléments dynamiques et hautement qualifiés nuit au renouvellement de la structure industrielle.

Pour briser ce cercle, il faut parvenir à faire évoluer la structure industrielle des régions ressources en diversifiant leur économie et en

développant, notamment, des créneaux d'excellence selon les atouts disponibles dans chacune des régions.

4

***L'action
gouvernementale en
région : une brève
rétrospective***

CHAPITRE 4 - L'ACTION GOUVERNEMENTALE EN RÉGION : UNE BRÈVE RÉTROSPECTIVE

Le gouvernement a déjà mis en œuvre des moyens importants afin de soutenir le développement des régions. Au cours des dernières années, en particulier, plusieurs initiatives significatives ont été formulées, permettant déjà d'obtenir certains résultats. Ce sont ces initiatives et ces résultats qu'il convient maintenant de rappeler brièvement, alors que le gouvernement s'engage dans une nouvelle phase cruciale de sa politique régionale.

▪ *Deux énoncés politiques majeurs*

Deux énoncés politiques majeurs successifs sont venus renouveler l'action gouvernementale à l'égard des régions : la *Politique de soutien au développement local et régional*, adoptée en avril 1997, et la stratégie de développement économique intitulée *Québec Objectif emploi, vers une économie d'avant-garde*, rendue publique lors du *Discours sur le budget* de mars 1998.

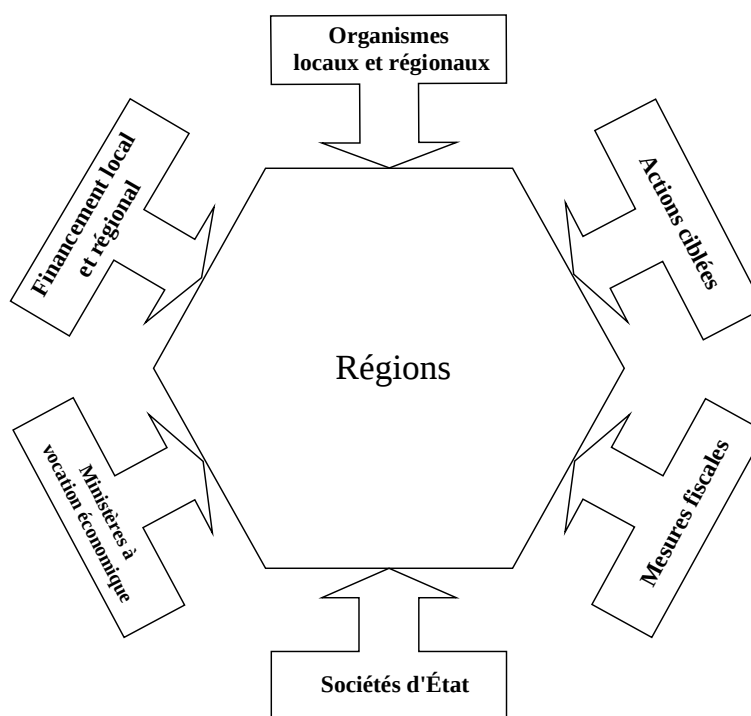
Ces deux énoncés ont donné lieu, au cours des budgets de 1998-1999, 1999-2000 et 2000-2001, à une série de mesures budgétaires et fiscales dédiées à la création de conditions favorables à la revitalisation des économies des régions, ainsi qu'à leur diversification.

4.1 Les diverses formes d'appui du gouvernement du Québec au développement des régions

Outre les activités régulières des ministères, dont plusieurs ont un impact important dans les régions, l'appui gouvernemental au développement économique des régions se déploie maintenant sous diverses formes :

- l'appui aux organismes locaux et régionaux de développement;
- les réseaux de financement local et régional mis en place progressivement depuis le milieu des années quatre-vingt-dix;
- l'appui des sociétés d'État aux investissements des entreprises privées;
- les actions ciblées sur certaines régions ou industries axées sur les ressources naturelles;
- les mesures fiscales spécifiques définies à l'intention des régions.

SCHÉMA 1

L'APPUI GOUVERNEMENTAL AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**4.2 Le renforcement des organismes locaux et régionaux de développement économique**

Par la *Politique de soutien au développement local et régional*, le gouvernement a notamment cherché à mettre en place des conditions favorables au développement de l'entrepreneuriat en région en créant un certain nombre d'outils financiers dédiés aux entreprises en démarrage ou aux PME et en confiant leur gestion aux milieux locaux.

Les services de première ligne : les CLD

Pour ce faire, le gouvernement a mis sur pied le réseau des 111 centres locaux de développement (CLD). Ces derniers offrent des services de première ligne d'accompagnement ou de soutien technique ou financier aux entrepreneurs individuels ou collectifs, incluant les entreprises d'économie sociale. Dans cette perspective, le gouvernement leur a confié la gestion des mesures d'aide financière aux PME, notamment les Fonds locaux d'investissement (FLI). Le gouvernement y injecte 100 millions de dollars sur cinq ans (1998-2003).

Un bilan triennal de l'action des CLD est en préparation. Des résultats préliminaires colligés auprès de 67 d'entre eux montrent que ceux-ci ont engagé en 1999 environ 7,8 millions de dollars sur une enveloppe annuelle disponible de 9,5 millions de dollars pour des investissements de 83,1 millions de dollars. Cela représente une participation de 10,7 % dans des projets ayant permis de créer ou maintenir quelque 1 600 emplois, dont près de 700 dans les régions ressources.

Les CRD : le lieu de concertation des partenaires en région

Par sa politique, le gouvernement a également recentré et consolidé les rôles des conseils régionaux de développement (CRD) en matière de concertation et de planification régionale.

En 1998-1999, un fonds – le Fonds de développement régional (FDR) – a été mis à la disposition des CRD en vue de soutenir des projets structurants à portée régionale ou d'assurer la mise en œuvre d'ententes spécifiques avec les ministères et organismes gouvernementaux. Le gouvernement y consacre une somme de 90 millions de dollars sur cinq ans.

En 1999-2000, les engagements du FDR ont totalisé 18,8 millions de dollars, dont 13,8 millions de dollars pour la réalisation de projets structurants et 5 millions de dollars pour le financement de mesures prévues dans les ententes spécifiques. En ce qui concerne les régions ressources, les engagements du FDR se sont chiffrés à 9,1 millions de dollars.

4.3 Les réseaux locaux et régionaux de financement

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, le gouvernement a contribué à élargir la gamme de produits financiers et de services conseils offerts aux PME. Ces produits ont sans nul doute constitué un premier pas dans la bonne direction. Comme on l'a souligné dans le précédent chapitre, ils n'ont cependant pas suffi pour répondre à l'ensemble des besoins des régions ressources.

Partenariat entre le gouvernement et le Fonds de solidarité FTQ

L'implantation de fonds régionaux et locaux offrant du capital de risque aux PME découle largement d'un partenariat qui s'est instauré progressivement entre le gouvernement et le Fonds de solidarité FTQ depuis le milieu des années quatre-vingt-dix.

On retrouve maintenant, dans chacune des régions, deux réseaux de fonds de capital issus des initiatives du gouvernement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ.

TABLEAU 11

**INVESTISSEMENTS SOUTENUS PAR LES FONDS RÉGIONAUX DE SOLIDARITÉ ET LES SOLIDE¹
AU 31 DÉCEMBRE 2000**

	Montant déboursé (en millions de dollars)	Nombre de projets	Investissements soutenus (en millions de dollars)	Emplois créés	Emplois créés et consolidés
Fonds régionaux de solidarité					
Québec	88,0	323	495,7	11 641	20 330
Régions ressources	31,1	126	204,7	5 111	9 029
En %	35,3	39,0	41,3	43,9	44,4
SOLIDE					
Québec	29,9	1 074	307,9	3 661	9 713
Régions ressources	11,8	467	150,4	1 201	3 784
En %	39,3	43,5	48,8	32,8	39,0

¹ Sociétés locales d'investissement dans le développement de l'emploi.

Les Fonds régionaux de solidarité

Depuis 1995, toutes les régions disposent d'un fonds privé de capital de risque, filiale à 100 % du Fonds de solidarité FTQ, le Fonds régional de solidarité (FRS). Ces fonds sont gérés entièrement sur le territoire régional et disposent chacun d'un capital d'investissement initial de 6 millions de dollars pouvant être recapitalisé par le Fonds de solidarité FTQ. Les FRS visent les projets ayant des besoins de financement de moins de 750 000 dollars. Au 31 décembre 2000, les sept FRS des régions ressources avaient investi 31,1 millions de dollars dans leur région, soit 35,3 % des investissements totaux des FRS du Québec.

Les Sociétés locales d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE)

Au réseau précédent, s'ajoute celui des Sociétés locales d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE), qui sont des fonds locaux de 500 000 dollars résultant d'un partenariat entre le gouvernement, la MRC et le Fonds de solidarité FTQ.

Les SOLIDE sont des organismes privés, dotés d'un conseil d'administration local. Les SOLIDE financent des projets pour des montants variant entre 5 000 dollars et 50 000 dollars. Au 31 décembre 2000, les SOLIDE des régions ressources avaient injecté 11,8 millions

de dollars dans 467 projets totalisant 150,4 millions de dollars et ayant créé ou appuyé 3 784 emplois, soit 39 % du total des emplois pour le Québec.

La Société de diversification économique des régions (SDER)

De plus, lors du *Budget 2000-2001*, le gouvernement du Québec a annoncé la création de la Société de diversification économique des régions (SDER).

Dotée d'un budget de 50 millions de dollars, la SDER doit contribuer à accroître la diversité des emplois en région en favorisant l'émergence ou la consolidation de secteurs d'activité à plus forte intensité technologique. En février 2001, après quelques mois d'existence, la SDER avait accepté 18 projets impliquant des aides de 1,7 million de dollars et des investissements totaux de 5,9 millions de dollars. Tous ces projets sont localisés dans les régions ressources.

Des résultats encourageants

Au total, 45 millions de dollars au titre du capital de risque au cours des dernières années ont été mobilisés en faveur des régions ressources. Près de 13 000 emplois ont été consolidés ou créés grâce à ces investissements. Ces efforts ont ainsi eu un impact certain, même si le problème de la disponibilité effective de capital de risque pour les petits entrepreneurs des régions ne semble toujours pas réglé.

4.4 Les sociétés d'État

En 1998-1999, le gouvernement a revu de manière fondamentale le rôle et l'organisation des sociétés d'État d'investissement et de capital de risque :

- Le gouvernement a créé Investissement Québec et sa filiale, Garantie Québec.
- Le gouvernement a également procédé à la réorganisation de la Société générale de financement du Québec (SGF).
- La société Innovatech Régions ressources s'est ajoutée aux trois sociétés Innovatech déjà présentes sur le territoire.

Investissement Québec

Investissement Québec a été mis en place en 1998 à titre de guichet unique pour les investissements qui requièrent un appui de l'État. Cette société d'État a reçu pour mission fondamentale d'assumer le leadership

gouvernemental en matière de promotion, de démarchage, d'accueil des investisseurs et d'aide au financement d'entreprises afin de susciter davantage d'investissements au Québec.

Les principaux programmes de financement d'Investissement Québec sont le Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi (FAIRE), le Programme d'aide au financement des entreprises (Garantie PME) et le Programme de financement des petites entreprises (DÉCLIC). Cette société est très présente dans les régions ressources du Québec.

La Société générale de financement du Québec (SGF)

Le gouvernement a aussi procédé à une réorganisation majeure des sociétés d'État d'investissement dans le but de maximiser leur cohésion et leur efficacité d'action en matière de développement économique. Concrètement, les sociétés d'État SOQUEM, SOQUIA, SOQUIP et REXFOR ont été rattachées à la SGF pour former chacune, dans une structure de type holding, des entités affiliées.

La capacité d'investissement de la SGF représente pour les régions un outil économique souvent déterminant, afin d'appuyer la réalisation de projets majeurs d'entreprises sur leur territoire.

Innovatech Régions ressources

Dotée d'un capital-actions de 50 millions de dollars, Innovatech Régions ressources a été instituée en mars 1998. Cette nouvelle société couvre les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec.

Les résultats obtenus

Globalement, d'avril 1998 à janvier 2001, ces sociétés ont appuyé 1 260 projets dont 246 dans les régions ressources, soit près de 20 % du total – si l'on exclut les projets ne pouvant être attribués à une seule région. Ces 246 projets ont suscité des investissements de près de 1,8 milliard de dollars, contribuant ainsi à la création ou à la consolidation de près de 22 000 emplois.

TABLEAU 12

PLAN D'ACTION POUR L'ACCROISSEMENT DES INVESTISSEMENTS PRIVÉS — 1998-2000

	Nombre de projets	Investissements soutenus (en millions de dollars)	Emplois créés et consolidés
Ensemble du Québec	1 260	11 087,5	127 951
Régions ressources	246	1 787,6	21 910
Part des régions ressources (%)	19,5	16,1	17,1

Note : Les résultats présentés découlent de l'addition des résultats des programmes FAIRE d'Investissement Québec, des programmes de financement de projets de Garantie Québec, ainsi que des participations financières des quatre Innovatech et de la SGF.

4.5 Les actions ciblées du *Discours sur le budget 2000-2001*

Dans le *Discours sur le budget 2000-2001*, le gouvernement engageait des sommes importantes pour soutenir le développement économique de l'ensemble des régions – ces initiatives ne concernant d'ailleurs pas uniquement les régions ressources. Cet engagement comportait une série de mesures ciblées pour appuyer les économies régionales et locales et contribuer à leur diversification.

Les mesures les plus importantes étaient les suivantes :

- Création de la Société de diversification économique des régions.
- Création de la société INNO-PAP (Innovation-Papier), dotée d'un budget de 100 millions de dollars pour moderniser les usines les moins productives et contribuer ainsi à maintenir des emplois en région – souvent des emplois bien rémunérés.
- Bonification du Plan de relance de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. À ce jour, le gouvernement a consacré à ce plan 49 millions de dollars pour, notamment, développer de nouveaux créneaux d'activités économiques, consolider et soutenir la croissance des entreprises existantes et revitaliser les infrastructures de formation et de recherche dans la région. Ce plan a appuyé la réalisation de plus de 100 millions de dollars d'investissements et la création de plus de 3 600 emplois.

4.6 Les mesures fiscales définies à l'intention des régions

Au cours des dernières années, le gouvernement a défini, à l'intention des régions, un certain nombre de mesures fiscales spécifiques, adaptant ainsi aux besoins des régions plusieurs outils fiscaux conçus dans le cadre des politiques de développement économique du Québec. Ces mesures fiscales sont au nombre de trois :

- En mars 1999, le gouvernement procédait à la création des Carrefours de la nouvelle économie (CNE).
- En mars 2000, un crédit d'impôt remboursable était instauré pour la Vallée de l'aluminium.
- En novembre 2000, un crédit d'impôt remboursable était mis en place pour la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et certaines régions maritimes du Québec.

Les Carrefours de la nouvelle économie

Mis en place en mars 1999, dans le cadre du *Discours sur le budget 1999-2000*, les CNE répondent à une logique analogue à celle des Centres de développement des technologies de l'information (CDTI).

Comme dans le cas des CDTI, les CNE sont des regroupements d'entreprises exploitées dans un édifice. Les sociétés qui réalisent leurs activités dans un tel édifice bénéficient d'un crédit d'impôt remboursable calculé sur la dépense de salaires.

Le premier CNE a été désigné en juillet 1999, et le Québec en compte actuellement une quarantaine, installés sur l'ensemble du territoire. Un peu plus de la moitié d'entre eux sont situés dans les régions ressources. À ce jour, 48 entreprises ont décidé de s'installer dans les CNE implantés dans les régions ressources, permettant la création d'un peu plus de 1 000 emplois dans l'économie du savoir.

La Vallée de l'aluminium

En mars 2000, lors du *Discours sur le budget 2000-2001*, le ministre des Finances annonçait la mise en place d'un crédit d'impôt remboursable pour la Vallée de l'aluminium. Cette mesure fiscale, qui concerne exclusivement la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, cible principalement les activités de deuxième et troisième transformation de l'aluminium.

Comme dans le cas des CNE, la mesure prend la forme d'un crédit d'impôt remboursable défini en fonction des salaires. Depuis la mise en

place de cette mesure, 25 entreprises ont reçu une attestation d'admissibilité.

Les mesures fiscales pour la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

En novembre 2000, le gouvernement mettait en place une mesure fiscale particulière pour la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, dont certains volets concernent également la Côte-Nord et la MRC de Matane, dans le Bas-Saint-Laurent. Le gouvernement procédait, par la même occasion, à une bonification de l'aide fiscale apportée aux chantiers maritimes.

Le principe retenu est analogue à celui des deux mesures précédentes. Un crédit d'impôt remboursable est défini pour soutenir, dans les régions concernées, le développement d'activités dans les secteurs de la transformation des produits de la mer, de la biotechnologie marine, de l'énergie éolienne ou de la mariculture.

La mesure fiscale a déjà suscité un grand intérêt, puisque des projets représentant 300 emplois ont été identifiés – ce qui représente le dixième de tous les emplois de la région reliés à la fabrication et à la transformation des produits manufacturiers.

Partie II

***La stratégie :
trois axes
d'intervention
privilégiés***

5 *La stratégie : trois axes d'intervention privilégiés*

CHAPITRE 5 – LA STRATÉGIE : TROIS AXES D'INTERVENTION PRIVILÉGIÉS

Les efforts importants consentis par le gouvernement, au cours des dernières années, afin de soutenir les régions, ont commencé à porter fruit. Il faut cependant aller plus loin, accélérer le développement des économies régionales, et répondre directement aux problématiques préoccupantes soulignées précédemment.

À cette fin, le gouvernement profite du **Discours sur le budget 2001-2002** pour déposer une stratégie de développement économique conçue spécifiquement à l'intention des régions ressources. Cette stratégie donnera lieu à un ensemble d'actions majeures, adaptées aux besoins et priorités de ces régions, tel qu'exprimé dans les ententes cadres de développement conclues avec les milieux régionaux.

▪ *Les objectifs de la stratégie*

La stratégie de développement économique des régions ressources est mise en place afin d'atteindre deux objectifs essentiels :

- soutenir le développement du potentiel économique des régions ressources, afin de réduire leur écart de développement par rapport à l'ensemble du Québec;
- créer et maintenir un environnement global favorable à la création d'emplois pour la population de ces régions, et en particulier pour les jeunes.

▪ *Les trois grands axes d'intervention retenus*

Pour y parvenir, la stratégie s'articule autour de trois grands axes d'intervention.

- En premier lieu, le gouvernement intervient pour **augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification** de l'économie des régions ressources, cet effort s'appuyant notamment sur l'atteinte d'une masse critique plus importante en matière d'industries manufacturières. La stratégie vise également l'émergence de nouvelles activités et l'identification de créneaux d'excellence à haute valeur ajoutée.
- En deuxième lieu, il importe de **soutenir et consolider** l'une des bases des économies des régions ressources, soit **l'exploitation des ressources naturelles**, et d'en assurer la croissance.

- En troisième lieu enfin, les régions doivent avoir à leur disposition **des outils mieux adaptés** au financement de projets et à la création d'entreprises en région.

5.1 Les axes d'intervention

5.1.1 Augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification de l'économie

L'un des problèmes les plus importants des régions ressources demeure celui de leur dépendance envers un nombre trop restreint de secteurs d'activité, dans lesquels interviennent un petit nombre d'entreprises de taille plus ou moins grande. Le sort de plusieurs villes ou villages monoindustriels est alors intimement lié aux aléas de la conjoncture des marchés internationaux.

Le développement à moyen et long terme des régions ressources nécessite le développement d'activités à valeur ajoutée, ainsi que la diversification de l'économie.

▪ *Soutenir les activités manufacturières*

Les efforts visant une diversification accrue des économies régionales ainsi que le développement des activités à valeur ajoutée supposent qu'au départ, existe un secteur manufacturier suffisamment dynamique. Afin d'atteindre une véritable masse critique d'entreprises dans chacune des régions ressources, ce secteur doit ainsi bénéficier d'un soutien spécifique et rapide.

▪ *Stimuler la deuxième et troisième transformation*

L'augmentation de la valeur ajoutée, dans les économies des régions ressources, passe d'abord par la croissance des activités de deuxième et troisième transformation des ressources. C'est dans ces secteurs que les régions concernées disposent a priori d'avantages comparatifs, et c'est également pour ces activités que des potentiels intéressants de croissance ont été identifiés.

▪ *Planter de nouvelles activités*

Ce premier axe d'intervention implique cependant que l'on aille plus loin, en encourageant une diversification des régions. Il s'agit cette fois-ci de stimuler l'implantation et le développement de nouvelles activités, actuellement peu ou non présentes dans ces régions.

▪ ***Favoriser l'émergence de créneaux prometteurs***

La stratégie de développement économique des régions ressources cible par ailleurs certains créneaux particulièrement prometteurs, misant sur des atouts naturels ou sur de nouveaux potentiels récemment décelés.

Plusieurs régions disposent en effet déjà de conditions et d'atouts de base, leur permettant d'engager le développement de tels créneaux sur leur territoire. On fait par exemple référence à la présence de chercheurs et de personnel spécialisé en région ainsi que d'une main-d'œuvre qualifiée, à l'existence d'entreprises innovatrices et d'organismes spécialisés d'appui, à la possibilité de faire appel à des synergies et à des réseaux de collaboration entre les entreprises et avec les milieux de recherche et de formation.

Ces atouts doivent être pleinement exploités, et la stratégie de développement économique y consacre des moyens spécifiques.

▪ ***Une approche équilibrée***

Qu'il s'agisse d'encourager une transformation accrue ou de favoriser la diversification des activités, cet axe d'intervention implique une approche équilibrée entre la grande et la petite entreprise. Les investissements recherchés proviendront probablement des PME en bonne partie, même si les grandes entreprises ont un rôle essentiel à jouer dans le développement des activités manufacturières et la diversification de l'économie.

5.1.2 Assurer la croissance du secteur des ressources

La structure économique des régions ressources est encore aujourd'hui fortement basée sur la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles dont elles sont dotées. Les industries fondées sur ces activités sont par ailleurs parmi celles qui exportent le plus au Québec.

Les problèmes actuels – liés pour une bonne part aux tendances structurelles du marché mondial – doivent être surmontés, et les régions soutenues à cette fin. Plusieurs industries de transformation des ressources naturelles n'ont pas encore atteint leur plein potentiel de développement. Il est possible de bâtir encore davantage sur l'expertise acquise dans ce secteur pour construire des économies régionales plus fortes et plus diversifiées.

De plus, des efforts spécifiques doivent être consentis en vue d'assurer une exploitation durable de la ressource. Pour les trois principales industries concernées – la forêt, les mines et la pêche – cet axe

d'intervention implique donc des mesures ciblées, visant par exemple l'exploration dans le cas de la ressource minière ou la formation d'une main-d'œuvre expérimentée en ce qui concerne le renouvellement de la ressource forestière.

5.1.3 Fournir aux régions des outils adaptés au financement de projets et à la création d'entreprises

Le troisième axe d'intervention concerne la mise en place, en faveur des régions, d'outils de développement qui soient directement adaptés à leurs besoins. Les outils financiers existants doivent être en particulier plus souples et mieux ajustés aux entreprises de petite dimension, confrontées aux problèmes du démarrage ou de la consolidation.

Le gouvernement entend bonifier les outils dont les régions ressources peuvent disposer pour leur développement économique. Ces outils comprennent :

- des mesures renforcées de soutien à l'entrepreneuriat visant à développer l'entrepreneuriat dans les régions ressources et à favoriser l'émergence et la consolidation des PME par le biais d'une meilleure capacité de soutien auprès des entrepreneurs;
- des outils financiers plus souples et mieux adaptés visant le démarrage ou la consolidation d'entreprises.

5.2 Un appui majeur au développement économique des régions ressources

Au total, le gouvernement consacrera un montant de **788 millions de dollars** au cours des trois prochaines années, afin de mettre en œuvre la stratégie.

Le tableau ci-après présente le sommaire de l'impact financier, pour le gouvernement, de ces différentes mesures.

- D'ici 2003-2004, l'impact financier total sera de **461 millions de dollars** pour ce qui est des mesures budgétaires et de **327 millions de dollars** en ce qui concerne les mesures fiscales.
- Dans le cas des mesures fiscales, il faut souligner que lorsqu'elles auront atteint leur plein effet, elles feront bénéficier les régions ressources d'un appui de **178 millions de dollars par année**.

TABLEAU 13

IMPACT FINANCIER DES MESURES FISCALES ET BUDGÉTAIRES EN FAVEUR DES RÉGIONS RESSOURCES

(en millions de dollars)

Mesures	2001-2002*	2002-2003	2003-2004	Total
Valeur ajoutée et diversification de l'économie				
Impôt zéro pour les PME manufacturières**	41	52	54	147
Crédit d'impôt pour la deuxième et troisième transformation	7	21	37	65
Diversification de l'économie et créneaux d'excellence	41	64	38	142
Assurer la croissance des ressources naturelles				
Appui au développement des ressources forestières	61	33	33	126
Soutien à l'exploration minière	36	51	51	138
Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises	51	64	55	170
Total	237	284	267	788

Note : La somme des montants peut ne pas correspondre au total puisque les montants ont été arrondis.

* Incluant les mesures budgétaires totalisant 40,3 millions de dollars en 2000-2001.

** Il s'agit des entreprises dont le capital versé est au maximum de 10 millions de dollars. Entre 10 et 15 millions de dollars, les entreprises pourront profiter du congé fiscal de façon décroissante.

La majeure partie des mesures définies par le gouvernement sont d'application générale, mais plusieurs d'entre elles ont été adaptées aux besoins spécifiques de certaines régions. Le tableau ci-après présente une estimation de l'impact budgétaire et fiscal de l'ensemble des actions mises en œuvre dans le cadre de la stratégie, ventilé par région.

- Pour ce qui est des mesures fiscales, cette ventilation est représentative de l'importance économique relative de chacune des régions et des mesures qui y sont applicables.
- Au plan budgétaire, l'action du gouvernement dans les régions ressources sera d'une ampleur comparable, soit en moyenne 66 millions de dollars par région pour les trois premières années.

TABLEAU 14

**IMPACT FINANCIER DES MESURES BUDGÉTAIRES ET FISCALES DANS
LES DIFFÉRENTES RÉGIONS RESSOURCES**
(en millions de dollars)

Régions	Coût des mesures budgétaires	Coût des mesures fiscales	Total
Bas-Saint-Laurent	63	45	108
Saguenay–Lac-Saint-Jean	67	74	141
Mauricie	64	43	107
Abitibi-Témiscamingue	70	62	132
Côte-Nord	69	33	102
Nord-du-Québec	62	39	101
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	66	31	97
Total	461	327	788
Moyenne	66	47	113

5.3 La mise en œuvre de la stratégie

La mise en œuvre de la stratégie de développement économique des régions et des axes d'intervention qui la définissent sera assurée en impliquant les différents organismes et autorités concernés.

Au palier national

Au plan administratif, le ministère des Régions aura la responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale. Un comité conjoint composé du ministère des Régions et du ministère des Finances sera formé pour en effectuer le suivi.

Au plan politique, le comité ministériel des Affaires régionales et territoriales (COMART) aura la responsabilité d'assurer le suivi des interventions en matière de diversification économique et de création d'emplois prévues dans la stratégie gouvernementale pour les régions.

Au palier régional

Dans toutes les régions, un comité régional de coordination sera formé, issu de la conférence administrative régionale (CAR) sur le modèle de celui de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

▪ ***La composition du comité régional de coordination***

Ce comité, présidé par le sous-ministre adjoint en région du ministère des Régions, sera composé des principaux ministères concernés par la diversification économique et la création d'emplois, soit :

- le ministère de l'Industrie et du Commerce;
- Tourisme Québec;
- le ministère des Ressources naturelles;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ;
- Investissement Québec;
- le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie;
- Emploi Québec (ministère de la Solidarité sociale).

S'y ajouteront un représentant du conseil régional de développement (CRD) et un représentant des centres locaux de développement (CLD) de la région. Ce comité pourra, au besoin, s'adjoindre la participation d'autres partenaires.

▪ ***Les mandats***

Ce comité régional de coordination aura pour mandat d'assurer une cohérence régionale de l'action gouvernementale, sur le terrain, en matière de création d'emplois et de développement économique. Plus spécifiquement, il devra :

- assurer la mise en œuvre et le suivi des diverses mesures de la stratégie qui concernent sa région;
- jouer un rôle proactif en suscitant l'émergence de nouveaux projets et en offrant un appui aux promoteurs pour le développement de leurs projets par des expertises appropriées;
- faire périodiquement rapport au comité conjoint formé du ministère des Régions et du ministère des Finances, de l'évolution des diverses mesures de la stratégie et des résultats atteints.

Le comité régional s'assurera également que soient impliquées les autres directions régionales des ministères et organismes gouvernementaux les plus directement concernés par les projets en examen. Au besoin, il s'assurera la collaboration des unités centrales des ministères et organismes gouvernementaux.

Le comité devra porter une attention particulière aux points suivants :

- la collaboration la plus étroite possible entre les acteurs régionaux gouvernementaux et les acteurs économiques de la région et leur mise en réseau;
- la conception et la réalisation d'un plan de communication pour faire connaître et mettre en valeur les outils d'intervention mis à la disposition des promoteurs potentiels ou déjà en activité;
- un maillage étroit entre les programmes réguliers gouvernementaux et les mesures spécifiques de la stratégie régionale pour en maximiser les retombées.

Partie III

Les actions en faveur des régions ressources

PARTIE III

LES ACTIONS EN FAVEUR DES RÉGIONS RESSOURCES

Pour chacun des trois axes d'intervention identifiés, des actions majeures sont mises en place. Les trois chapitres ci-après présentent ces différentes mesures, telles qu'annoncées dans le cadre du **Discours sur le budget 2001-2002** :

- le premier chapitre est consacré aux initiatives visant à augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification des économies régionales;
- le deuxième chapitre décrit les actions ayant pour objet d'assurer la croissance du secteur des ressources;
- le troisième chapitre présente les mesures permettant de faciliter le financement des PME et la création d'entreprises.

On trouvera ci-après, pour chacun des axes d'intervention retenus, une description des actions d'application générale mises en œuvre par le gouvernement dans l'ensemble des régions ressources⁸. Les mesures additionnelles concernant telle ou telle région seront présentées dans chaque région concernée lors d'une tournée régionale qui suivra la présentation du **Discours sur le Budget 2001-2002**.

▪ *Des mesures qui appuient les priorités des régions*

Des priorités économiques régionales ont été identifiées dans les ententes cadre de développement conclues avec les milieux régionaux, par le biais des conseils régionaux de développement (CRD). Les actions engagées par le gouvernement vont permettre d'en faciliter la réalisation.

Les priorités formulées par les CRD correspondent aux potentiels de développement identifiés dans chaque région. Parmi ces potentiels, les secteurs suivants ont été considérés d'une importance stratégique :

- la gestion durable des ressources forestières, soit notamment l'augmentation du rendement en matière ligneuse, la deuxième et troisième transformation des produits forestiers, l'exploitation de

⁸ Les mesures fiscales instaurées dans le cadre de la stratégie de développement économique des régions ressources sont exposées en détail dans le document budgétaire "Renseignements supplémentaires sur les mesures du budget – Budget 2001-2002, Section 1, Mesures concernant les revenus", qui constitue à cet égard la référence officielle.

certaines essences comme l'épinette noire, la valorisation des rejets de première transformation et des classes inférieures de bois;

- les ressources minières, ce qui inclut l'intensification de l'exploration minière – autant les ressources actuellement développées que les nouveaux potentiels, tels le lithium, le vanadium et le diamant – la deuxième et troisième transformation des produits miniers;
- le potentiel agricole et bioalimentaire, comprenant notamment la production biologique, la mise en valeur des sols agricoles, l'exploitation et la transformation de certains produits régionaux à fort potentiel de développement – petits fruits, pommes de terre, crucifères;
- le potentiel énergétique, soit par exemple l'énergie éolienne, l'hydrogène et les technologies électrochimiques;
- les produits et ressources de la mer, tels le développement et la commercialisation d'espèces pélagiques, la deuxième et troisième transformation des produits de la mer et la consolidation de l'aquaculture;
- le potentiel touristique, incluant le tourisme d'hiver, l'écotourisme, le récréotourisme, le développement des pourvoiries, le soutien aux grands événements culturels régionaux à fort potentiel touristique.

6 *Augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification de l'économie*

CHAPITRE 6 – AUGMENTER LA VALEUR AJOUTÉE ET ACCÉLÉRER LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE

L'accroissement de la valeur ajoutée et la diversification de l'économie constituent le premier axe d'intervention de la stratégie de développement économique définie par le gouvernement dans le cadre du **Discours sur le budget 2001-2002**. En effet, l'essor et le dynamisme des régions ressources dépendent de l'élargissement de leurs activités, d'une valorisation accrue de leurs productions et d'un renforcement significatif de leur secteur manufacturier.

Les différentes actions engagées par le gouvernement pour accroître la valeur ajoutée en région et accélérer la diversification de l'économie sont regroupées en quatre thèmes :

- une mesure fiscale majeure – l'impôt zéro pour les PME manufacturières⁹ – est instaurée immédiatement, afin de renforcer le tissu manufacturier et appuyer les développements industriels à venir;
- des actions fiscales et budgétaires, également significatives, sont mises en œuvre pour stimuler la deuxième et troisième transformation des ressources – l'objectif étant ici d'augmenter la valeur ajoutée produite sur place;
- plusieurs actions pour diversifier les économies régionales en implantant de nouvelles activités;
- un effort spécifique pour favoriser l'émergence et le développement de créneaux d'excellence, ce qui permettra là aussi de diversifier davantage l'économie des régions ressources.

⁹ Il s'agit des entreprises dont le capital versé (de façon sommaire, le capital versé comprend la plupart des dettes et l'avoir des actionnaires inscrits aux états financiers de la société) est au maximum de 10 millions de dollars. Entre 10 et 15 millions de dollars, les entreprises pourront profiter du congé fiscal de façon décroissante.

6.1 Soutenir les activités manufacturières : impôt zéro pour les PME

Le gouvernement intervient d'abord en faisant immédiatement bénéficier, d'un congé fiscal applicable jusqu'au 31 décembre 2010 les PME¹⁰ du secteur manufacturier installées dans les régions ressources éloignées¹¹. Le congé fiscal s'applique ainsi aux PME réalisant des activités de fabrication et de transformation.

▪ *Un coup de pouce majeur*

La mesure constitue un coup de pouce majeur donné à l'économie de ces régions. En outre, elle aura un impact à la fois immédiat et durable :

- Les PME manufacturières des régions ressources éloignées, soit près de 1 500 entreprises, bénéficieront immédiatement d'une réduction importante de leurs coûts d'exploitation, en raison du congé fiscal décidé en leur faveur. Ce sont en fait plus de 95 % des entreprises manufacturières de ces régions ressources qui voient ainsi leur situation concurrentielle améliorée dès la présente année financière.
- À moyen terme, le congé fiscal est conçu pour stimuler la croissance et l'expansion des entreprises manufacturières ainsi que le développement de l'entrepreneuriat, en attirant de nouveaux investissements dans les régions ressources concernées. La mesure ne prévoit d'ailleurs aucune valeur maximale au congé fiscal, afin justement d'encourager davantage la croissance des PME manufacturières les plus performantes.

¹⁰ Il s'agit des entreprises dont le capital versé est au maximum de 10 millions de dollars. Entre 10 et 15 millions de dollars, les entreprises pourront profiter du congé fiscal de façon décroissante.

¹¹ Il s'agit de l'Abitibi-Témiscamingue, du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, du Nord-du-Québec et du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ainsi que des MRC de Mékinac et du Haut-Saint-Maurice, dans la région de la Mauricie.

TABLEAU 15

**CONGÉ FISCAL POUR LES PME MANUFACTURIÈRES DES RÉGIONS
RESSOURCES ÉLOIGNÉES
NOMBRE D'ENTREPRISES TOUCHÉES – 2001**

Capital versé*	Nombre d'entreprises	Pourcentage
Moins de 5 M\$	1 378	91,1
5 M\$ à 10 M\$	61	4,0
10 M\$ à 15 M\$	20	1,3
Admissibles au congé	1 459	96,4
Autres : 15 M\$ et plus	54	3,6
TOTAL	1 513	100

* De façon sommaire, le capital versé comprend la plupart des dettes et l'avoir des actionnaires inscrits aux états financiers de la société.

Source : Estimation du ministère des Finances du Québec.

▪ ***Les modalités retenues***

Le congé fiscal pour les PME manufacturières des régions ressources éloignées :

- concerne l'impôt sur le revenu, la taxe sur le capital et la taxe générale sur la masse salariale¹²;
- bénéficiera aux PME du secteur manufacturier constituées en société¹³, existantes ou nouvelles;
- n'est pas plafonné;
- s'applique sur une longue durée, soit du lendemain du Discours sur le budget et jusqu'au 31 décembre 2010, afin d'assurer aux entreprises des conditions stables de développement.

▪ ***Une mesure significative***

La mesure mise en place par le gouvernement est significative. Elle stimulera la création d'emplois dans les régions ressources concernées. Cette mesure correspondra à une injection annuelle de 57 millions de dollars en faveur des entreprises des régions ressources éloignées. Le congé fiscal pour les PME des régions ressources éloignées enverra un signal clair aux investisseurs quant à la volonté du gouvernement de

¹² Il s'agit de la contribution des employeurs au Fonds des services de santé.

¹³ Il s'agit des entreprises dont le capital versé est au maximum de 10 millions de dollars. Entre 10 et 15 millions de dollars, les entreprises pourront profiter du congé fiscal de façon décroissante.

prendre les moyens nécessaires pour stimuler la croissance des investissements et des emplois.

▪ ***La valeur de l'aide apportée aux PME manufacturières***

La valeur moyenne de l'aide apportée par le congé fiscal représentera par année près de 36 000 dollars par entreprise et 1 900 dollars par emploi.

TABLEAU 16

VALEUR DU CONGÉ FISCAL POUR LES PME MANUFACTURIÈRES

	Congé fiscal par entreprise (en dollars)	Nombre d'emplois	Congé fiscal par emploi (en dollars)
Moyenne d'une entreprise admissible	35 900	19	1 889

***Le congé fiscal pour les PME manufacturières
des régions ressources éloignées***

<i>Entreprises admissibles</i>	<i>Congé fiscal</i>	<i>Régions admissibles</i>	<i>Période d'admissibilité</i>
▪ Les PME du secteur manufacturier, existantes ou nouvelles, constituées en société	▪ Impôt sur le revenu ▪ Taxe sur le capital ▪ Taxe générale sur la masse salariale ▪ Aucun plafonnement de la valeur du congé fiscal	▪ Bas-Saint-Laurent ▪ Saguenay–Lac-Saint-Jean ▪ Abitibi-Témiscamingue ▪ Côte-Nord ▪ Nord-du-Québec ▪ Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ▪ Mauricie : MRC du Haut-Saint-Maurice et MRC de Mékinac	▪ Le jour après le Discours sur le budget et jusqu'au 31 décembre 2010
<i>Modalités particulières</i> ▪ La valeur du congé fiscal est égale à 100 % pour les entreprises dont le capital versé est d'au plus 10 millions de dollars. ▪ La valeur du congé fiscal est réduite de façon proportionnelle pour les entreprises ayant un capital versé compris entre 10 et 15 millions de dollars.			

6.2 Stimuler la deuxième et troisième transformation

Les régions ressources doivent pouvoir tirer davantage parti des produits qu'elles exploitent. Cette valorisation accrue touche les activités de deuxième et troisième transformation, qui doivent être stimulées. Le gouvernement engage plusieurs actions majeures à cette fin, que l'on trouvera explicitées ci-après :

- le gouvernement instaure un crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation;
- deux mesures additionnelles s'appliquent à des incitations fiscales déjà en vigueur;
- un soutien budgétaire significatif est apporté à la transformation, pour accroître la valeur ajoutée des produits locaux.

6.2.1 Un crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation

Une deuxième mesure fiscale majeure, tout aussi importante que la précédente, prend cette fois-ci la forme d'un crédit d'impôt remboursable pour les activités de fabrication et de transformation dans les régions ressources. Le crédit d'impôt aura pour effet d'injecter jusqu'à 70 millions de dollars pour une année donnée dans l'économie des régions.

▪ *Les modalités*

Le crédit d'impôt pour la transformation et la fabrication des ressources est un crédit d'impôt remboursable, qui diminue de façon significative le coût de la masse salariale des entreprises s'engageant dans certaines activités identifiées et cela, durant une période de cinq ans :

- Le crédit d'impôt remboursable est égal à 40 % des salaires des nouveaux employés admissibles,¹⁴ à compter du début du projet.
- La durée de l'aide fiscale est de cinq ans à compter de l'admissibilité de l'entreprise et s'applique aux emplois créés depuis le 1^{er} janvier 2001.
- Les activités visées concernent notamment la deuxième et troisième transformation du bois et des métaux, le secteur agroalimentaire et la production d'énergie.

¹⁴ Ne sont pas admissibles les fonctions relatives à l'administration générale. Le crédit d'impôt s'applique à la croissance de la masse salariale.

- Le crédit d'impôt s'applique dans l'ensemble des régions ressources du Québec.
- Un certificat d'admissibilité sera délivré par Investissement Québec.

Le crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources est fondé sur un principe analogue à celui retenu pour définir les mesures fiscales en faveur de la R-D ou de la nouvelle économie : dans tous les cas, le gouvernement utilise la fiscalité pour prendre en charge une partie du coût de la masse salariale pour certaines activités déterminées, durant la phase de démarrage et d'expansion des entreprises qui investissent dans les activités visées. Le gouvernement favorise ainsi la réalisation des projets d'investissement des entreprises, en apportant une aide qui est proportionnelle au nombre d'emplois créés par les entreprises.

Dans le cas du crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources, l'impact sur la création d'emplois devrait être direct, puisque le crédit d'impôt est basé sur la croissance de la masse salariale, et comporte à ce titre une véritable obligation de résultat.

▪ ***Une aide fiscale significative***

Grâce à ces deux mesures fiscales, les entreprises admissibles bénéficieront d'une aide significative. Si on prend l'exemple d'une entreprise appartenant à l'industrie de la transformation des métaux et qui procèderait à la création de 35 emplois, les deux mesures mises en place par le gouvernement représenteront un soutien de l'ordre de 2,6 millions de dollars pour les cinq années du projet. Ce soutien équivaut à une aide, pour chaque employé embauché, de 15 960 dollars par année ou de 79 800 dollars sur cinq ans.

TABLEAU 17

**IMPACT DES MESURES FISCALES POUR LES RÉGIONS RESSOURCES
CAS-TYPE D'UNE ENTREPRISE DE TRANSFORMATION DES MÉTAUX***

Année	Nombre d'employés	Valeur de l'aide fiscale			Aide fiscale par emploi (\$)
		Congé fiscal (000 \$)	Crédit d'impôt (000 \$)	Aide totale (000 \$)	
2000	0				
2001	25	90	283	374	14 900
2002	30	150	324	473	15 800
2003	35	212	364	576	16 400
2004	35	213	364	577	16 500
2005	35	202	364	566	16 200
Total		867	1 699	2 566	79 800
Moyenne 5 ans					15 960

* Résultats obtenus à partir du modèle de simulation des coûts comparatifs de KPMG. L'entreprise type est celle d'un producteur de produits métalliques coulés et usinés. Les investissements de l'entreprise sont de 8,5 millions de dollars. L'entreprise a un capital versé qui s'établit en moyenne à 9 millions de dollars au cours des cinq premières années, un chiffre d'affaires de 11 millions de dollars et le salaire moyen est de 47 100 dollars.

Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources		
Taux du crédit	Régions admissibles	Période d'admissibilité des projets
▪ 40 % des salaires des nouveaux employés pendant une durée maximale de cinq ans ▪ Aucun maximum par emploi au niveau des salaires et de l'aide fiscale	▪ Bas-Saint-Laurent ▪ Saguenay–Lac-Saint-Jean ▪ Mauricie ▪ Abitibi-Témiscamingue ▪ Côte-Nord ▪ Nord-du-Québec ▪ Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	▪ Début de réalisation du projet avant le 31 décembre 2004
Activités admissibles		
Transformation du bois ▪ Fabrication de produits à partir du bois ou fabrication d'équipements spécialisés destinés à l'exploitation forestière ou à la transformation du bois ▪ Exemples : Portes et fenêtres, meubles, armoires et comptoirs de cuisine, bois d'ingénierie	Transformation du papier ou du carton ▪ Fabrication de produits à partir du papier ou du carton ou fabrication d'équipements spécialisés destinés à la fabrication du papier ou du carton ▪ Exemples : Contenants en carton, boîtes, sacs, articles de papeterie	
Énergie ▪ Production d'énergie non conventionnelle à partir de la biomasse ou de l'hydrogène ou fabrication de produits ou d'équipements spécialisés destinés à la production ou l'utilisation d'énergie	Transformation d'aliments ▪ Fabrication d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale ▪ Exemples: Abattage d'animaux, fromagerie, mise en conserve	
Transformation des métaux ▪ Fabrication de produits à partir de métaux ou fabrication d'équipements spécialisés destinés à l'exploitation minière ou à la transformation des métaux ▪ Exemples : Articles de quincaillerie, pièces pour véhicules automobiles, charpentes métalliques	Autres ▪ Valorisation et recyclage des déchets et des résidus résultant de l'exploitation ou de la transformation des ressources naturelles ▪ Aquaculture d'eau douce (élevage de poissons) ou fabrication d'équipements spécialisés destinés à l'aquaculture d'eau douce ▪ Fabrication de produits à partir de la tourbe	
Modalités particulières		
▪ Le sciage de billes et de billons, la fabrication de la pâte à papier, du papier et du carton ainsi que la première transformation des métaux ne sont pas des activités admissibles au crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources. ▪ Les activités admissibles au crédit d'impôt remboursable pour la Vallée de l'aluminium ou au crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et certaines régions maritimes ne sont pas admissibles au crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources.		

6.2.2 Bonification de deux mesures fiscales déjà en vigueur

Afin de compléter les mesures fiscales visant à accroître les activités de fabrication et de transformation dans les régions ressources, ainsi que pour assurer la nécessaire cohérence avec des incitations fiscales déjà en vigueur, le gouvernement procède aux modifications suivantes.

▪ *La bonification du crédit d'impôt remboursable pour la Vallée de l'aluminium*

Le gouvernement bonifie le crédit d'impôt remboursable pour la Vallée de l'aluminium. Afin de soutenir davantage les activités de transformation de l'aluminium dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, la période durant laquelle le crédit d'impôt est accordé est portée de une à cinq années consécutives.

De plus, les activités visées incluront dorénavant la valorisation et le recyclage des déchets et des résidus résultant de la transformation de l'aluminium. Par ailleurs, les activités visées par ce crédit d'impôt ne sont pas admissibles au crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources.

Crédit d'impôt remboursable pour la Vallée de l'aluminium			
Taux du crédit	Activités admissibles	Région admissible	Période d'admissibilité des projets
▪ 40 % des salaires des nouveaux employés pendant une durée maximale de cinq ans ▪ Aucun maximum par emploi au niveau des salaires et de l'aide fiscale	▪ Fabrication de produits finis ou semi-finis à partir de l'aluminium ayant subi une première transformation ▪ Fabrication d'équipements spécialisés destinés aux entreprises de production ou de transformation de l'aluminium ▪ Valorisation et recyclage des déchets et des résidus résultant de la transformation de l'aluminium	▪ Saguenay–Lac-Saint-Jean	▪ Début de réalisation du projet avant le 31 décembre 2004

▪ ***La bonification du crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine***

Le gouvernement procède également à une bonification du crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie et certaines régions maritimes, mis en place en novembre dernier.

Les activités visées incluront dorénavant la production d'énergie éolienne, en plus de la fabrication d'éoliennes ou d'équipements spécialisés destinés à la production d'énergie éolienne. Ces activités seront, par ailleurs, élargies à la MRC de Matane, dans le Bas-Saint-Laurent.

Le crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et certaines régions maritimes

Taux du crédit	Activités admissibles	Régions admissibles	Période d'admissibilité des projets
▪ 40 % des salaires des nouveaux employés pendant une durée maximale de cinq ans ▪ Aucun maximum par emploi au niveau des salaires et de l'aide fiscale	▪ Transformation des produits de la mer (poissons et fruits de mer) ▪ Mariculture (élevage de produits de la mer) ou fabrication d'équipements spécialisés destinés à la mariculture ▪ Fabrication de produits finis ou semi-finis dans le domaine de la biotechnologie marine ▪ Production d'énergie éolienne, fabrication d'éoliennes ou fabrication d'équipements spécialisés destinés à la production d'énergie éolienne	▪ Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ▪ Côte-Nord ▪ MRC de Matane ▪ Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ▪ Côte-Nord ▪ Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ▪ MRC de Matane ▪ Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ▪ MRC de Matane	▪ Début de réalisation du projet avant le 31 décembre 2004

La fiscalité : un outil efficace pour stimuler le développement des régions

La stratégie mise en place par le gouvernement pour renforcer le développement économique des régions ressources comprend un important volet fiscal.

Comme on l'a rappelé précédemment, plusieurs mesures fiscales ont été définies au cours des dernières années afin de stimuler les activités économiques en région, ces mesures ayant notamment été imaginées pour favoriser l'implantation d'entreprises liées à la nouvelle économie. Avec la présente stratégie, le gouvernement du Québec utilise de nouveau la fiscalité, afin de faire bénéficier de façon accrue les régions ressources d'un outil de soutien au développement économique qui comporte de nombreux avantages.

- La fiscalité constitue une façon d'encourager l'activité économique qui s'applique de façon uniforme à l'ensemble des agents économiques. Les incitations fiscales constituent une forme de soutien automatique.
- Les entreprises sont en mesure d'évaluer sans risque la possibilité pour elles de bénéficier des mesures mises en place et donc, de les intégrer dans leur planification d'affaires. En effet, les règles d'octroi des avantages fiscaux étant prédéfinies, les entreprises n'ont qu'à remplir les conditions exigées pour en bénéficier. Lorsque la mesure fiscale prévoit l'émission d'une attestation d'admissibilité, l'entreprise dispose d'une garantie qu'elle peut utiliser pour son financement.
- Les mesures fiscales sont dans la plupart des cas des mesures incitatrices, qui sont conditionnelles aux résultats obtenus. Les entreprises ne pourront profiter de l'avantage proposé que si elles s'engagent dans les activités soutenues.
- Du point de vue du gouvernement, les mesures fiscales sont habituellement faciles à administrer, car elles sont d'application générale, peuvent viser un grand nombre d'entreprises et, le plus souvent, ne nécessitent pas la mise en place de processus spécifiques.

La fiscalité constitue un outil de développement économique efficace, auquel les entreprises réagissent rapidement et favorablement. En définissant un volet fiscal au sein de la stratégie de développement économique des régions, le gouvernement renforce significativement les appuis mis en place et se donne les moyens d'atteindre plus rapidement les objectifs fixés.

6.2.3 Un soutien à la transformation pour accroître la valeur ajoutée des produits locaux

Toujours afin d'augmenter la valeur ajoutée en région, et en plus des mesures fiscales présentées précédemment, le gouvernement apporte un soutien budgétaire significatif aux investissements visant à accroître la valeur ajoutée des produits locaux.

Ce soutien prendra les formes suivantes :

- Le gouvernement appuiera la transformation et la valorisation des produits agricoles en région.
- La modernisation d'abattoirs de proximité sera soutenue, afin de permettre la transformation en région.
- Le gouvernement apportera son appui à la création d'une brigade de la deuxième et troisième transformation du bois.

Le gouvernement consacrera à ce soutien à la transformation près de 12 millions de dollars au cours des trois prochaines années.

▪ *Appui à la transformation et à la valorisation des produits agricoles en région*

Le gouvernement encouragera la transformation des aliments en région. Le programme accordera une subvention aux promoteurs de projets de transformation des produits locaux et le développement de produits agricoles de niche. La subvention sera remboursable lorsque les perspectives financières des projets le permettront. La subvention sera réservée aux entreprises agricoles proposant des projets de transformation de produits régionaux et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 1 million de dollars.

De façon générale, l'aide couvrira entre 40 % et 75 % des dépenses selon le type de projet et n'excèdera pas 100 000 dollars par année, ou 200 000 dollars sur une période de quatre ans.

▪ *Modernisation d'abattoirs de proximité pour permettre la transformation en région*

Actuellement, peu d'abattoirs de proximité ont l'autorisation d'abattre pour des fins commerciales puisque plusieurs ne sont pas en mesure de garantir le respect des normes de salubrité en vigueur. Cette situation freine les possibilités de développement de produits de deuxième ou troisième transformation dérivés de l'élevage d'animaux en région.

Le gouvernement annonce donc une mesure qui permettra de :

- rendre certains abattoirs conformes aux normes de salubrité et d’innocuité des aliments;
- diversifier la capacité d’abattage en région.

Les producteurs d’animaux pourront ainsi avoir accès à des abattoirs proches de leurs installations et qui respectent les normes en vigueur.

L’aide gouvernementale financera à 50 % les coûts de modernisation des bâtiments et l’ajout d’équipements qui permettront aux abattoirs ciblés de se conformer aux normes. Le gouvernement couvrira également les frais d’inspection de ces abattoirs. De plus, en l’absence d’abattoirs de proximité, l’aide gouvernementale couvrira 50 % des frais de construction de quelques nouveaux abattoirs, afin de permettre l’abattage d’espèces pour lesquelles il n’y a pas de facilité d’abattage en région.

▪ ***Brigade de la deuxième et troisième transformation du bois***

Dans le but d’identifier des possibilités de développement pour des projets de deuxième et troisième transformation du bois, le gouvernement met en place une mesure destinée à financer des études exploratoires et à accompagner les entrepreneurs dans leurs démarches.

L’enveloppe budgétaire sera confiée à Forintek, qui créera une brigade d’intervention, constituée de son propre personnel, d’employés du ministère des Ressources naturelles et de consultants. Cette brigade aura comme tâche de susciter des projets, de réaliser des études exploratoires et d’accompagner les promoteurs dans la réalisation de leur projet d’entreprise. L’aide sera accordée sous forme de subvention et couvrira 80 % des coûts des études exploratoires.

6.3 Favoriser l’essor de nouvelles activités

Diversifier c’est aussi favoriser la réalisation de projets dans des activités qui ne sont pas reliées aux ressources déjà exploitées ou dont le potentiel n’est pas suffisamment développé.

Le gouvernement engage des actions visant à :

- diversifier l’agriculture;
- accroître le développement touristique.

Le gouvernement consacrera à ces interventions plus de 40 millions de dollars au cours des trois prochaines années.

6.3.1 Soutien à la diversification de l'agriculture régionale

Avec l'évolution de la demande dans le domaine de l'agriculture, de nouvelles productions font leur apparition. Le processus de diversification et d'adaptation de la production agricole à la demande est cependant très lent. À l'heure actuelle, les nouvelles productions et activités présentent souvent les caractéristiques des industries naissantes. Les risques financiers sont élevés et les techniques sont en évolution et doivent être maîtrisées.

De plus, ces activités ne sont pas encore suffisamment développées pour présenter une masse critique qui permette leur expansion sans une assistance gouvernementale.

L'appui à la diversification de l'agriculture des régions sera axé sur :

- le développement de nouvelles productions;
- la croissance des productions en émergence ou peu présentes dans les régions ressources;
- l'essai de nouvelles pratiques agricoles et l'expérimentation de modèles de fermes adaptées au milieu régional et aux critères de développement durable.

La mesure soutiendra les projets reliés :

- aux tests de marché et aux étapes d'implantation et d'essai de nouvelles productions, pratiques ou technologies dans les entreprises agricoles;
- à la consolidation et à la croissance des entreprises déjà impliquées dans ce processus.

Les projets devront être directement associés à la création ou à la consolidation des emplois dans les entreprises agricoles. Les dépenses admissibles couvriront l'immobilisation, les équipements, les coûts de démarrage et les fonds de roulement.

De façon générale, l'aide, qui prendra la forme de subvention ou de subvention remboursable si les perspectives financières le permettent, couvrira entre 40 % et 75 % des dépenses, selon le type de projet. Elle n'excèdera pas, par contre, 100 000 dollars par année, ou 200 000 dollars sur une période de quatre ans.

6.3.2 Mettre en valeur le potentiel touristique des régions

L'industrie touristique constitue une activité économique importante dans les régions ressources et présente un fort potentiel. Son développement a d'ailleurs été considéré comme prioritaire dans les ententes cadres de développement signées entre le gouvernement et les régions. Le gouvernement entend donc promouvoir le développement de nouveaux produits touristiques.

La stratégie de développement des régions ressources accorde ainsi une place importante au tourisme et contient des mesures pour :

- la consolidation des pourvoiries;
- l'aménagement d'habitats fauniques en milieu forestier;
- des investissements dans des parcs, réserves fauniques et zones d'exploitation contrôlées (ZEC);
- des travaux d'aménagement dans des réserves fauniques;
- la signature d'ententes spécifiques avec Tourisme Québec pour développer l'offre touristique.

▪ *Le plan de consolidation des pourvoiries*

La clientèle des pourvoiries en provenance de l'extérieur du Québec ou du Canada est en croissance. Les produits écotouristiques sont en nette progression, et les clients de plus en plus exigeants quant à la qualité des services. Le gouvernement souhaite donc, par l'intervention de la Société de la faune et des parcs (FAPAQ), mettre en place les conditions nécessaires à l'accroissement de la part du marché international détenues par les entreprises québécoises.

Plus spécifiquement, le gouvernement se propose d'adapter les infrastructures aux exigences du marché, de regrouper les entreprises et d'ajouter de nouveaux produits. Pour ce faire, il entend offrir aux promoteurs de projets une aide équivalente à 50 % des coûts d'acquisition d'équipements touristiques.

La mesure permettra d'accroître la clientèle internationale et de créer des emplois chez les jeunes travailleurs. Des investissements importants dans le développement d'activités de plein air et de l'écotourisme en pourvoirie pourront contribuer à accentuer l'originalité et la notoriété de la destination québécoise sur les marchés touristiques nationaux et internationaux. Cette intervention aura un impact significatif sur le tourisme en général.

▪ ***Programme Forêt-Faune***

Le programme Forêt-Faune est une nouvelle initiative de la FAPAQ. Il vise à financer des initiatives locales et régionales touchant l'aménagement intégré des ressources forestières. Il s'inscrit ainsi en complémentarité au programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier du ministère des Ressources naturelles et vise spécifiquement la restauration et l'aménagement d'habitats fauniques en milieu forestier.

Ce programme permettra notamment de réaliser des travaux touchant :

- l'amélioration de l'habitat du cerf (aménagement des ravages);
- l'accès aux ressources fauniques;
- l'aménagement de seuils et de déflecteurs afin d'augmenter la production de poissons;
- le nettoyage des cours d'eau et la stabilisation des abords afin d'y améliorer la reproduction des poissons.

Ces travaux sont essentiels au processus d'harmonisation entre les activités sylvicoles et celles des utilisateurs des ressources forestières à des fins récréatives ou touristiques. Assurés principalement par la FAPAQ, ils pourront être réalisés en partenariat avec les organismes fauniques et forestiers, les intervenants locaux et le ministère des Ressources naturelles.

▪ ***Programme Faune et Parc pour les zones d'exploitations contrôlées***

Les ZEC sont des territoires sur lesquels le gouvernement a confié à des regroupements d'utilisateurs la gestion et le contrôle des activités de chasse et de pêche. Le public a accès aux ressources fauniques de ces territoires en acquittant la tarification exigée par l'organisme de gestion reconnu par le gouvernement.

Par ailleurs, la demande pour les activités récréatives en milieu naturel est en progression. Les ZEC doivent profiter de l'émergence de ces nouveaux besoins pour réorienter l'offre de services vers une vocation plus récréative. Elles doivent aussi renouveler leurs équipements.

La FAPAQ soutiendra donc financièrement les ZEC qui veulent bonifier et diversifier leur produit et apportera une contribution financière équivalant à 50 % de la valeur des projets qui lui seront proposés.

- ***Travaux d'aménagement dans les réserves fauniques***

De plus, le gouvernement accordera quelque 3,3 millions de dollars à la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) au cours des deux prochaines années pour la réalisation de travaux d'aménagement et d'investissement dans diverses réserves fauniques du Québec.

- ***Ententes spécifiques en tourisme***

Une somme de 18 millions de dollars sera mise à la disposition de Tourisme Québec sur une période de trois ans, pour la signature d'ententes spécifiques en tourisme avec les régions. Ces ententes permettront d'appuyer des initiatives locales visant notamment à améliorer l'offre touristique. Elles devront s'inscrire dans la démarche de mise en œuvre des ententes cadres de développement conclues entre le gouvernement et les CRD.

6.4 Favoriser l'émergence et le développement de créneaux d'excellence

Toujours afin d'augmenter la valeur ajoutée et d'accélérer la diversification de l'économie, la stratégie de développement économique cible certains créneaux particulièrement prometteurs, misant ainsi sur des atouts naturels ou sur de nouveaux potentiels récemment décelés.

À cet égard plusieurs régions disposent déjà de certains atouts leur permettant d'envisager la consolidation de créneaux d'excellence sur leur territoire, tels que la présence de chercheurs et de personnel spécialisés, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, des entreprises innovatrices dans des secteurs d'avenir, des organismes spécialisés de soutien, etc. La présence de ces créneaux permet la réalisation d'activités à haute valeur ajoutée, dans des domaines de technologie avancée et favorisant l'exploitation des atouts dont les régions disposent. De tels créneaux offrent aussi généralement des emplois de qualité, bien rémunérés et une masse critique permettant d'attirer des entreprises et l'éclosion de nouvelles PME.

Les régions ressources cibleront leurs interventions et consacreront prioritairement une partie de leurs efforts à quelques secteurs d'activités prometteurs déjà connus. Les régions ressources sont également invitées à identifier de nouvelles activités, là où elles ont le plus de chances de créer des niches ou des créneaux à fort potentiel de développement.

6.4.1 Mesures ciblées dans certaines régions

En premier lieu, une somme de près de 44 millions de dollars est prévue pour les trois prochaines années afin d'appuyer, par des mesures spécifiques, le développement des créneaux déjà identifiés dans les régions ressources, tels que :

- l'aluminium;
- l'hydrogène;
- les ressources, sciences et technologies marines.

Ces mesures se traduiront notamment par des subventions à des centres de recherche, la mise en place d'organismes de valorisation des technologies et l'évaluation du potentiel de certaines niches. Elles serviront également à appuyer la mise en œuvre de la *Stratégie québécoise de développement du secteur des ressources, des sciences et des technologies marines* que le gouvernement du Québec prépare actuellement avec ses partenaires.

La nature précise de ces mesures sera dévoilée dans le cadre d'une tournée des régions visant à déployer, sur le terrain, la stratégie de développement économique des régions ressources. Cette tournée suivra la présentation du **Discours sur le Budget 2001-2002**.

6.4.2 Fonds de soutien au développement de créneaux d'excellence

De plus, le gouvernement crée un fonds doté d'une enveloppe de 28,8 millions de dollars. Ce fonds, géré conjointement par le ministère des Finances du Québec et le ministère des Régions, permettra notamment au gouvernement de participer à la réalisation :

- de veilles stratégiques afin d'identifier des niches à fort potentiel de développement;
- d'études et d'analyses en vue d'évaluer les potentiels de nouveaux créneaux, la faisabilité de différents concepts proposés par des entreprises ou des organismes et les possibilités d'affaires;
- de projets pilotes;
- d'activités de R-D;
- des projets d'investissement jugés prioritaires.

***Des mesures additionnelles pour accélérer
la diversification de l'économie***

Outre les mesures énoncées précédemment et qui s'appliqueront à toutes les régions ressources, diverses autres mesures spécifiquement réservées à une ou quelques-unes seulement de ces régions seront également mises en œuvre pour accroître la diversification économique dans les régions ressources. Pour ce faire, le gouvernement injectera directement en région plus de 17 millions de dollars au cours des trois prochaines années. Ces mesures seront précisées au cours des semaines suivant la présentation du **Discours sur le budget 2001-2002**.

Augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification de l'économie

Sommaire des mesures

Objectif

Contribuer à la diversification des activités économiques réalisées dans les régions ressources

Faits saillants des mesures

- Congé fiscal pour les PME manufacturières* des régions ressources éloignées
- Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation
- Bonification de deux mesures fiscales
- Soutien à la transformation pour accroître la valeur ajoutée des produits locaux
 - Appui à la transformation et à la valorisation des produits agricoles en région
 - Modernisation d'abattoirs de proximité
 - Brigade de la deuxième et troisième transformation du bois
- Soutien à la diversification de l'agriculture régionale
- Développement touristique
 - Plan de consolidation des pourvoies
 - Programme Forêt-Faune
 - Programme Faune et Parcs pour les ZEC
 - Aménagement dans les réserves fauniques
 - Ententes spécifiques en tourisme
- Favoriser l'émergence et le développement de créneaux d'excellence
 - Mesures ciblées dans certaines régions pour accélérer le développement de créneaux d'excellence
 - Fonds de soutien au développement de créneaux d'excellence

* Il s'agit des entreprises dont le capital versé est au maximum de 10 millions de dollars. Entre 10 et 15 millions de dollars, les entreprises pourront profiter du congé fiscal de façon décroissante.

7 *Assurer la croissance du secteur des ressources*

CHAPITRE 7 – ASSURER LA CROISSANCE DU SECTEUR DES RESSOURCES

L'exploitation des ressources naturelles liées aux mines, aux forêts et aux pêches a été à l'origine de la création de nombreuses villes et de plusieurs villages dans les régions ressources du Québec.

Encore aujourd'hui, l'exploitation des ressources naturelles demeure l'assise de ces régions. Dans les sept régions ressources, 17 % des emplois sont liés directement aux ressources naturelles, comparativement à 5 % ailleurs au Québec. Ces secteurs, qui sont souvent vitaux pour certaines municipalités, se doivent d'être appuyés.

7.1 Favoriser le développement durable des ressources forestières

Deux mesures budgétaires majeures serviront à soutenir le développement des ressources forestières. Pour ces deux mesures, le gouvernement consacrera plus de 120 millions de dollars au cours des trois prochaines années.

7.1.1 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier

Le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, lancé en 1995, comporte deux volets : le premier est destiné aux titulaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) et le second à tous les autres individus ou organismes intéressés.

Le premier volet permet de financer des travaux sylvicoles qui visent à accroître la production de bois ainsi qu'à mettre les habitats fauniques et les paysages en valeur. Les détenteurs de CAAF peuvent également s'en prévaloir pour expérimenter des techniques d'aménagement qui pourraient s'avérer plus efficaces sur le plan sylvicole, économique et environnemental et pour harmoniser leurs activités avec celles des autochtones.

Le deuxième volet permet de financer des projets à caractère sylvicole, faunique, environnemental, récréatif ou éducatif, tant pour les forêts privées que publiques. Depuis 1995, les acteurs locaux et régionaux ont beaucoup misé sur ce second volet du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier pour, entre autres, améliorer le réseau

québécois de sentiers de motoneige et de vélo, mettre des bleuetières en valeur, expérimenter la culture du ginseng, améliorer l'accès à des ZEC et à des pourvoiries et aménager des territoires publics intramunicipaux.

Les travaux réalisés dans le cadre de ces deux volets revêtent donc une importance particulière pour le développement de l'industrie forestière et pour l'harmonisation de ses activités avec celles des communautés locales et régionales.

Le gouvernement s'engage donc à renouveler pour les trois prochaines années l'enveloppe consacrée à ce programme.

7.1.2 Programme de création d'emplois en forêt

Le Programme de création d'emplois en forêt s'adresse aux coopératives forestières et aux autres organismes œuvrant en aménagement forestier. Il vise :

- la création et le maintien d'emplois dans le secteur de l'aménagement forestier;
- la formation de la main-d'œuvre responsable des travaux sylvicoles;
- l'amélioration des compétences des travailleurs forestiers;
- l'embauche de jeunes travailleurs et l'intégration de nouveaux travailleurs aux équipes régulières des entreprises sylvicoles.

Tout en répondant aux problématiques régionales de l'emploi dans le secteur forestier, ce programme contribue au renouvellement du bassin de travailleurs et à l'amélioration globale de leurs compétences.

Il valorise également les métiers de la forêt et contribue à ce que le Québec puisse répondre aux enjeux de développement durable des forêts comme la certification des pratiques forestières et la professionnalisation des métiers sylvicoles.

Ainsi, afin de permettre le renouvellement des compétences sylvicoles et d'assurer la relève nécessaire au développement durable de la ressource forestière, le gouvernement prolongera d'une année le programme de création d'emplois en forêt.

7.2 Encourager l'exploration minière

Tel que souligné précédemment, l'industrie minière québécoise fait face à d'importants défis. Il importe, dès aujourd'hui, qu'elle puisse disposer des outils appropriés lui permettant d'assurer sa continuité et celle des emplois qui en dépendent.

Le gouvernement propose donc une série de mesures complémentaires répondant de différentes façons aux besoins de l'industrie :

- Pour assurer à l'industrie un soutien financier accru favorisant la relance des investissements en exploration, le gouvernement met en place un crédit d'impôt remboursable à l'exploration minière.
- Afin d'appuyer l'industrie dans les efforts qu'elle doit fournir pour élargir sa gamme de produits et diversifier ses activités, le gouvernement crée, en partenariat avec le Fonds de solidarité FTQ, un fonds de diversification de l'exploration minière. Il renouvelle de plus son soutien financier aux sociétés juniors d'exploration, lesquelles œuvrent principalement dans la recherche de minerais à fort potentiel.
- Afin d'exploiter le plein potentiel des sites miniers existants, le gouvernement reconduit les mesures de soutien financier au développement minier et d'assistance financière à l'exploration minière.
- L'industrie minière des régions du Québec doit adapter ses technologies et ses procédés aux exigences dictées par le contexte concurrentiel mondial des produits minéraux. Pour aider l'industrie dans cette démarche, le gouvernement met en place une mesure d'assistance financière aux études technico-économiques et à l'innovation technologique.

Le gouvernement investira près de 140 millions de dollars au cours des trois prochaines années dans cette initiative qui vise à relancer et à diversifier les activités d'exploration. L'objectif poursuivi par ces mesures est d'atteindre un minimum de 450 millions de dollars en dépenses d'exploration d'ici trois ans.

7.2.1 Un crédit d'impôt remboursable pour les entreprises d'exploration minière

Le gouvernement met en place un crédit d'impôt remboursable pour les entreprises d'exploration minière. Cette mesure fiscale diminuera de façon importante le coût de l'investissement requis et donc, le risque assumé par les entreprises lors des activités d'exploration. Elle

s'appliquera également aux activités liées aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie, ainsi qu'à l'exploration pétrolière et gazière.

Pour le gouvernement, cette mesure aura un impact financier de 34 millions de dollars, sur une pleine année. Le crédit d'impôt constituera une aide versée directement aux entreprises effectuant des travaux d'exploration et certains travaux de mise en valeur au Québec.

Le crédit d'impôt remboursable est fixé à :

- 40 % des dépenses admissibles pour les sociétés non productrices qui ne s'adonnent pas à l'exploitation;
- 20 % des dépenses admissibles pour les sociétés productrices;
- 45 % (sociétés non productrices) et 25 % (sociétés productrices) des dépenses admissibles pour les sociétés qui investissent dans le Moyen-Nord et le Grand-Nord;
- 40 % des dépenses liées aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie, ainsi qu'à l'exploration pétrolière et gazière.

D'ici le 31 décembre 2001, les entreprises admissibles auront le choix de réclamer le nouveau crédit d'impôt remboursable ou de continuer de bénéficier du régime des actions accréditives. Après cette date, le crédit d'impôt remplacera complètement le régime des actions accréditives.

<i>Le nouveau régime d'aide directe à l'entreprise pour les dépenses d'exploration minière</i>				
<i>Dépenses admissibles</i>	<i>Exemples de dépenses admissibles</i>	<i>Taux du crédit</i>		
			<i>Général</i>	<i>Avec bonification pour le Moyen et le Grand-Nord</i>
Dépenses d'exploration minière et certaines dépenses de mise en valeur	Dépenses d'exploration			
	▪ Frais de prospection ▪ Frais d'études géologiques	Société non productrice (junior)	40 %	45 %
	Mise en valeur			
	▪ Frais de forage ou de creusage d'un puit de pétrole ou de gaz	Société productrice (majeure)	20 %	25 %
Dépenses liées aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie	Frais liés à l'acquisition et à l'installation d'une éolienne à des fins d'essai		40 %	

▪ ***Une nouvelle mesure beaucoup plus généreuse que l'ancienne***

Le nouveau crédit d'impôt remboursable pour les entreprises d'exploration minière est plus avantageux que le régime des actions accréditives.

Dans le cas des petites entreprises, qui font uniquement de l'activité d'exploration, le remplacement du régime des actions accréditives par un crédit d'impôt remboursable constitue une bonification importante, tel qu'illustré dans le tableau 18.

En considérant la déduction et le crédit de droit minier applicables, ces entreprises pourront dorénavant bénéficier directement d'un soutien financier du Québec égal à 66 % du montant investi. Comparativement, le soutien financier était de 43 % auparavant, et s'adressait à l'investisseur. Au total, pour une dépense d'exploration ou de mise en valeur de 100 dollars dans une zone d'exploration nordique (Moyen-Nord ou Grand-Nord), le coût net pour l'entreprise et ses investisseurs passera de 21 dollars à 14 dollars.

TABLEAU 18

COÛT NET APRÈS IMPÔT D'UNE DÉPENSE D'EXPLORATION MINIÈRE DE SURFACE DE 100 DOLLARS DANS UNE ZONE D'EXPLORATION NORDIQUE AU QUÉBEC
SOCIÉTÉ NON PRODUCTRICE (JUNIOR) – 2001
(en dollars)

	Régime actuel des actions accréditives ¹	Nouveau régime de crédit d'impôt
Dépense d'exploration	100	100
FISCALITÉ QUÉBÉCOISE		
<i>Au niveau de l'investisseur</i>		
Déductions :		
Valeur de la déduction de base du régime accréditif (100 %)	25 ²	
Valeur de la déduction additionnelle pour exploration au Québec (25 %)	6 ²	
Valeur de la déduction additionnelle pour frais de surface au Québec (50 %)	12 ²	
Sous-total	43	
<i>Au niveau de l'entreprise (société)</i>		
Crédit d'impôt :		
Valeur du crédit d'impôt remboursable (40 %)		40
Valeur du crédit d'impôt remboursable pour zone d'exploration nordique (5 %)		5
Déductions :		
Valeur de la déduction de base de 100 %		21 ³
Sous-total		66
Montant de la dépense assumée par le gouvernement du Québec	43	66
FISCALITÉ FÉDÉRALE		
Montant de la dépense assumée par le gouvernement fédéral	36	20
Montant de la dépense assumée par les deux paliers de gouvernement	79	86
Coût net pour l'entreprise et ses investisseurs	21	14

1. Financé par des particuliers résidents du Québec.

2. Au taux d'imposition marginal maximal de 24,5 %.

3. Au taux d'imposition des sociétés de 9,04 %, auquel s'ajoute un taux de 12 % à titre de droits payables en vertu de la *Loi concernant les droits sur les mines*.

Pour ce qui est des grandes entreprises, qui effectuent également des activités de production, le remplacement du régime des actions accréditives par un crédit d'impôt remboursable porte le soutien financier du Québec de 32 % à 52 % du montant investi. En reprenant le même exemple que précédemment, le coût net pour l'entreprise et ses investisseurs passera de 40 dollars à 27 dollars.

Il faut de plus noter que pour les activités liées aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie, le nouveau régime de crédit d'impôt représente une bonification significative, ce secteur d'activité n'étant plus soumis à une aide fiscale moins importante que le secteur minier, comme auparavant.

▪ ***Un soutien adapté aux besoins des régions minières***

Le crédit d'impôt remboursable pour les entreprises d'exploration minière a été défini afin de répondre aux besoins spécifiques du secteur et des régions :

- Il bénéficiera directement aux entreprises d'exploration, ce qui le différencie de l'ancien régime des actions accréditives et le rend plus efficace.
- La distinction effectuée entre sociétés productrices et sociétés non productrices permet de bonifier le régime en faveur des petites entreprises d'exploration qui se spécialisent dans cette activité et ont particulièrement besoin d'un soutien financier gouvernemental.
- Il faut enfin souligner que le crédit d'impôt mis en place est permanent.

▪ ***La suppression prochaine du régime des actions accréditives***

La mise en place du nouveau crédit d'impôt s'accompagne de la suppression du régime des actions accréditives. Comme on l'a précédemment souligné, le nouveau régime est plus généreux que le régime qu'il remplace.

Ce régime sera également plus efficace :

- Si l'on se fie à l'expérience des soutiens fiscaux de même nature apportés à la recherche et au développement ou à la nouvelle économie, l'appui apporté sous forme de crédit d'impôt remboursable a un effet déclencheur indéniable sur les investissements que l'on souhaite stimuler.
- Par ailleurs, dans la réalité, le régime des actions accréditives avait perdu de son attrait auprès des investisseurs depuis quelques années

et n'avait donc plus qu'un impact limité sur le financement de l'exploration minière.

L'ajout d'un crédit remboursable aura donc un effet stimulant sur les activités d'exploration, pour les grandes comme pour les petites entreprises. Cependant, afin d'éviter toute difficulté aux entreprises non productrices de petite taille, le gouvernement ne procédera qu'à une suppression graduelle du régime des actions accréditives. Durant l'année 2001, les deux régimes seront appliqués de façon concomitante, mais une entreprise devra choisir entre l'un ou l'autre des régimes.

7.2.2 La création du Fonds de diversification de l'exploration minière

Afin de compléter le crédit d'impôt remboursable pour les entreprises d'exploration minière et d'en accroître l'impact, le gouvernement met en place une mesure visant spécifiquement les petites entreprises d'exploration minière.

En partenariat avec le Fonds de solidarité FTQ, le gouvernement du Québec crée un Fonds de diversification de l'exploration minière :

- Le capital de ce Fonds sera de 50 millions de dollars, dont 70 % seront souscrits par le gouvernement et 30 % par le Fonds de solidarité FTQ. Les souscriptions seront effectuées par les deux partenaires sur une période de cinq ans. D'autres investisseurs – privés ou institutionnels – pourront s'ajouter aux partenaires initiaux pour accroître le capital du fonds.
- Par ailleurs, le Fonds fera appel à un consortium formé de spécialistes du milieu et de sociétés d'exploration minière, afin de l'orienter vers des projets prometteurs et d'assurer le suivi technique des dossiers.
- Le Fonds de diversification de l'exploration minière investira sous la forme de souscription en capital-actions dans les petites sociétés d'exploration.
- Le Fonds de diversification de l'exploration minière investira dans les projets des régions minières actuelles démontrant un potentiel de diversification intéressant, ainsi que dans des projets situés dans le Moyen-Nord et le Grand-Nord, où il existe des potentiels très intéressants de découvertes.

▪ ***Créer un effet de levier, pour diversifier la production minière***

Le Fonds de diversification de l'exploration minière concentrera surtout ses interventions vers les investissements permettant de diversifier la production minière actuelle, dans les régions traditionnelles d'exploitation comme dans les nouvelles régions d'exploration.

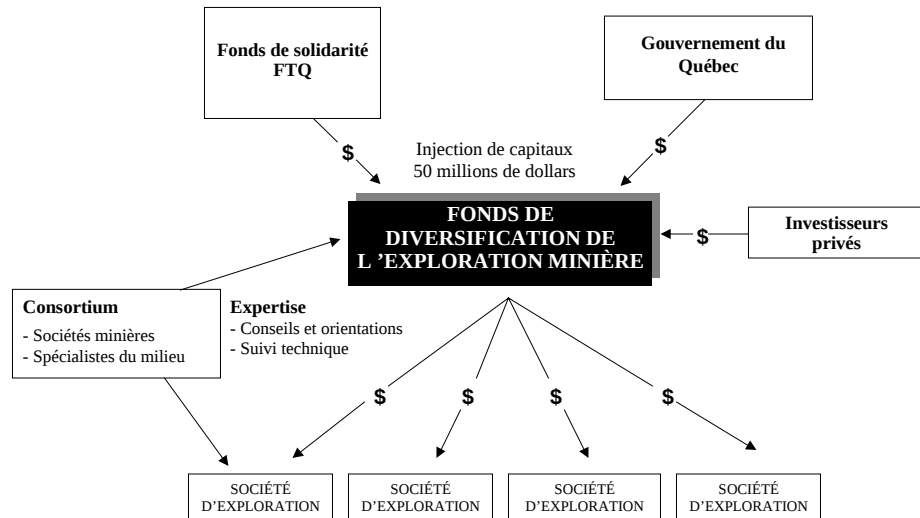
À cette fin, il apportera un apport financier direct aux petites entreprises d'exploration, créant ainsi un véritable effet de levier :

- Il permettra au gouvernement de cibler ses soutiens, en appuyant des projets spécifiques qui n'auraient pu être mis en œuvre sans son appui.
- Le financement additionnel direct dont bénéficieront les petites entreprises d'exploration sera en fait un multiple du soutien budgétaire apporté par le gouvernement. L'appui gouvernemental déclenchera en effet, par le canal du Fonds, des investissements provenant des partenaires – Fonds de solidarité FTQ et investisseurs privés.
- De plus, les investissements financés par le Fonds devraient eux-mêmes, sur le terrain, augmenter les chances de découvertes, et ainsi attirer d'autres investisseurs privés – stimulant ainsi la reprise des investissements des grandes sociétés.

S'ajoutant au crédit d'impôt remboursable pour les entreprises d'exploration minière, cette mesure a été conçue pour accélérer la nécessaire relance des activités d'exploration au Québec.

SCHÉMA 2

FONDS DE DIVERSIFICATION DE L'EXPLORATION MINIÈRE



7.2.3 Soutien aux sociétés juniors d'exploration en difficulté

Afin d'accroître les travaux d'exploration des sociétés juniors sur des sites ayant un grand potentiel minier, le gouvernement renouvelle son programme de soutien mis en place en 2000-2001.

Pour être admissibles au programme, les entreprises devront être exploitées par une société ayant un siège social au Québec, disposer de liquidités d'une valeur inférieure à 500 000 dollars et avoir réalisé un minimum de 500 000 dollars en travaux d'exploration hors d'un site minier au Québec depuis 1999.

Les entreprises admissibles au programme pourront bénéficier d'une aide financière maximale de 500 000 dollars qui se répartit comme suit :

- contribution au fonds de roulement représentant trois fois la part de l'entreprise pour un maximum de 150 000 dollars;
- contribution à la réalisation d'un programme de travaux d'exploration au Québec au cours de l'exercice 2000-2001 pour un maximum de 350 000 dollars.

7.2.4 Soutien financier au développement minier

Il existe un certain nombre de projets à fort potentiel minéral, dont la réalisation est incertaine en raison de contraintes liées au financement des projets ou à l'absence d'infrastructures d'accès appropriées.

Afin de permettre la réalisation de ces projets, le gouvernement met en place un programme de mise en valeur des réserves minières sur des propriétés à fort potentiel minéral. L'aide atteindra un maximum de 33 1/3 % du coût des travaux de mise en valeur et un maximum de 20 % des investissements dans le cadre de projets d'implantation d'infrastructures minières.

7.2.5 Assistance financière à l'exploration minière

Le gouvernement désire favoriser le renouvellement des réserves minérales dans les régions minières du Québec par une aide financière aux entreprises pour des travaux d'exploration en surface, des forages profonds et le creusage de galeries d'exploration. À cette fin, le gouvernement renouvelle, bonifie et élargit aux autres régions ressources le programme d'assistance financière à l'exploration minière créé en 2000-2001 pour l'Abitibi-Témiscamingue.

- Les travaux d'exploration avancée visent à mettre à jour de nouvelles réserves minières à très court terme – deux ans et moins – à proximité des mines en exploitation. Les entreprises admissibles au programme pourront bénéficier d'une aide permettant de financer 50 % des coûts de fonçage de galerie et autres travaux d'exploration connexes, jusqu'à concurrence de 1 million de dollars par projet.
- Les forages profonds visent la découverte de nouvelles zones minéralisées dans les « extensions » géologiques de gisements connus. L'aide financière sera de 50 % des coûts pour la partie d'un forage comprise entre 400 mètres et 1 000 mètres de profondeur et atteindra 75 % des coûts au-delà de 1 000 mètres, jusqu'à un maximum de 50 000 dollars par forage.
- Enfin, les travaux d'exploration de surface visent la découverte, à moyen terme, de nouveaux gisements dans des secteurs à potentiel minéral favorable. Les entreprises admissibles recevront une aide représentant 50 % des dépenses, jusqu'à concurrence de 50 000 dollars par projet et 100 000 dollars si le projet est situé au nord de la latitude 50° 15'.

7.2.6 Assistance financière aux études technico-économiques et à l'innovation technologique

Dans le contexte actuel de forte concurrence des pays producteurs miniers, les exploitants miniers québécois doivent continuer d'accroître leur productivité. Ils y arriveront en poursuivant leurs efforts en matière d'innovation technologique.

À cet égard, afin de soutenir les producteurs miniers, le gouvernement met en place une aide financière sous la forme d'une subvention représentant 50 % des dépenses relatives à la réalisation d'études technico-économiques, d'activités de R-D et d'innovation technologique portant sur l'environnement, l'augmentation de la productivité, l'élaboration de produits à valeur ajoutée et la commercialisation de produits minéraux.

7.3 Appuyer la modernisation des bateaux de pêche

Après avoir été pendant longtemps le moteur économique des régions maritimes du Québec, l'industrie de la pêche a subi un choc majeur lors de l'effondrement des stocks de poissons de fond au début des années quatre-vingt-dix. À la suite du moratoire imposé par le gouvernement fédéral, l'industrie a fait face à une diminution de près de 50 % des débarquements. En 1999, ceux-ci totalisaient environ 55 000 tonnes de poissons et crustacés, comparativement à 100 000 tonnes avant l'effondrement de la ressource. En terme d'emplois, une baisse d'environ 40 % des effectifs a été enregistrée dans les activités de pêche au cours des dix dernières années.

Aujourd'hui, la capture regroupe environ 1 100 entreprises de pêche et assure directement environ 4 000 emplois – pêcheurs et aides-pêcheurs. Ces travailleurs ont vu fondre leurs revenus au cours des dernières années. Par conséquent, ils ont restreint leurs investissements dans l'entretien de leurs bateaux et un segment important de la flotte québécoise fait face aujourd'hui à de grands défis. Les bateaux sont âgés, en mauvais état ou encore mal adaptés.

Depuis deux ans, on assiste à une reprise partielle de la pêche aux poissons de fond. Les revenus actuels ne sont cependant pas suffisants pour permettre aux propriétaires de moderniser ou de remettre en bon état de fonctionnement leurs bateaux.

Le gouvernement, conscient de l'importance économique que revêtent les activités de pêche pour les régions maritimes, a donc décidé de participer financièrement à la remise en état d'un segment important de

la flotte québécoise. Ce sont ainsi 12,5 millions de dollars de travaux de modernisation qui seront réalisés au cours des trois prochaines années. Ces travaux consolideront les emplois des pêcheurs visés, en plus de favoriser la compétitivité de la flotte québécoise, ce qui lui permettra d'avoir accès à sa juste part des allocations fédérales.

L'aide proposée servira à la construction et la réparation de bateaux des pêcheurs des régions maritimes du Québec. Selon le type de bateau et la région, cette aide variera entre 10 % et 50 % des coûts des travaux.

<i>Des mesures additionnelles pour appuyer le développement des ressources naturelles</i>

Une somme additionnelle de 3,1 millions de dollars, pour une période de trois ans, sera consacrée à des mesures spécifiques visant à consolider les assises des régions ressources. Ces mesures seront précisées au cours des semaines suivant la présentation du Discours sur le budget 2001-2002.

Assurer la croissance du secteur des ressources

Sommaire des mesures

Objectif

Favoriser l'exploration, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles

Faits saillants des mesures

— **Ressources forestières**

- Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier
- Programme de création d'emplois en forêt

— **Ressources minières**

- Crédit d'impôt remboursable pour les entreprises d'exploration minière
- Création du Fonds de diversification de l'exploration minière
- Soutien aux sociétés juniors d'exploration en difficulté
- Soutien financier au développement minier
- Assistance financière à l'exploration minière
- Assistance financière à l'innovation technologique

— **Modernisation des bateaux de pêche**

8

*Faciliter le
financement des
PME et la création
d'entreprises*

CHAPITRE 8 – FACILITER LE FINANCEMENT DES PME ET LA CRÉATION D'ENTREPRISES

Le troisième axe d'intervention de la stratégie a pour but de fournir aux régions des outils adaptés au financement de projets et à la création d'entreprises. Il s'agit, d'une part, de mettre à la disposition des PME des instruments qui leur sont indispensables pour assurer le développement de leurs activités et, d'autre part, de faciliter la réalisation de projets d'entreprises.

Deux séries d'actions sont engagées à cette fin :

- Le gouvernement met en œuvre des mesures de soutien à l'entrepreneuriat.
- Des outils financiers mieux adaptés aux besoins des PME sont créés.

8.1 Des mesures de soutien à l'entrepreneuriat

Le développement de l'économie des régions repose de plus en plus sur le dynamisme entrepreneurial de leurs citoyens, sur la capacité de ces derniers à créer de nouvelles entreprises, de nouveaux produits, et donc de nouveaux emplois.

Les entrepreneurs sont à la base du démarrage et du développement des entreprises dans les régions. Les nouvelles entreprises, par la création d'emplois qu'elles impliquent, facilitent la rétention de la population active dans les régions.

Afin de faciliter à la fois l'émergence de nouvelles entreprises et le financement de nouveaux projets, le gouvernement renforce l'action économique des centres locaux de développement (CLD), accroît le soutien à l'entrepreneuriat féminin et facilite les efforts des entreprises pour accroître leur compétitivité. Au total, au cours des trois prochaines années, près de 44 millions de dollars y seront consacrés.

8.1.1 Mesures de renforcement de la capacité d'action des CLD

En premier lieu, le gouvernement entend renforcer, de concert avec les MRC, la capacité d'action du réseau des CLD dans les régions ressources. Globalement, il entend consacrer 21,6 millions de dollars sur trois ans pour la mise en œuvre de deux mesures – la première destinée au renforcement de l'action économique des CLD et la

seconde, à l'appui aux milieux ruraux en difficulté. Les MRC concernées seront appelées à venir appuyer l'effort gouvernemental par une contribution de 7,5 millions de dollars.

▪ ***Renforcement de l'action économique des CLD***

Cette mesure permettra d'accroître, par un meilleur suivi, les retombées économiques des investissements consentis dans les entreprises par le gouvernement et ses partenaires financiers, et de favoriser la compétitivité des entreprises en région en accentuant leur mise en réseau.

Chaque CLD pourra consacrer :

- 100 000 dollars additionnels par année pour renforcer sa capacité d'intervention économique et professionnelle afin de mieux soutenir et accompagner les promoteurs industriels de son territoire;
- 27 000 dollars supplémentaires sur trois ans pour lui permettre d'améliorer son système informatique afin de participer à un réseau électronique plus efficace et sécuritaire.

Par ailleurs, le gouvernement renforcera la capacité d'intervention financière du Fonds local d'investissement (FLI) afin d'accroître la création, l'expansion ou la consolidation des entreprises. Pour ce faire, le gouvernement attribuera au ministère des Régions, au cours des trois prochaines années, des budgets supplémentaires permettant aux CLD les plus performants d'octroyer des prêts additionnels aux petites entreprises totalisant près de 21 millions de dollars dans le cadre de leur FLI.

▪ ***Appui aux milieux ruraux en difficulté***

Le gouvernement entend apporter un soutien particulier et prioritaire aux milieux ruraux des régions ressources qui connaissent des difficultés importantes sur les plans économique et social. La relance économique de ces collectivités passe par la création d'emplois durables, issus de la mise en valeur de leurs ressources, de leurs potentiels et de leurs atouts particuliers.

Plusieurs mesures de la stratégie de développement des régions ressources touchent les milieux ruraux. Cependant, pour que les collectivités rurales plus fragiles puissent bénéficier pleinement de ces mesures et ainsi redynamiser leur économie, un soutien plus particulier est essentiel.

Au cours des trois prochaines années, le gouvernement et ses partenaires consacreront près de 11 millions de dollars pour fournir aux CLD les ressources nécessaires leur permettant d'appuyer les initiatives des milieux ruraux et soutenir toutes les phases de développement de leurs projets – par exemple, le prédémarrage, l'expertise spécifique, les micro-projets et l'inventaire de ressources – y compris les projets d'économie sociale.

8.1.2 Fonds d'investissement régionaux destinés à l'entrepreneuriat féminin

En avril 1997, le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie s'est engagé à créer un groupe de travail pour étudier le financement de l'entrepreneuriat féminin. Ce groupe de travail a déposé un rapport intitulé « Entreprendre au féminin », qui fait clairement ressortir que l'accès au financement est problématique pour nombre d'entrepreneures. Selon ce rapport, les institutions financières affichent plus de réserves à accorder du financement à une entrepreneure. Par ailleurs, le fait que ces dernières soient généralement moins disposées à s'endetter vient ajouter au problème du financement de leurs entreprises. Cette situation a des conséquences directes sur la croissance et la taille des entreprises appartenant à des femmes.

Sensibles à cette problématique, le gouvernement et le Fonds de solidarité FTQ unissent leurs efforts pour offrir des fonds d'investissement destinés aux entrepreneures dans chacune des régions ressources. Ces fonds appuieront financièrement des projets menés par des entrepreneures, qui seront dotés d'un capital de 400 000 dollars chacun, sur trois ans, financé par le Fonds de solidarité FTQ. Le gouvernement assumera pour sa part les frais de fonctionnement inhérents à la mise en place de ces fonds.

Tous les projets de prédémarrage et de démarrage d'entreprise menés par une entrepreneure sont admissibles. Cependant, les secteurs du commerce de détail et de la restauration sont exclus, à moins qu'il ne soit démontré que le projet est essentiel à la revitalisation de milieux déstructurés.

La contribution maximale du fonds à un projet sera d'une valeur de 50 000 dollars et pourra prendre diverses formes : prêt sans garantie, débenture convertible, capital-actions. Également, le fonds offrira des services conseils spécialisés permettant d'appuyer les entrepreneures à l'étape de la création et de la croissance de leur entreprise.

De plus, l'entrepreneure bénéficiera des contributions financières offertes, notamment sous forme de garantie de prêt, via les programmes

d'Investissement Québec qui seront modifiés et tiendront compte de la réalité de l'entrepreneuriat féminin. Les montants totaux accordés ne pourront cependant pas excéder la valeur de la contribution totale versée par le Fonds de solidarité FTQ.

8.1.3 Innovation et compétitivité

Une intégration rapide des techniques de production les plus récentes est essentielle afin que les entreprises puissent innover et demeurer compétitives. Avec le volet innovation du programme Impact PME du ministère de l'Industrie et du Commerce, le gouvernement offre déjà une aide financière aux PME pour l'intégration de techniques avancées de production, notamment en ce qui a trait à l'ingénierie simultanée et la production juste à temps. Les domaines couverts sont :

- la recherche et le développement industriel;
- le transfert de technologie;
- l'amélioration des processus de production;
- la veille stratégique.

Afin de permettre au ministère de l'Industrie et du Commerce de supporter un plus grand nombre d'entreprises dans les régions ressources, le gouvernement bonifiera l'enveloppe du programme Impact PME.

L'aide financière prend la forme d'une subvention salariale maximale de 22 500 dollars sur deux ans pour l'embauche de personnel qualifié qui supporteront l'entreprise dans l'implantation de nouvelles technologies. Une aide financière maximale de 15 000 dollars par année est également disponible pour les honoraires professionnels, ou autres frais, pour la réalisation d'études ou de services-conseils visant l'implantation de techniques de production avancées.

8.1.4 Rétention et expansion des entreprises

Bien que l'implantation d'entreprises dans les régions ressources soit une priorité, il est tout aussi important de soutenir les entreprises qui y réalisent déjà des activités, en particulier lorsqu'elles font face à des difficultés ou souhaitent déplacer leurs opérations à l'étranger. Par le volet rétention et expansion du programme Impact PME, le ministère de l'Industrie et du Commerce offre un soutien technique et financier aux entreprises qui :

- songent à déménager leurs opérations ou à réaliser une expansion de leurs activités à l'extérieur du Québec;

- sont susceptibles de mettre fin à leurs opérations à court terme en raison d'une situation précaire.

Afin de soutenir davantage d'entreprises en expansion ou dans une situation précaire, le gouvernement entend bonifier l'enveloppe du programme Impact PME du ministère de l'Industrie et du Commerce.

L'aide financière accordée dans le cadre de ce programme peut atteindre 75 % du coût d'une étude, analyse ou plan d'affaires requis pour évaluer et corriger la situation de l'entreprise.

8.1.5 Embauche de jeunes diplômés

La stratégie de développement économique des régions ressources et les mesures qu'elle contient permettront d'accroître les occasions d'emplois pour les jeunes de ces régions. Toutefois, le gouvernement entend continuer d'appuyer, encore plus directement, l'embauche de jeunes diplômés par des PME.

En effet, les jeunes diplômés contribuent par leur vigueur, leurs nouvelles façons de faire et leurs connaissances, au dynamisme des entreprises et à l'animation de leur milieu.

Dans le but de maintenir ou d'attirer ces jeunes dans les régions ressources, le gouvernement entend bonifier le programme Impact PME du ministère de l'Industrie et du Commerce afin de permettre aux entreprises qui embauchent un jeune diplômé, d'au plus 35 ans, de bénéficier d'une subvention.

L'admissibilité au programme sera élargie afin de tenir compte de différentes spécialités admissibles pour les jeunes employés, incluant la gestion et les spécialistes en prix de revient et en comptabilité. De plus, le nombre de postes subventionnés par entreprise passera de deux à trois et les activités de promotion hors Québec seront dorénavant admissibles. Ainsi, tout employeur qui embauche à temps plein un jeune diplômé admissible pour une période minimale de deux ans, bénéficiera d'une subvention salariale maximale de 22 500 dollars sur cette période.

8.2 Des outils financiers mieux adaptés

Les intervenants locaux et régionaux disposent d'un grand nombre d'outils d'intervention que le gouvernement a mis en place, au cours des ans, pour leur permettre d'aider au démarrage ou à la consolidation des entreprises. Il faut toutefois donner aux régions ressources des outils d'intervention mieux adaptés à leur situation, afin de faciliter le financement des PME qui y sont installées.

Le gouvernement entend donc :

- étendre, à l'ensemble des régions ressources, le Programme de soutien aux projets économiques (PSPE);
- favoriser le financement des PME en région, en permettant à Garantie Québec de leur octroyer davantage de prêts;
- mettre en place un programme conjoncturel d'aide au fonds de roulement des entreprises à fort contenu technologique;
- favoriser le financement des entreprises et des coopératives, en appuyant la mise en place de Capital régional et coopératif Desjardins et la bonification du régime d'investissement coopératif;
- soutenir le financement des améliorations locatives apportées aux locaux industriels des PME;
- bonifier le programme d'aide aux entreprises œuvrant dans la gestion des matières résiduelles.

L'impact financier de ces mesures lors des trois prochaines années sera de près de 90 millions de dollars pour le gouvernement.

8.2.1 Programme de soutien aux projets économiques

Lors du *Discours sur le budget 2000-2001*, le gouvernement dotait la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine d'un nouvel outil financier, le Programme de soutien aux projets économiques (PSPE). Grâce à ce programme, les projets d'investissement excédant 500 000 dollars qui ne peuvent se qualifier dans le programme FAIRE, ont ainsi la possibilité d'obtenir une aide financière.

Ce programme, bien adapté aux besoins des PME, sera élargi à l'ensemble des sept régions ressources.

L'aide financière pourra prendre la forme d'une contribution non remboursable de différentes natures. L'impact budgétaire de l'aide financière accordée par projet ne pourra excéder 15 % des dépenses admissibles. Le cumul avec des contributions accordées en vertu d'autres programmes sera cependant possible, s'il est jugé important pour la réalisation des projets. Le ministère des Régions administrera ce programme.

8.2.2 Financement des PME en région

Les PME situées en région rencontrent des difficultés importantes dans la recherche de capitaux, et plus spécifiquement de prêts. Cette réalité s'explique en grande partie par les réticences des institutions financières

à s'engager dans des projets d'implantation d'entreprises dans des territoires où la continuité des affaires est incertaine.

Afin de faciliter la recherche de capitaux pour les PME situées en région, les règles administratives de Garantie Québec seront modifiées afin de favoriser l'octroi de prêts aux PME situées dans les régions ressources. Ces prêts seront octroyés par Garantie Québec sur une base d'affaires en fonction de ses critères financiers.

Cette initiative du gouvernement permettra d'offrir pour plus de 75 millions de dollars de nouveaux prêts spécifiquement dans les régions ressources, ce qui y facilitera du même coup la création et l'expansion des entreprises.

8.2.3 Programme conjoncturel d'aide au fonds de roulement des entreprises

Certaines entreprises éprouvent des difficultés financières en raison de l'évolution récente de la conjoncture économique. Cette situation devrait vraisemblablement se poursuivre, de sorte que, sans un soutien temporaire, la survie de certaines de ces entreprises pourrait être mise en péril malgré de bonnes perspectives de rentabilité.

Dans ce contexte, le gouvernement met en place un programme d'aide au fonds de roulement des entreprises des secteurs d'activité à haut contenu technologique et exerçant un rôle économique majeur dans plusieurs régions. L'aide financière sera accordée aux entreprises dont la rentabilité est affectée en raison de la conjoncture et qui offrent une perspective raisonnable de rétablissement de leur rentabilité. Ces entreprises ne devront pas faire partie d'un conglomérat.

Ce programme offrira une garantie de remboursement ne pouvant excéder 80 % de la perte nette assumée à l'égard d'un prêt effectué par une institution financière. Dans certains cas, un prêt pourra être accordé plutôt qu'une garantie de prêt. L'aide financière ne pourra servir à consolider un prêt en vigueur. Le paiement des intérêts et le remboursement du capital sur le prêt pourront être reportés pendant une période maximale d'un an à compter de la date du premier déboursement du prêt. Durant cette période, les intérêts seront capitalisés. Le prêt et les intérêts capitalisés devront être remboursés sur une période maximale de cinq ans à l'échéance du moratoire initial de remboursement de capital.

8.2.4 Favoriser le financement des entreprises et des coopératives

Une importante mesure fiscale est mise en place par le gouvernement, dans le cadre de la stratégie de développement économique des régions, pour appuyer la création du fonds Capital régional et coopératif Desjardins. Ce fonds sera un outil financier additionnel au service des régions ressources. Il permettra la capitalisation non seulement des PME mais aussi des coopératives. Pour le gouvernement du Québec, cette mesure prendra la forme d'un crédit d'impôt non remboursable relativement à l'acquisition d'actions de Capital régional et coopératif Desjardins. Cette mesure aura un impact financier de 75 millions de dollars sur une pleine année.

Cette mesure fiscale majeure sera complétée d'une mesure budgétaire, d'un coût de 5 millions de dollars réparti sur les deux prochaines années, ainsi que d'une bonification du traitement fiscal applicable au régime d'investissement coopératif, dont l'impact financier sera de 2 millions de dollars pour une pleine année.

Le gouvernement souhaite encourager, par des moyens fiscaux, la mobilisation de capital de risque en faveur des régions ressources. La mise en place de Capital régional et coopératif Desjardins drainera une épargne supplémentaire auprès de la population, qui sera orientée vers des investissements dans les régions ressources.

De plus, la création de Capital régional et coopératif Desjardins permettra la mobilisation de fonds qui pourront être dédiés en partie au financement des investissements des coopératives, soit pour mieux les capitaliser, soit pour être mis à la disposition des coopératives sous forme de prêts.

▪ *La création de Capital régional et coopératif Desjardins*

Le gouvernement du Québec a décidé d'appuyer la mise en place, par le Mouvement Desjardins, de Capital régional et coopératif Desjardins, en s'assurant par ailleurs, que ce nouveau fonds soutiendra prioritairement le financement des entreprises et des coopératives implantées dans les régions ressources.

- Capital régional et coopératif Desjardins sera habilité à recueillir, auprès des membres de caisses et autres investisseurs privés du Québec, du capital bénéficiant d'un incitatif fiscal spécifique : les membres de caisses et les investisseurs privés bénéficieront d'un crédit d'impôt non remboursable de 50 % du montant investi dans Capital régional et coopératif Desjardins jusqu'à concurrence de 2 500 dollars par année.

- En contrepartie, les investisseurs devront conserver leurs actions dans Capital régional et coopératif Desjardins durant une période minimale de sept ans, au terme de laquelle ils pourront, s'ils le désirent, retirer leurs investissements.
- Une proportion minimale de 60 % des capitaux de Capital régional et coopératif Desjardins sera investie dans les entreprises ou coopératives admissibles. Sur ce total, au moins 35 % des capitaux, soit un peu plus de 20 % des capitaux totaux, seront obligatoirement investis dans les régions ressources, ou sur l'ensemble du territoire québécois pour ce qui est des coopératives.

▪ ***Un outil financier au service des régions***

Capital régional et coopératif Desjardins aura une double mission :

- Offrir un outil au service du développement économique des régions ressources.
- Appuyer le mouvement coopératif, en favorisant la capitalisation des coopératives exerçant leurs activités dans les régions ressources comme dans l'ensemble du Québec.

L'objectif visé est de doubler la part du capital de risque investi dans les régions ressources, par rapport à l'ensemble du capital de risque investi au Québec, ainsi que de financer une part significative des investissements à venir des coopératives. Grâce à la mise en place de Capital régional et coopératif Desjardins, la proportion du capital de risque investi dans les régions ressources devrait mieux correspondre à leur poids démographique.

▪ ***Un soutien financier initial pour l'accompagnement des entreprises***

Pour accélérer la mise en place du nouveau fonds et le développement de ses activités en région, Capital régional et coopératif Desjardins recevra un appui financier de 10 millions de dollars provenant à parts égales du Mouvement Desjardins et du gouvernement du Québec, et prenant la forme d'une subvention non remboursable.

Cet appui permettra la mise sur pied d'un savoir-faire sectoriel, permettant d'accompagner les coopératives et les entreprises dans leur démarrage et leur développement.

Les subventions provenant du Mouvement Desjardins et du gouvernement du Québec seront versées en deux montants égaux au cours de chacune des deux prochaines années.

La création de Capital régional et coopératif Desjardins

Capitalisation du fonds

- Émission de capital-actions à des investisseurs-particuliers.
- Capitalisation maximale : 1,5 milliard de dollars sur dix ans.
- Plafonnement annuel des levées de fonds : 150 millions de dollars.

Avantage fiscal

- Crédit d'impôt non remboursable de 50 % applicable sur l'impôt sur le revenu des particuliers du Québec.
 - Contribution maximale : 2 500 dollars par an.
- Détention obligatoire de sept ans.
- Aucun crédit d'impôt additionnel à la suite d'un rachat d'actions pour un même investisseur.
- Contribution non admissible à la déduction REER.

Utilisation des fonds

- Un minimum de 60 % des capitaux doit être investi dans des entreprises ou coopératives admissibles au Québec.
- De cette portion :
 - au moins 35 % dans des entreprises en régions ressources ou dans des coopératives au Québec;
 - au plus 65 % dans des entreprises admissibles dans les autres régions.
- Le capital restant – au maximum 40 % – pourra être investi en placements sécuritaires sans contrainte.

Entreprises et coopératives admissibles

- Entreprises admissibles :
 - entreprises québécoises possédant un actif inférieur à 50 millions de dollars ou un avoir net d'au plus 20 millions de dollars.
- Coopératives admissibles :
 - coopératives au sens de la *Loi sur les coopératives*, incluant les entreprises qu'elles contrôlent.

▪ **La bonification du régime d'investissement coopératif**

Mis en place en 1985, le régime d'investissement coopératif permet à un membre ou à un travailleur d'une coopérative admissible d'obtenir une déduction à l'égard du coût d'acquisition d'une part de la coopérative.

Afin de compléter les appuis apportés au financement des coopératives, le gouvernement du Québec a décidé de bonifier ce régime, en portant de 10 % à 30 % du revenu total du particulier le maximum admissible de la déduction pour une année donnée. Cette bonification permettra d'améliorer le financement et la capitalisation des coopératives, en accroissant les possibilités d'investissement de la part des membres ou des travailleurs de la coopérative. Pour le gouvernement, l'impact financier de cette mesure sera de 2 millions de dollars au cours d'une pleine année.

Régime d'investissement coopératif				
Coopératives admissibles	Particuliers admissibles	Majoration du coût	Limite maximale en fonction du revenu total	Régions admissibles
▪ Coopératives de travail ▪ Coopératives dont au moins 90 % des activités consistent en des activités de production, de transformation ou d'agriculture ▪ Coopératives dont au moins 90 % des activités consistent à fournir des biens ou des services qui permettent aux personnes qui transigent avec elles d'en tirer un revenu d'entreprises ou de biens	▪ Travailleurs d'une petite ou moyenne coopérative ▪ Travailleurs d'une autre coopérative* ▪ Membres d'une coopérative de petite ou moyenne taille ▪ Membres non-travailleurs	→ 150 % → 125 % → 125 % → 100 %	▪ Avant budget : 10 % du revenu ▪ Après budget : 30 % du revenu	Ensemble du Québec

* Ayant adhéré à un programme d'investissement des travailleurs.

8.2.5 Soutien au financement des améliorations locatives apportées aux immeubles industriels

Les PME établies dans les régions ressources ont de la difficulté à trouver des locaux industriels répondant à leurs besoins. Les promoteurs sont peu enclins à réaliser des projets immobiliers ou à effectuer des améliorations locatives pour les PME dont la pérennité n'est pas

toujours assurée. De plus, pour financer leurs projets, les promoteurs doivent faire une importante mise de fond qui varie entre 30 % et 40 %.

Afin de corriger cette situation, le gouvernement permettra à Garantie Québec d'octroyer, à un promoteur immobilier, une garantie de remboursement d'éventuelles pertes nettes de loyers encourues en raison du défaut de paiement de loyer par une entreprise admissible ou encore de la mise en faillite des entreprises locataires. La garantie couvrira le financement des améliorations locatives et, au besoin, le coût du loyer de base pour un nouvel immeuble seulement. La garantie initiale ne pourra pas excéder 75 % de la perte nette à encourir. Elle sera de plus exécutable sur une période mobile dont la durée maximale ne pourra excéder 50 % du terme du bail jusqu'à concurrence d'une période de cinq ans.

La mesure vise également certaines entreprises désirant s'installer dans les Carrefours de la nouvelle économie (CNE) situés dans les régions ressources et qui éprouvent des difficultés similaires d'accès à des locaux industriels. Garantie Québec pourra offrir à ces entreprises une garantie de remboursement ne pouvant excéder 75 % de la perte nette sur un prêt contracté pour financer des améliorations locatives qu'elles doivent assumer.

8.2.6 Programme d'aide aux entreprises œuvrant dans la gestion des matières résiduelles

Dans le cadre du *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*, le Québec poursuit un objectif de protection de l'environnement par différentes mesures visant un objectif national, soit mettre en valeur 65 % des matières résiduelles récupérables annuellement d'ici 2008.

Le programme d'aide aux entreprises œuvrant dans la gestion des matières résiduelles vise à favoriser la participation d'entreprises à la réalisation des objectifs environnementaux prévus au plan. Il soutient financièrement l'élaboration, la création, le développement et la consolidation d'entreprises œuvrant dans la récupération, la valorisation, la réutilisation et la revente des matières résiduelles. Il encourage également l'expansion des entreprises existantes par le développement de nouveaux projets ou créneaux d'intervention.

Ce programme du ministère de l'Environnement a connu un très vif succès. En bonifiant l'enveloppe de ce programme, le gouvernement contribue à la croissance de ce secteur vital de l'économie québécoise en permettant la récupération et la mise en valeur de matières résiduelles.

***Des mesures additionnelles pour soutenir
l'entrepreneuriat et le financement de projets***

En plus des outils d'intervention généraux proposés, le gouvernement met à la disposition des régions un montant total de 15 millions de dollars pour des mesures spécifiques d'intervention adaptées aux besoins particuliers de chacune des régions ressources. Ces mesures seront précisées au cours des semaines suivant la présentation du **Discours sur le budget 2001-2002**.

Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises

Sommaire des mesures

Objectif

Offrir aux régions ressources des outils mieux adaptés à leurs besoins

Faits saillants des mesures

— **Des mesures de soutien à l'entrepreneuriat**

- Renforcement de la capacité d'action des CLD
- Fonds d'investissements régionaux destinés à l'entrepreneuriat féminin
- Innovation et compétitivité
- Rétention et expansion des entreprises
- Embauche de jeunes diplômés

— **Des outils financiers mieux adaptés**

- Programme de soutien aux projets économiques (PSPE)
- Financement des PME en région
- Programme conjoncturel d'aide au fonds de roulement des entreprises à fort contenu technologique
- Capital régional et coopératif Desjardins
- Financement des améliorations locatives apportées aux immeubles industriels
- Programme d'aide aux entreprises œuvrant dans la gestion des matières résiduelles

Diverses autres mesures**Le soutien à l'évaluation des besoins statistiques régionaux**

Dans le but d'effectuer un meilleur suivi de la situation de l'économie des régions et de faciliter le suivi des mesures de la stratégie de développement économique des régions ressources, le ministère des Finances effectuera, notamment avec l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), une évaluation des besoins et des sources de données régionales. Il s'agit d'une première étape en vue de la construction de statistiques appropriées au suivi de l'activité économique régionale.

Mesures additionnelles diverses

Le gouvernement met de plus à la disposition des régions un montant de 19 millions de dollars afin de mettre en place diverses mesures adaptées aux besoins particuliers des régions ressources. Ces mesures seront précisées au cours des semaines suivant la présentation du **Discours sur le budget 2001-2002**.

Conclusion

CONCLUSION

Le **Discours sur le budget 2001-2002** est l'occasion, pour le gouvernement, de déclencher des actions majeures afin de renforcer et d'accélérer le développement économique des régions ressources. Le gouvernement utilise à cette fin les outils fiscaux et budgétaires dont il dispose, et mobilise des ressources importantes. Au cours des trois prochaines années, le gouvernement injectera ainsi près de 800 millions de dollars, plusieurs des mesures s'appliquant d'ailleurs sur une période plus longue.

Ces actions auront un impact majeur sur la croissance économique et l'emploi. Elles ont été conçues pour entraîner rapidement d'autres investissements, provenant des différents acteurs économiques.

La stratégie de développement économique des régions ressources a ainsi été établie pour atteindre des objectifs ambitieux : il s'agit tout à la fois d'augmenter la valeur ajoutée de l'économie, d'en accélérer la diversification, d'assurer la croissance du secteur des ressources et de fournir aux régions des outils de développement adaptés à leurs besoins. Les moyens mobilisés sont à la mesure de ces axes d'intervention.

La mise en œuvre des actions annoncées dans le **Budget 2001-2002** sera assurée en collaboration étroite avec chacune des régions concernées. En fait, ce sont les forces vives des régions ressources qui sont maintenant interpellées. Le gouvernement met à leur disposition des moyens significatifs pour réduire l'écart de chômage qui sépare leur région du reste du Québec. C'est aux différents acteurs économiques des régions qu'il revient maintenant d'en tirer pleinement parti.

Annexes

Annexe 1

Les mesures fiscales déjà en place à l'intention des régions

ANNEXE 1 – LES MESURES FISCALES DÉJÀ EN PLACE À L'INTENTION DES RÉGIONS

Les mesures fiscales définies au cours des dernières années à l'intention des régions sont au nombre de trois :

- en mars 1999, le gouvernement procédait à la création des Carrefours de la nouvelle économie (CNE);
- en mars 2000, un crédit d'impôt remboursable était instauré pour la Vallée de l'aluminium;
- en novembre 2000, un crédit d'impôt remboursable était mis en place pour la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et certaines régions maritimes du Québec.

On trouvera ci-après des précisions concernant les CNE. Les deux autres mesures, qui font l'objet de bonification dans le cadre du **Budget 2001-2002**, ont été analysées avec la présentation des actions instaurées dans le cadre de ce Budget.

Les Carrefours de la nouvelle économie

L'application aux régions des mesures fiscales en faveur de la nouvelle économie

En mars 1999, le ministre des Finances annonçait la mise en place des CNE dans les régions du Québec qui n'étaient pas déjà dotées de Centres de développement des technologies de l'information (CDTI).

Pour le gouvernement, il s'agissait d'étendre à toutes les régions du Québec les mesures fiscales imaginées pour promouvoir l'implantation et le développement d'entreprises appartenant à la nouvelle économie. Ces mesures, appliquées dans des sites désignés, avaient permis la création de la Cité du multimédia à Montréal et d'un certain nombre de CDTI.

De façon similaire aux initiatives déjà prises en faveur de la nouvelle économie, la mesure visait à :

- encourager la naissance et la croissance des entreprises appartenant à la nouvelle économie;
- favoriser la création de pôles technologiques permettant de maximiser les synergies et les collaborations;

- faire en sorte que ces entreprises s’installent dans des immeubles adaptés aux nouvelles technologies.

▪ ***La formule retenue***

Comme dans le cas des CDTI, les CNE sont des regroupements d’entreprises exploitées dans un édifice. Les sociétés qui réalisent leurs activités dans un tel édifice bénéficient d’un crédit d’impôt remboursable calculé sur la dépense de salaires.

- Les CNE offrent des avantages fiscaux analogues à ceux que procurent les autres mesures fiscales applicables aux entreprises de la nouvelle économie, en ce qui concerne l’aide apportée aux salaires. Dans un immeuble désigné à titre de CNE, les entreprises qui y sont installées peuvent réclamer un crédit d’impôt remboursable égal à 40 % du montant des salaires versés à des employés admissibles. Le niveau de cette aide fiscale ne peut excéder 15 000 dollars par employé sur une base annuelle.
- Cette aide est disponible jusqu’au 31 décembre 2010.
- En plus des technologies de l’information et des communications, le concept des CNE s’étend aux nouvelles technologies d’application générale, qui ont des effets structurants sur l’ensemble de l’activité économique. Les secteurs concernés sont les technologies de l’information et des communications, les technologies de la production, les biotechnologies, les technologies des matériaux et les services de nature scientifique et technologique.
- L’entreprise reçoit une attestation d’admissibilité.
- Le concept CNE comprend une formule souple qui permet à une région d’établir son CNE dans plus d’une municipalité.
- Dans la mise en place de la mesure, le gouvernement du Québec s’est assuré que les CNE soient implantés en étroite collaboration avec les intervenants concernés dans chacune des régions. Dans toutes les régions, des comités aviseurs ont ainsi été mis en place, composés de représentants du milieu des affaires et des institutions académiques, du ministère des Régions, du Conseil régional de développement et du ministère de l’Industrie et du Commerce.

L’administration de cette mesure, d’abord sous la responsabilité directe du ministère des Finances, a été confiée le 1^{er} avril 2000 à Investissement Québec.

Carrefours de la nouvelle économie			
Taux du crédit	Activités admissibles	Régions admissibles	Durée d'application
▪ 40 % des salaires, maximum de 15 000 dollars par employé sur une base annuelle	▪ Technologies de l'information et des communications ▪ Technologies de la production ▪ Biotechnologies ▪ Technologies des matériaux ▪ Services de nature scientifique et technologique	▪ Ensemble du Québec	▪ Jusqu'au 31 décembre 2010

Des résultats encourageants

Le premier CNE a été désigné au mois de juillet 1999. Le Québec compte actuellement une quarantaine de CNE sur l'ensemble du territoire. De ce nombre, un peu plus de la moitié sont situés dans les régions ressources.

Lors du *Discours sur le budget* de mars 1999, les CNE situés dans les régions ressources s'étaient vu octroyer 22 000 m² de superficie. Cette superficie a depuis été portée à un peu plus de 33 000 m², soit plus de 40 % de celle allouée pour l'ensemble du Québec.

À ce jour, 48 entreprises ont décidé de s'installer dans les CNE des régions ressources, permettant ainsi la création de plus de 1 000 emplois dans l'économie du savoir.

TABLEAU A.1

CNE DANS LES RÉGIONS RESSOURCES

	Superficie autorisée		Activité économique¹	
	Mars 1999 (m²)	Actuel (m²)	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois²
CNE des sept régions ressources	22 000	33 100	48	1 049
Régions ressources	Villes		Superficie (m²)	
Bas-Saint-Laurent	Rimouski		7 650	
	Rivière-du-Loup		650	
	La Pocatière		650	
	Matane		650	
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Jonquière		1 000	
	Alma		1 000	
	Chicoutimi		2 500	
	La Baie		500	
	Saint-Félicien		500	
Abitibi-Témiscamingue	Amos		1 000	
	Rouyn-Noranda		1 000	
	Ville(s) à désigner		1 000	
Côte-Nord	Baie-Comeau		500	
	Pointe-aux-Outardes		300	
	Sept-Îles		500	
	Ville(s) à désigner		1 700	
Nord-du-Québec	Ville(s) à désigner		3 000	
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Bonaventure		750	
	Gaspé		750	
	Cap-aux-Meules		750	
	Ville(s) à désigner		750	
Mauricie	Trois-Rivières		4 000	
	Grand-Mère		2 000	
Total			33 100	

1. État de situation au 13 mars 2001.

2. Estimation du nombre d'emplois actuels ou devant être créés d'ici trois ans selon les plans d'affaires des entreprises.

Annexe 2

Impact financier des mesures budgétaires

ANNEXE 2 – IMPACT FINANCIER DES MESURES BUDGÉTAIRES

TABLEAU A.2

IMPACT FINANCIER DES MESURES BUDGÉTAIRES

(en millions de dollars)

	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004	Total
Augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification de l'économie	6,3	34,2	63,8	37,6	141,8
Appui à la transformation et à la valorisation des produits agricoles en région	–	1,9	1,9	1,9	5,7
Modernisation d'abattoirs de proximité	–	1,6	1,8	0,5	3,9
Brigade de la deuxième et troisième transformation du bois	–	0,7	0,7	0,7	2,1
Soutien à la diversification de l'agriculture régionale	–	1,4	1,4	1,4	4,1
Plan de consolidation des pourvoiries	–	2,0	4,0	–	6,0
Programme Forêt-Faune	–	2,0	4,0	–	6,0
Programme Faune et Parcs pour les ZEC	–	1,0	2,0	–	3,0
Travaux d'aménagement dans les réserves fauniques	–	1,6	1,7	–	3,3
Ententes spécifiques en tourisme	–	4,0	7,0	7,0	18,0
Mesures ciblées pour accélérer le développement de créneaux d'excellence	6,3	9,3	15,1	12,9	43,6
Fonds de soutien au développement de créneaux d'excellence	–	4,7	16,8	7,4	28,8
Mesures additionnelles pour accélérer la diversification de l'économie	–	4,2	7,4	5,7	17,3
Assurer la croissance du secteur des ressources	28,0	55,0	56,4	50,4	189,8
Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier	–	32,5	32,5	32,5	97,5
Programme de création d'emplois en forêt	22,0	4,0	–	–	26,0
Fonds de diversification de l'exploration minière	6,0	–	10,0	10,0	26,0
Soutien aux sociétés juniors d'exploration en difficulté	–	5,0	–	–	5,0
Soutien financier au développement minier	–	3,0	6,0	–	9,0
Assistance financière à l'exploration minière	–	6,0	6,0	6,0	18,0
Assistance financière aux études technico-économiques et à l'innovation technologique	–	1,0	1,0	1,0	3,0
Modernisation des bateaux de pêche	–	0,8	0,7	0,7	2,2
Mesures additionnelles pour appuyer le développement des ressources naturelles	–	2,7	0,2	0,2	3,1

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Total
Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises	5,0	31,0	40,1	31,4	107,5
Renforcement de l'action économique des CLD	—	7,2	7,2	7,2	21,6
Fonds d'investissements régionaux destinés à l'entrepreneuriat féminin	—	1,6	1,6	1,6	4,7
Innovation et compétitivité	—	3,6	3,9	3,8	11,3
Rétention et expansion des entreprises	—	1,3	1,8	0,4	3,4
Embauche de jeunes diplômés	—	1,7	0,8	—	2,5
Programme de soutien aux projets économiques (PSPE)	—	3,5	10,5	7,0	21,0
Financement des PME en région	—	1,8	1,8	1,8	5,4
Programme conjoncturel d'aide au fonds de roulement des entreprises	—	1,8	1,8	1,8	5,4
Capital régional et coopératif Desjardins	—	2,5	2,5	—	5,0
Soutien au financement des améliorations locatives apportées aux immeubles industriels	—	3,0	3,0	3,0	9,0
Programme d'aide aux entreprises œuvrant dans la gestion des matières résiduelles	—	—	1,6	1,6	3,2
Mesures additionnelles pour soutenir l'entrepreneuriat et le financement de projets	5,0	3,1	3,6	3,3	15,0
Diverses mesures	1,0	8,9	6,2	5,9	22,0
Soutien à l'évaluation des besoins statistiques régionaux	—	1,0	1,0	1,0	3,0
Mise en œuvre de la stratégie par le ministère des Régions	—	0,7	0,7	0,7	2,1
Mesures additionnelles diverses	1,0	7,2	4,5	4,2	16,9
GRAND TOTAL	40,3	129,0	166,5	125,3	461,1

Note : La somme des montants peut ne pas correspondre au total puisque les montants ont été arrondis.

Annexe 3

Impact financier des mesures fiscales

ANNEXE 3 – IMPACT FINANCIER DES MESURES FISCALES

TABLEAU A.3
IMPACT FINANCIER DES MESURES FISCALES
(en millions de dollars)

	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004	Total
Augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification de l'économie	–	48,5	72,8	90,7	212,0
Impôt zéro pour les PME manufacturières	–	41,3	52,2	53,7	147,2
Crédit d'impôt pour les activités de transformation	–	7,2	20,6	37,0	64,8
Assurer la croissance du secteur des ressources	–	15,0	28,0	34,0	77,0
Crédit d'impôt pour les entreprises d'exploration minière	–	15,0	28,0	34,0	77,0
Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises	–	4,0	17,0	17,0	38,0
Capital régional et coopératif Desjardins ¹	–	2,0	15,0	15,0	32,0
Bonification du régime d'investissement coopératif	–	2,0	2,0	2,0	6,0
GRAND TOTAL	–	67,5	117,8	141,7	327,0

1. Part attribuable aux régions ressources.

Liste des tableaux et graphiques

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Population et superficie des régions administratives du Québec–2000.....	12
Tableau 2	Des écarts de revenu personnel disponible entre les régions qui s’observent depuis de nombreuses années.....	20
Tableau 3	Amélioration relative du revenu disponible per capita dans quatre des cinq régions les moins riches en 1989	21
Tableau 4	Des écarts de chômage entre les régions qui s’observent depuis de nombreuses années.....	22
Tableau 5	Augmentation plus forte du taux de participation au marché du travail dans les régions ressources ...	24
Tableau 6	Portrait comparé des municipalités rurales en difficulté dans les régions ressources–1996.....	27
Tableau 7	Concentration des emplois manufacturiers.....	35
Tableau 8	Importance des produits forestiers selon les régions–1999.....	39
Tableau 9	Évolution du nombre de jeunes âgés de moins de trente ans	47
Tableau 10	Évolution du marché du travail des 15-29 ans.....	47
Tableau 11	Investissements soutenus par les Fonds régionaux de solidarité et les SOLIDE au 31 décembre 2000.....	56
Tableau 12	Plan d’action pour l’accroissement des investissements privés–1998-2000	59
Tableau 13	Impact financier des mesures fiscales et budgétaires en faveur des régions ressources	71
Tableau 14	Impact financier des mesures budgétaires et fiscales dans les différentes régions ressources	72

Tableau 15	Congé fiscal pour les PME manufacturières des régions ressources éloignées.....	83
Tableau 16	Valeur du congé fiscal pour les PME manufacturières.....	84
Tableau 17	Impact des mesures fiscales pour les régions ressources : cas-type d'une entreprise de transformation des métaux.....	87
Tableau 18	Coût net après impôt d'une dépense d'exploration minière de surface de 100 dollars dans une zone d'exploration nordique au Québec : société non productrice (junior) – 2001	108

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1	Poids démographique des blocs régionaux– 2000 11
Graphique 2	Forte création d’emplois au Québec depuis 1998 17
Graphique 3	Taux de chômage au plus bas niveau depuis 1975 18
Graphique 4	Taux d’emploi des 15-64 ans à un niveau record 18
Graphique 5	Baisse marquée du taux de chômage dans toutes les régions depuis 1993 19
Graphique 6	Hausse du taux d’emploi des 15-64 ans dans les trois grands blocs régionaux..... 23
Graphique 7	Comparaison internationale des disparités régionales–1996..... 25
Graphique 8	Indice des disparités régionales de développement–2000 26
Graphique 9	Répartition de l’emploi dans les secteurs primaire et secondaire–2000 32
Graphique 10	Emplois des secteurs primaire et secondaire selon les régions–2000..... 33
Graphique 11	Des activités manufacturières axées sur la transformation des ressources–2000 34
Graphique 12	Importance accrue des industries manufacturières axées sur la transformation des ressources au Québec..... 35
Graphique 13	Évolution de l’importance relative des emplois directs du secteur des ressources naturelles..... 37
Graphique 14	Diminution de 45 % du prix relatif des matières brutes hors énergie depuis 1980..... 38

Graphique 15	Évolution des dépenses d’exploration et de mise en valeur du secteur minier au Québec	41
Graphique 16	Part du capital de risque investi dans les régions ressources du Québec.....	42
Graphique 17	Poids démographique des blocs régionaux.....	45
Graphique 18	Taux de scolarité des 20-64 ans – 1996.....	48

LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE

Tableau A.1	CNE dans les régions ressources	146
Tableau A.2	Impact financier pour le gouvernement des mesures budgétaires.....	149
Tableau A.3	Impact financier pour le gouvernement des mesures fiscales	153